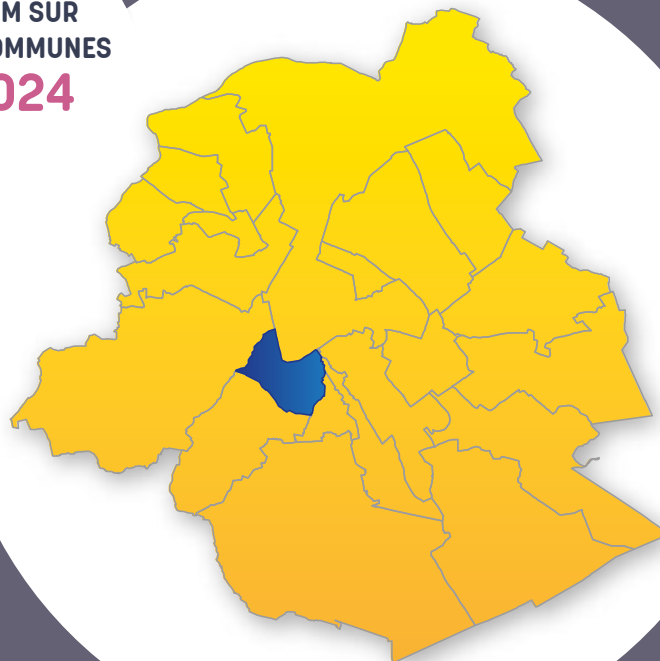


ZOOM SUR
LES COMMUNES
2024



zoom sur

SAINT-GILLES

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Observatoire de la Santé et du Social de
Bruxelles-Capitale

Traduction

SA Production

Mise en page

Nathalie DA COSTA MAYA

Dépôt légal

D/2023/9334/15

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
et Observatoire de la Santé et du Social
de Bruxelles-Capitale (2024), Zoom sur les
communes : Saint-Gilles, Région de Bruxelles-
Capitale et Vivalis.Brussels.

Dit document is eveneens beschikbaar in het
Nederlands.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

ibsa@perspective.brussels

<https://ibsa.brussels/>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT marion.englert@vivalis.brussels

Jonathan UNGER jonathan.unger@vivalis.brussels

Sarah MISSINNE sarah.missinne@vivalis.brussels

Peter VERDUYCKT peter.verduyckt@vivalis.brussels

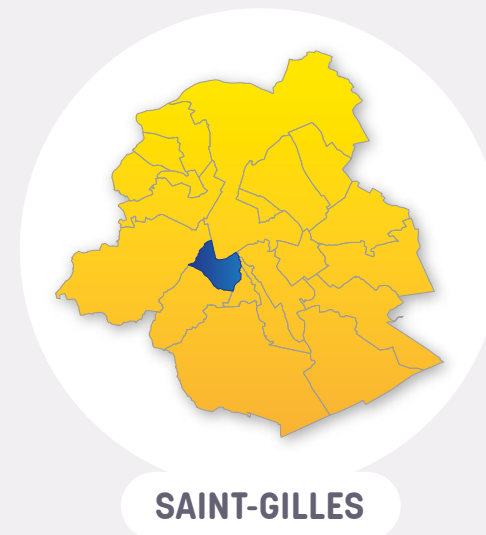
Rue Belliard 71, Boîte 1, 1040 Bruxelles

observat@vivalis.brussels

[https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-
communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-
et-du-social-de-bruxelles-capitale](https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale)

Éditrices responsables

Astrid ROMAIN (IBSA) et Nathalie NOËL (Vivalis)

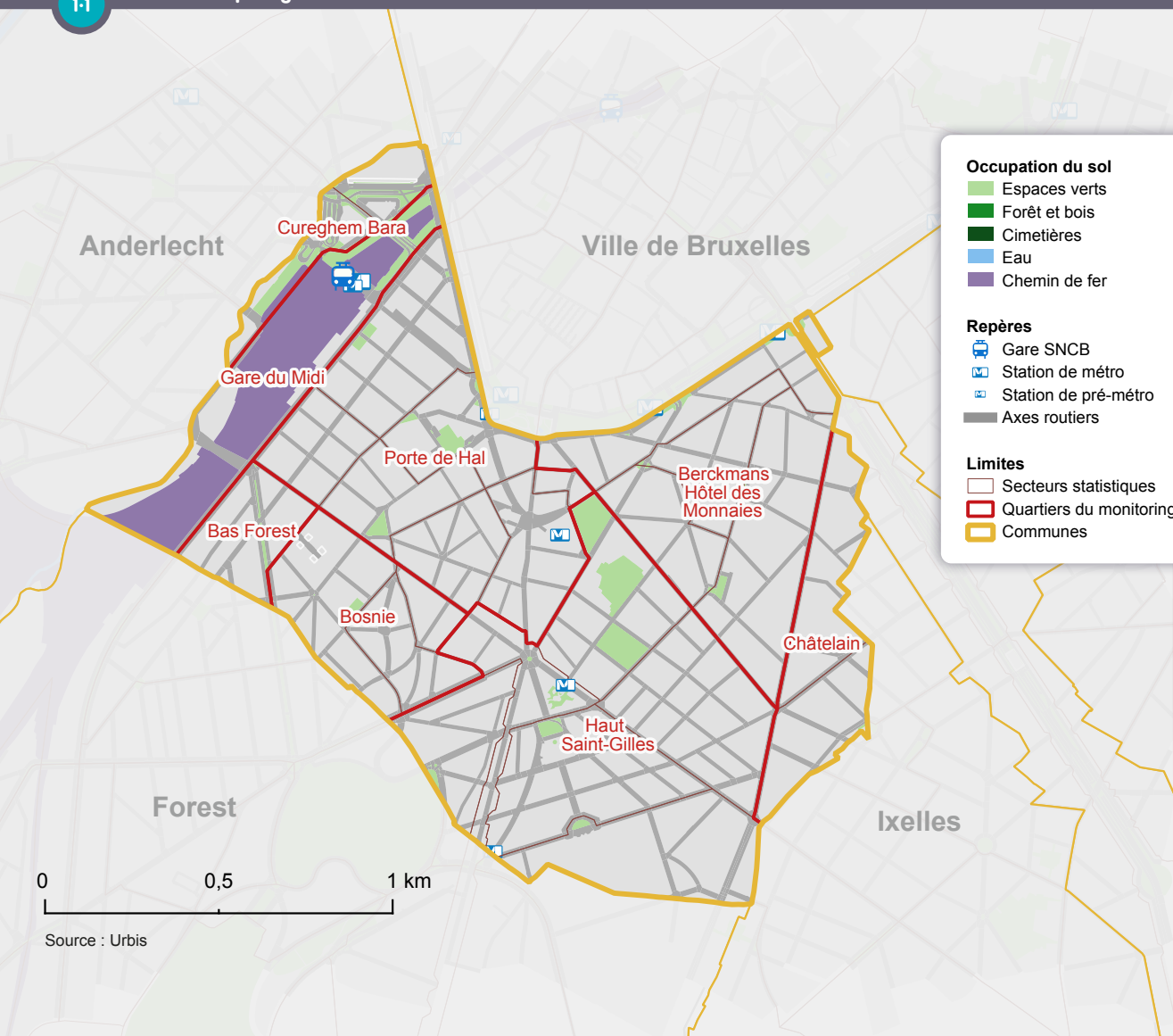


1. SAINT-GILLES ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS	4	7. REVENUS	30
1.1. Paysage et structure urbanistique du territoire communal	4	7.1. Revenus fiscaux	30
1.2. Les habitants et leurs caractéristiques	5	7.2. Personnes vivant avec une allocation	34
1.3. Enjeux	7	7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	35
2. POPULATION	9	8. FINANCES COMMUNALES	36
2.1. Densité et répartition de la population au sein de la commune	9	8.1. Indicateurs clés pour les finances communales	36
2.2. Évolution et mouvement de la population	10	8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	36
2.3. Structure par âge et sexe	12	8.3. Investissements	37
2.4. Nationalités	13	9. LOGEMENT	38
2.5. Ménages	15	9.1. Caractéristiques du bâti résidentiel	38
3. PETITE ENFANCE	16	9.2. Parc de logements sociaux et autres logements à finalité sociale	39
3.1. Évolution et caractéristiques des naissances	16	9.3. Prix de ventes immobilières	41
3.2. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	17	10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT	42
3.3. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	18	10.1. Mobilité	42
4. ENSEIGNEMENT	19	10.2. Environnement	44
4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	19	11. SANTÉ	48
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	20	11.1. Espérance de vie et mortalité	48
4.3. Retard scolaire	21	11.2. État de santé général	50
5. MARCHÉ DU TRAVAIL	22	11.3. Prévention	53
5.1. Position socio-économique de la population	22	11.4. Focus sur les personnes âgées	54
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage	23	GLOSSAIRE	55
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	25	ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS / EN SAVOIR PLUS	59
5.4. Caractéristiques des salariés saint-gillois	26	BIBLIOGRAPHIE	60
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	27		
6.1. Situation générale	27		
6.2. Les spécificités économiques de Saint-Gilles	27		
6.3. Migrations d'entreprises	29		

1. SAINT-GILLES ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS

1-1

Carte de repérage de la commune de Saint-Gilles



1.1. PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL¹

Saint-Gilles (2,5 km², 1,6 % du territoire régional) est une petite commune très densément peuplée (19 274 habitants au km²). Elle est bordée par Bruxelles-Ville (le pentagone au nord et l'avenue Louise à l'est), Ixelles à l'est, Forest au sud et Anderlecht à l'ouest.

La **carte de repérage** permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers **1-1**. La commune de Saint-Gilles compte huit quartiers. Les limites de ces quartiers ne concordent pas toujours avec les limites communales, ce qui souligne la continuité du bâti urbain. C'est le cas du quartier Châtelain (à cheval sur Saint-Gilles, Bruxelles-Ville et Ixelles), Cureghem Bara (Saint-Gilles et Anderlecht) et Bas Forest et Haut Saint-Gilles (Saint-Gilles et Forest). La quasi-absence d'espaces verts à Saint-Gilles est compensée en partie par la proximité du parc Duden et du parc de Forest, tous deux situés à Forest mais à la limite sud du territoire communal saint-gillois. Enfin, avec la gare de Bruxelles-Midi, Saint-Gilles abrite le plus gros nœud intermodal du pays. Celle-ci occupe d'ailleurs une partie considérable du territoire communal et isole le quartier Cureghem Bara du reste de la commune. La desserte du territoire communal par les transports en commun est très importante (avec le métro et le pré-métro ainsi que plusieurs lignes de tram et de bus).

¹ Partie rédigée sur la base de la version précédente du Zoom sur les communes (2016) et de l'ouvrage «La Région de Bruxelles-Capitale» (Jaumain, 2008).

² Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

Le «haut» et le «bas» de Saint-Gilles

Bien que la commune soit caractérisée dans son ensemble par un brassage important de population de milieux sociaux très divers, Saint-Gilles est marquée par une **différenciation** importante entre le haut de la commune (à l'est, du côté d'Ixelles) et le bas de la commune (à l'ouest, jouxtant Anderlecht). Tant au niveau de la qualité des logements, qu'en termes de taux de chômage, de niveau de revenus ou de loyers, il apparaît que le standing des quartiers est nettement supérieur dans le haut que dans le bas du territoire communal.

Un faubourg industriel et commercial

Dès le second quart du 19^e siècle, les espaces encore largement ruraux de Saint-Gilles ont laissé la place à de nombreux établissements industriels, surtout dans le bas de la commune (notamment à l'emplacement de l'actuelle gare de Bruxelles-Midi) mais aussi ponctuellement dans le haut de la commune, le long de la chaussée de Charleroi par exemple. Nombreux sont ces anciens espaces industriels qui connaissent aujourd'hui une nouvelle affectation, comme les anciennes glacières, par exemple, transformées en ateliers artistiques.

Faubourg en forte croissance dès le milieu du 19^e siècle, Saint-Gilles va aussi fixer une activité commerciale importante, notamment au travers des marchés du parvis et du Midi. Les commerces de détail sont principalement localisés le long des chaussées de Waterloo et d'Alseberg. Dès sa création, l'avenue Louise attira le commerce de luxe, l'hôtellerie et la restauration. Des bureaux et certains services sont quant à eux souvent installés le long de la chaussée de Charleroi, avenue Brugmann (et dans les quartiers avoisinants) et en bordure de la petite ceinture.

Tant pour l'industrie que pour les commerces, les nombreuses chaussées qui traversent ou délimitent le territoire communal ont joué un rôle structurant important, ce qui induit un bâti spécifique à ces espaces. Complétées par quelques grandes avenues, ces chaussées ont également fortement influencé la structure spatiale des quartiers résidentiels qui se sont développés entre ces activités économiques tout au long du 19^e et du 20^e siècle.

Caractéristiques du bâti en général et logement social

Commune faisant partie de la **première couronne**, elle fut quasiment entièrement urbanisée dès la Première Guerre mondiale, essentiellement sous la forme d'immeubles de rapport et, en plus forte proportion dans le haut de la commune, de maisons bourgeoises. Saint-Gilles possède un bâti assez homogène en termes d'âge de construction, parmi les plus anciens de la Région puisque trois quarts des logements datent d'avant 1919. En termes de nombre de pièces, les logements de petite taille sont surreprésentés à Saint-Gilles par rapport à la situation régionale, et les logements de grande taille, sous-représentés.

Le nombre de logements sociaux est faible à Saint-Gilles : on compte seulement 4 logements sociaux pour 100 ménages dans la commune. Ils sont essentiellement situés dans le bas de Saint-Gilles (dans les **quartiers** Bosnie et Porte de Hal).

Une rénovation intense

Depuis le milieu des années 1990, la commune fait l'objet d'un important processus de **rénovation** urbaine touchant autant les espaces publics (parvis de Saint-Gilles, place Bethléem...) que le bâti privé.

Conjugué et entretenu par un flux migratoire aujourd'hui constitué en partie de jeunes adultes plus favorisés en termes de capital culturel ou financier que la population en place originellement, le processus de rénovation urbaine a contribué à changer en partie le visage de certains quartiers de la commune. Toutefois, dans le bas de la commune, à l'ouest, les logements restent, hors périmètres de démolition-reconstruction, plus fréquemment vétustes et moins souvent rénovés que dans le haut de Saint-Gilles.

Le réaménagement de la gare de Bruxelles-Midi et de ses abords en pôle de mobilité internationale et de bureaux dans le bas de la commune fut également entamé dès le début des années 1990 et se poursuit. Il a profondément remodelé un quartier de gare historiquement très dense en logements, ce en partie au profit de fonctions non résidentielles.

1.2. LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

En lien avec son processus d'urbanisation précoce, la population de Saint-Gilles a augmenté de façon significative après 1860 et la courbe atteint son maximum (environ 65 000 habitants) vers 1920. Le nombre d'habitants baisse ensuite de manière régulière, malgré une immigration étrangère importante se fixant notamment dans le quartier de la gare de Bruxelles-Midi durant toute la seconde moitié du 20^e siècle. La population s'est ensuite stabilisée au cours des années 1980, pour réaugmenter ensuite. Ces dernières années, une légère baisse de la population est enregistrée. Sur l'ensemble de la période 2012-2022, la population de Saint-Gilles a diminué de 1 %, alors qu'elle a augmenté à l'échelle régionale (+7 %). Au 1^{er} janvier 2022, Saint-Gilles compte 48 837 habitants, ce qui représente 4 % de la population de la Région bruxelloise. La densité de population y est de 19 274 habitants au km², ce qui en fait la deuxième commune la plus densément peuplée de la Région (après Saint-Josse).

De manière générale, les **mouvements migratoires** (les entrées et sorties en proportion de la population) sont plus importants à Saint-Gilles qu'à l'échelle régionale. Tant l'ampleur du solde des migrations internationales (positif) que celle du solde des migrations internes (négatif)

sont plus grandes. L'**âge moyen** y est de 37 ans et a augmenté en 10 ans. Les jeunes adultes, de 25 à 35 ans en particulier, sont fortement surreprésentés dans la commune, à l'inverse tant des enfants et adolescents de moins de 18 ans que des personnes âgées. La proportion d'hommes est relativement importante dans la commune.

Au niveau des **nationalités**, 49 % de la population saint-gilloise est de nationalité étrangère, soit une proportion bien supérieure à celle de la Région. La majorité de ces personnes sont issues de pays de l'**UE-14** (59 %) et celles-ci sont plus représentées au sein de la population étrangère de la commune que dans celle de la Région. Les ressortissants d'Amérique latine (surtout du Brésil) sont aussi surreprésentés par rapport à la moyenne régionale. Les Français sont de loin les plus nombreux à Saint-Gilles parmi les non-Belges, suivis des Portugais, des Italiens et des Espagnols. Les nombres de Français, de Roumains et d'Italiens ont augmenté dans la commune ces dernières années, à l'inverse notamment des Portugais, des Polonais et des Marocains. La population **sans-papiers**, est, au vu des indications disponibles, relativement plus présente à Saint-Gilles que dans l'ensemble de la Région.

Les **personnes isolées** sont proportionnellement très nombreuses à Saint-Gilles : elles constituent 55 % des ménages (contre 47 % à l'échelle régionale). Les ménages avec enfants sont quant à eux nettement moins représentés que dans la Région. La proportion de ménages dans la catégorie «autres» (qui comprend entre autres les colocations) est plus élevée à Saint-Gilles que dans la Région (6 % contre 4 %).

L'offre locative (constituée de nombreuses maisons divisées en appartements de petite taille) et l'offre culturelle, sociale et commerciale, de même que la proximité du centre-ville et la bonne connectivité de la commune en transports en commun, expliquent l'attrait de Saint-Gilles auprès d'une certaine catégorie de jeunes adultes – notamment internationaux – sans enfants.

Profil socio-économique

La commune de Saint-Gilles est caractérisée par une population au profil socio-économique relativement diversifié, mêlant surtout classes moyennes et défavorisées. Sur base des **statistiques fiscales**, le **revenu médian** au niveau de l'ensemble du territoire est légèrement inférieur à celui de la Région bruxelloise. Située en partie dans l'ancien axe industriel de la vallée de la Senne, la commune de Saint-Gilles, du moins dans sa partie basse, accueille une population souvent issue des classes populaires. Le bas de Saint-Gilles est en effet inclus dans le **croissant pauvre** de la Région. Le haut de la commune héberge une population dont la situation socioéconomique est relativement plus favorable. Ces derniers quartiers se composent encore également en partie de populations issues de classes populaires, mais aussi, et de plus en plus, de jeunes adultes disposant d'un certain capital social et culturel, en partie des travailleurs internationaux (dont les revenus sont absents des statistiques fiscales).

Entre 2009 et 2019, les revenus ont augmenté dans quasiment tous les **secteurs statistiques** de la commune.

Les proportions de **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** au sein de la population d'âge actif et des enfants et adolescents à Saint-Gilles sont similaires à celles de la Région. En revanche, la proportion de BIM au sein de la population âgée de 65 ans et plus est nettement plus importante à Saint-Gilles : la moitié a le statut BIM, contre un tiers dans la Région. Cela témoigne d'une part importante de personnes âgées à Saint-Gilles vivant dans des conditions financières difficiles.

La part de personnes percevant le **revenu d'intégration sociale** (ou **équivalent**) dans la population de 18-65 ans est de 7 %, et de 16 % chez les jeunes adultes de 18-24 ans. Ces pourcentages sont élevés, légèrement plus importants que dans la Région. Chez les plus âgés (65 ans et plus), 21 % perçoivent la GRAPA dans la commune (contre 13 % dans la Région). C'est la deuxième commune de la Région, après Saint-Josse, où ce pourcentage est le plus élevé.

Ainsi, la population âgée de Saint-Gilles apparaît relativement plus précaire qu'à l'échelle régionale, et plus précaire aussi – en moyenne – que les plus jeunes générations saint-gilloises.

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** (15-64 ans) est un peu plus élevé à Saint-Gilles, surtout du fait des taux d'activité des femmes et des jeunes plus élevés. Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** (19 %) est supérieur à Saint-Gilles que dans la Région, pour les deux sexes ; la différence (en défaveur de Saint-Gilles) en termes de taux de chômage est plus importante pour les 50-64 ans. Les taux de chômage sont globalement plus élevés dans le bas de Saint-Gilles que dans le haut de la commune.

Au niveau des **caractéristiques du tissu d'entreprises**, la commune de Saint-Gilles accueille, en proportion du nombre d'habitants, plus d'entreprises que la Région bruxelloise dans son ensemble, en particulier en termes de sièges sociaux. La proportion de fonctionnaires et de l'administration publique est importante, du fait de la présence de différents ministères place Victor Horta et du Service fédéral des Pensions à la Tour du Midi. Le secteur des «transports ferroviaires de voyageurs» est également surreprésenté du fait de la présence de la Gare de Bruxelles-Midi et des locaux de la SNCB.

Près d'une **naissance** sur quatre survient dans un ménage composé d'une femme seule, et également près d'une sur quatre a lieu dans un ménage sans revenu du travail. Ces proportions sont supérieures à celles de la Région. Le **taux de couverture en milieux d'accueil de la petite enfance** est de 44 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. En ne considérant que les places accessibles, c'est-à-dire non réservées à certaines catégories d'enfants et à tarif variable selon le revenu des parents, le taux de couverture baisse à 24 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, la répartition des élèves par filière est similaire à celle de la Région. Le retard scolaire (d'au moins deux ans) concerne 25 % des garçons et 20 % des filles du secondaire résidant à Saint-Gilles, soit des proportions élevées, supérieures à celles de la Région. Le retard scolaire est plus important dans la commune que dans la Région quelle que soit la filière (générale, technique et professionnelle).

Le **bâti résidentiel** y est très souvent ancien : 88 % des bâtiments résidentiels ont été construits avant 1919. C'est, avec Saint-Josse, la commune où cette part est la plus élevée. Les logements de petite taille y sont surreprésentés. Les **prix de l'immobilier** sont plus élevés à Saint-Gilles qu'à l'échelle de la Région. Entre 2011 et 2021, le prix de vente médian des maisons et des appartements corrigé de l'inflation a augmenté de façon beaucoup plus importante à Saint-Gilles (respectivement +28 % et +43 % dans la commune) qu'en général dans la Région. C'est dans la commune de Saint-Gilles que le prix des appartements a augmenté le plus au cours des dix dernières années en Région bruxelloise.

Le nombre de **logements sociaux** (1 119) rapporté au nombre de ménages est plus faible à Saint-Gilles (4 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7 pour 100 ménages). La commune compte en revanche de nombreux autres logements publics (communaux et du Fonds du logement), au nombre de 1 057 au total, ainsi que 364 logements privés loués via des agences immobilières sociales.

En ce qui concerne les **finances communales**, le budget ordinaire de la commune de Saint-Gilles est à l'équilibre sur la période 2015-2019. Cela n'est pas le cas en 2020 (crise du Covid-19), mais le résultat cumulé reste positif. Les recettes des additionnels à l'impôt des personnes physiques et du précompte immobilier par habitant sont inférieures à celle des 19 communes considérées ensemble. Concernant le précompte immobilier pourtant, la commune compte une densité importante de bureaux, mais bon nombre d'entre eux sont des bâtiments publics exonérés de précompte.

Saint-Gilles est une des communes les moins **motorisées** en Région bruxelloise : 69 % des ménages ne disposent pas de voiture. L'offre de voitures partagées **Cambio** y est plus élevée qu'à l'échelle de la Région.

La **couverture végétale** est très faible à Saint-Gilles. C'est la commune la moins verte de la Région. La superficie des espaces verts et récréatifs accessibles au public y est quasi nulle et 46 % du territoire est carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public. Saint-Gilles est, en outre, exposée à une concentration importante de NO₂, en particulier dans le bas de la commune.

Santé des habitants

L'**espérance de vie** des habitants reste inférieure à Saint-Gilles à celle observée au niveau de la Région, surtout pour les hommes. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant important de l'état de santé. Ainsi, la situation socioéconomique en moyenne relativement plus défavorable des personnes âgées de Saint-Gilles par rapport à la moyenne régionale explique en partie cette espérance de vie inférieure. En lien aussi avec la précarité, l'accès à la prévention pour les personnes âgées (appréhendé ici par le pourcentage de vaccinés contre la grippe), est moindre parmi les habitants de Saint-Gilles qu'à l'échelle régionale. Pour les autres groupes d'âges, l'accès à la prévention (dépistage du cancer du sein, du cancer colorectal...) s'écarte moins de la situation régionale. Si la prévalence standardisée du diabète n'est globalement pas plus élevée qu'en moyenne régionale, il existe des différences importantes au sein de la commune: les cas de diabète sont plus fréquents dans le bas de Saint-Gilles que dans le haut, en lien avec la situation socioéconomique des habitants.

1.3. ENJEUX

Précarité et pauvreté, à tous les âges et en particulier parmi les personnes âgées

La pauvreté et la précarité sont importantes à Saint-Gilles, en particulier dans le bas de la commune, où les revenus médians sont faibles. Un pourcentage significatif d'adultes et notamment de jeunes adultes vivent sans revenu du travail. Une part importante des naissances a lieu dans un tel ménage. Parmi les jeunes en secondaire, le retard scolaire est important.

Par ailleurs, si la proportion de personnes âgées est plus faible à Saint-Gilles qu'à l'échelle régionale, celles-ci sont particulièrement souvent défavorisées, avec la moitié d'entre elles qui ont le statut BIM et un cinquième qui vivent avec la GRAPA. Le non-recours aux aides est potentiellement important au sein de ce public, souvent issu de l'immigration. La proportion élevée de personnes âgées en situation de précarité représente un défi important dans la commune, en termes d'offre de services adaptés (y compris de soins médicaux, d'accès à la prévention) et d'accompagnement dans le vieillissement.

Proportion importante de jeunes adultes et de travailleurs internationaux et augmentation du coût du logement

Saint-Gilles est souvent une porte d'entrée, tant nationale qu'internationale, de jeunes adultes (25-35 ans) dans le système urbain bruxellois. Ces jeunes adultes, très souvent isolés et sans enfants, y trouvent un parc de logement qui correspond à leurs besoins, notamment en termes de taille et d'offre locative, mais aussi une offre socioculturelle répondant à leur vision de la vie urbaine. Ce phénomène contribue au fait que la commune accueille une population particulièrement mouvante.

La présence croissante de travailleurs internationaux issus de pays riches (de France principalement) se fait – du moins dans certains quartiers – en partie au détriment de la population qui est ou était en place, en moyenne plus défavorisée. Les revenus ont augmenté de façon notable dans les quartiers initialement populaires de la commune. Cette arrivée de travailleurs relativement aisés accroît en effet la pression immobilière sur l'ensemble de la commune, tant sur le plan acquisitif que locatif. Le prix de l'immobilier a augmenté de façon très marquée à Saint-Gilles au cours des dix dernières années. L'évolution de l'offre sociale et culturelle accompagne également ce processus de gentrification.

Cette augmentation du coût du logement privé n'est pas compensée par une offre de logements sociaux, puisque ceux-ci sont moins présents qu'à l'échelle de la Région. Bien que les autres logements publics compensent en partie ce manque, il reste qu'il est difficile pour les populations moins aisées de se loger (trouver un logement ou s'y maintenir) dans la commune.

Conditions de logements

Outre la question de l'accessibilité des logements (cf. ci-dessus), la précarité financière d'une partie de la population se traduit aussi dans ses conditions de logement, tant dans le parc résidentiel privé que social. La taille des logements, en partie issus de subdivisions, et surtout leur âge (bâti très souvent ancien) impliquent en effet des problèmes de confort et de qualité dans certains quartiers de Saint-Gilles.

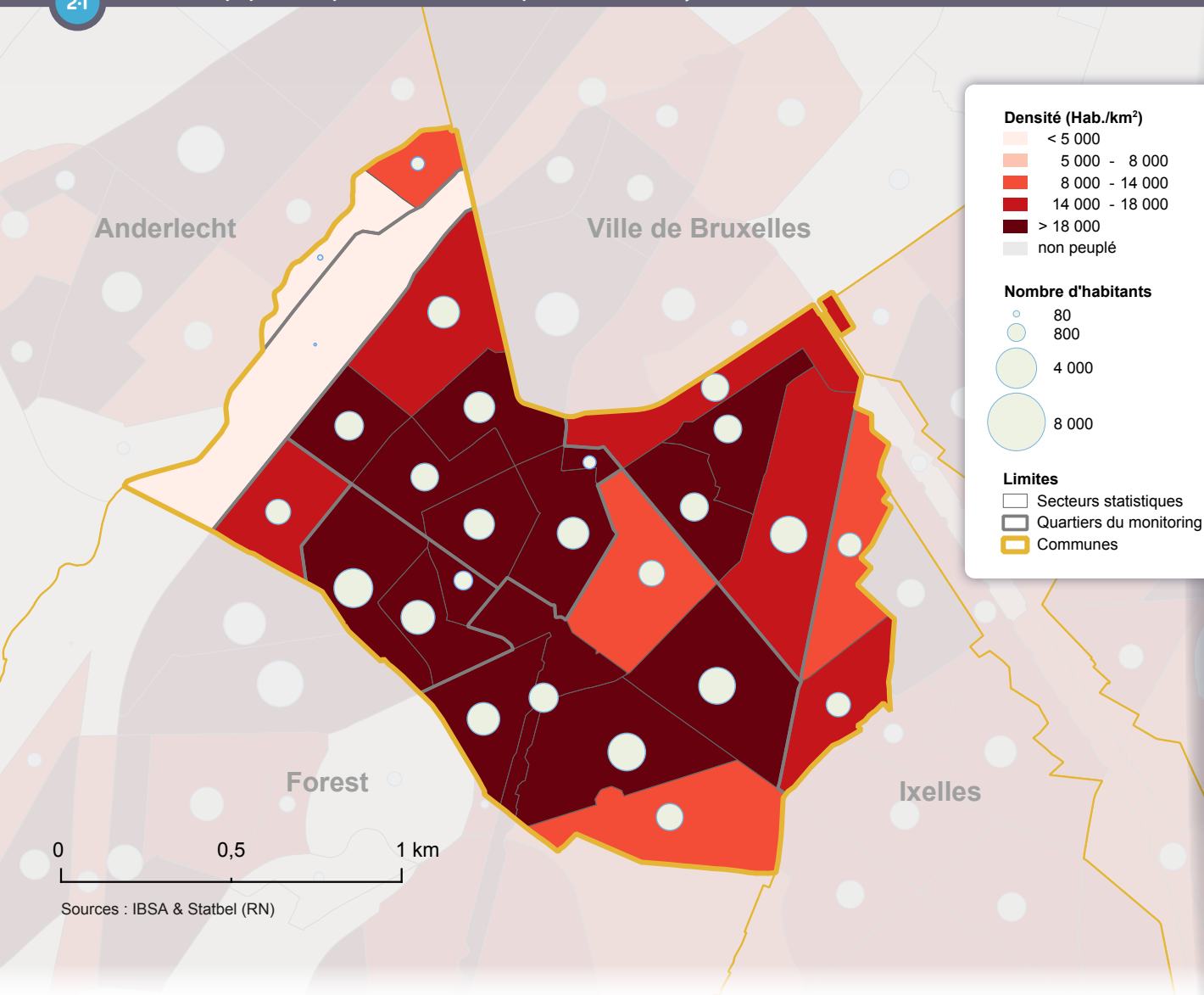
Cadre de vie et environnement

La commune, très densément peuplée, est fortement carencée en espaces verts. La part du territoire constitué d'espaces verts accessibles au public est particulièrement faible dans la commune. En outre, la population saint-gilloise, en particulier celle habitant dans le bas de la commune, est exposée à une concentration importante de NO₂. Il s'agit là aussi d'un enjeu communal important.

2. POPULATION

2-1

Densité de population par secteur statistique, Saint-Gilles, 1^{er} janvier 2021

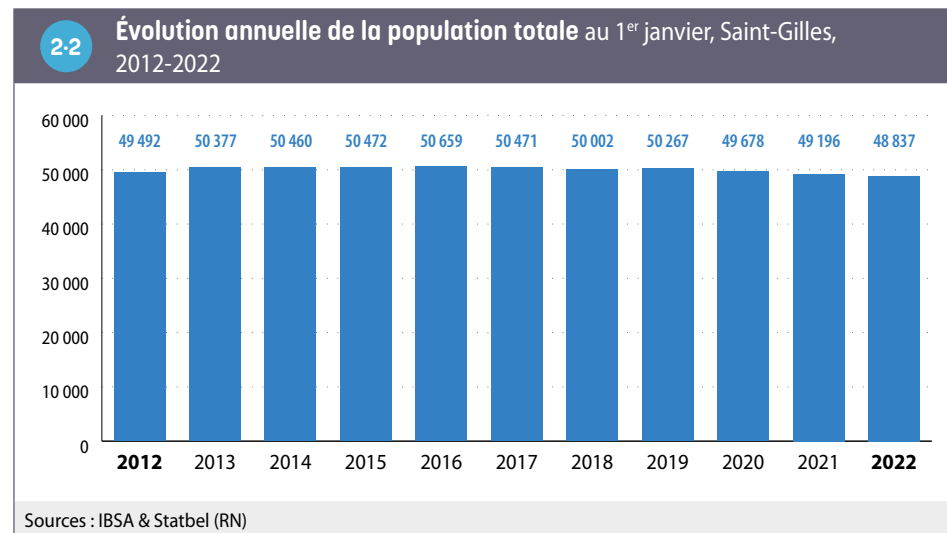


2.1. DENSITÉ ET RÉPARTITION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Au 1^{er} janvier 2022, Saint-Gilles compte officiellement 48 837 habitants, soit 4 % de la population de la Région bruxelloise. La densité de population est de 19 274 habitants au km², ce qui en fait la deuxième commune la plus densément peuplée de la Région, après Saint-Josse. À l'échelle de la Région bruxelloise, la densité de population est de 7 528 habitants au km². Outre dans le secteur de la Gare du midi et de la Rue de France (bureaux), la densité de population est très élevée dans tous les secteurs de la commune. Elle l'est un peu moins dans certains secteurs du haut de Saint-Gilles qui intègrent soit un parc, une prison ou plus de fonction commerciale ²⁻¹.

2.2. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Entre le 1^{er} janvier 2012 et 2022, la population de Saint-Gilles a diminué de 1 %, alors qu'elle a augmenté de 7 % au niveau régional. Plus en détail, après une légère augmentation encore observable en début de période jusqu'en 2016, la population saint-gilloise a baissé pratiquement chaque année ²⁻².



Au cours de l'année 2021, la population de Saint-Gilles a donc légèrement diminué (-0,7 % contre +0,2 % au niveau régional).

Dans le détail, l'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs ²⁻³ :

- le solde naturel
- le solde migratoire interne
- le solde migratoire international.

En 2021, le **solde naturel** est positif à Saint-Gilles, le nombre de naissances (579) étant supérieur au nombre de décès (276). En proportion de la population (pour 1 000 habitants), ce solde (6,2 ‰) est légèrement supérieur à celui de la Région (5,6 ‰). Cela s'explique par un nombre de décès plus bas (en proportion) dans la commune, en lien avec une population plus jeune qu'à l'échelle régionale.

Comme dans presque toutes les autres communes bruxelloises en 2021, le **solde migratoire interne** est négatif à Saint-Gilles. En effet, le nombre de personnes en provenance d'une autre

commune belge qui sont venues s'installer dans la commune (4 219) est inférieur au nombre de personnes qui l'ont quittée pour s'installer ailleurs en Belgique (5 977) en 2021. En proportion de la population, ce solde est plus de deux fois plus négatif (-36 ‰) que celui enregistré au niveau régional (-17 ‰). Après Saint-Josse, c'est la commune où l'ampleur de ce solde négatif est la plus importante.

Le solde **migratoire international** est positif, à l'instar de toutes les communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Saint-Gilles (2 782) dépasse le nombre de personnes qui l'ont quitté pour s'installer à l'étranger (1 716)³. Ce solde pour 1 000 habitants est nettement supérieur à Saint-Gilles (22 ‰) en comparaison avec celui de la Région bruxelloise dans son ensemble (14 ‰).

De manière générale, les mouvements migratoires (les entrées et sorties en proportion de la population) sont plus importants à Saint-Gilles qu'à l'échelle régionale.

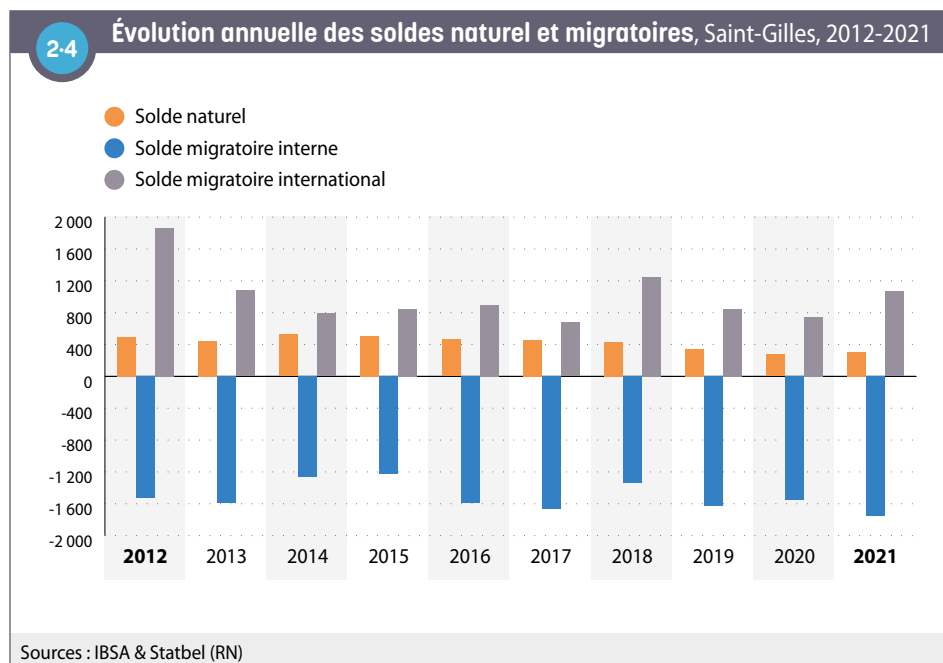
2-3 Mouvement de la population en 2021

	Saint-Gilles		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
Naissances	579	11,8 ‰	15 690	12,8 ‰
Décès	276	5,6 ‰	8 849	7,2 ‰
Solde naturel	303	6,2 ‰	6 841	5,6 ‰
Mouvement migratoire interne				
Entrées	4 219	86,1 ‰	89 758	73,5 ‰
Sorties	5 977	121,9 ‰	110 809	90,7 ‰
Solde migratoire interne	-1 758	-35,9 ‰	-21 051	-17,2 ‰
Mouvement migratoire international				
Immigrations (y compris réinscription et entrées dans le registre)	2 782	56,8 ‰	48 414	39,6 ‰
dont Non-UE	742	15,1 ‰	16 406	13,4 ‰
Emigrations (y compris radiations et sorties du registre)	1 716	35,0 ‰	31 449	25,8 ‰
dont Non-UE	219	4,5 ‰	7 079	5,8 ‰
Solde migratoire international	1 066	21,7 ‰	16 965	13,9 ‰
dont Non-UE	523	10,7 ‰	9 327	7,6 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population	-359	-0,7 %	2 667	0,2 %
Taux de croissance annuel moyen de la population (entre le 1 ^{er} janvier 2012 et le 1 ^{er} janvier 2022)		-0,1 %		0,7 %

Sources : IBSA & Statbel (RN)
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1^{er} mars de l'année suivante).

3 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

Au cours des 10 dernières années, les soldes naturel et migratoire international ont toujours été positifs à Saint-Gilles, tandis que le solde migratoire interne a été systématiquement largement négatif. Le solde naturel a toutefois baissé au cours des dernières années. Par ailleurs, l'ampleur des soldes migratoires varie d'une année à l'autre ²⁻⁴.



Et la population non officielle ?

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière/sans-papiers, diplomates et membres de leurs ménages...). Concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** complètent utilement les données de population officielle. Elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées en Région bruxelloise et pas seulement celles qui y résident officiellement⁴. Ainsi, en 2019, 23 naissances ne sont pas enregistrées dans le Registre de population officielle à Saint-Gilles. Il s'agit d'une différence relative de 4 % par rapport au nombre de naissances enregistrées au Registre, équivalente à celle de la Région dans son ensemble.

Par ailleurs, au cours de l'année 2021, 1 077 personnes ont reçu une **aide médicale urgente** (AMU) du CPAS (SPP IS). En rapportant ce chiffre à la population communale, la proportion est supérieure à Saint-Gilles (2,2 %) en comparaison avec la Région (1,2 %). Saint-Gilles, avec la Ville de Bruxelles, Molenbeek et Saint-Josse, sont les communes où ces parts sont plus élevées. Selon une estimation du KCE (2015)⁵, la proportion de sans-papiers ayant recours à l'AMU oscillerait entre 10 % et 20 %. Ainsi, au vu de ces indications, la présence de personnes sans-papiers (en proportion de la population totale) dans la commune serait relativement importante.

⁴ La différence entre le nombre de naissances constatées sur base des bulletins de naissance et celles reprises au Registre national peut correspondre à plusieurs situations. Si la mère n'est pas inscrite au Registre national (par exemple si elle ne dispose pas de titre de séjour), la naissance sera comptabilisée dans les Bulletins de naissance, mais pas au Registre national. À l'inverse, si la mère réside légalement en Belgique mais que la naissance a lieu à l'étranger, elle ne donnera pas lieu à un enregistrement dans les Bulletins de naissance, mais sera inscrite au Registre national.

⁵ Roberfroid D. *et al*, 2015.

2.3. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

Au 1^{er} janvier 2022, la proportion de personnes d'âge actif (18-64 ans) à Saint-Gilles est nettement supérieure à celle de la Région (73 % contre 64 % au niveau régional), à l'inverse à la fois de la proportion d'enfants et adolescents de moins de 18 ans (18 % contre 22 % dans la Région) et de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (10 % contre 13 %) 2-5. L'âge moyen est à peine inférieur à celui de la Région (37,4 ans à Saint-Gilles contre 37,8 ans dans la Région) 2-6.

Entre 2012 et 2022, l'âge moyen a augmenté dans la commune. Le coefficient de séniorité (80+/65+) a quant à lui diminué au cours des dernières années, à Saint-Gilles comme à l'échelle régionale. Il est inférieur à celui de la Région. Enfin, Saint-Gilles compte un peu plus d'hommes que de femmes (101 hommes pour 100 femmes), alors qu'à l'échelle de la Région, les femmes sont majoritaires (96 hommes pour 100 femmes) au 1^{er} janvier 2022 2-6.

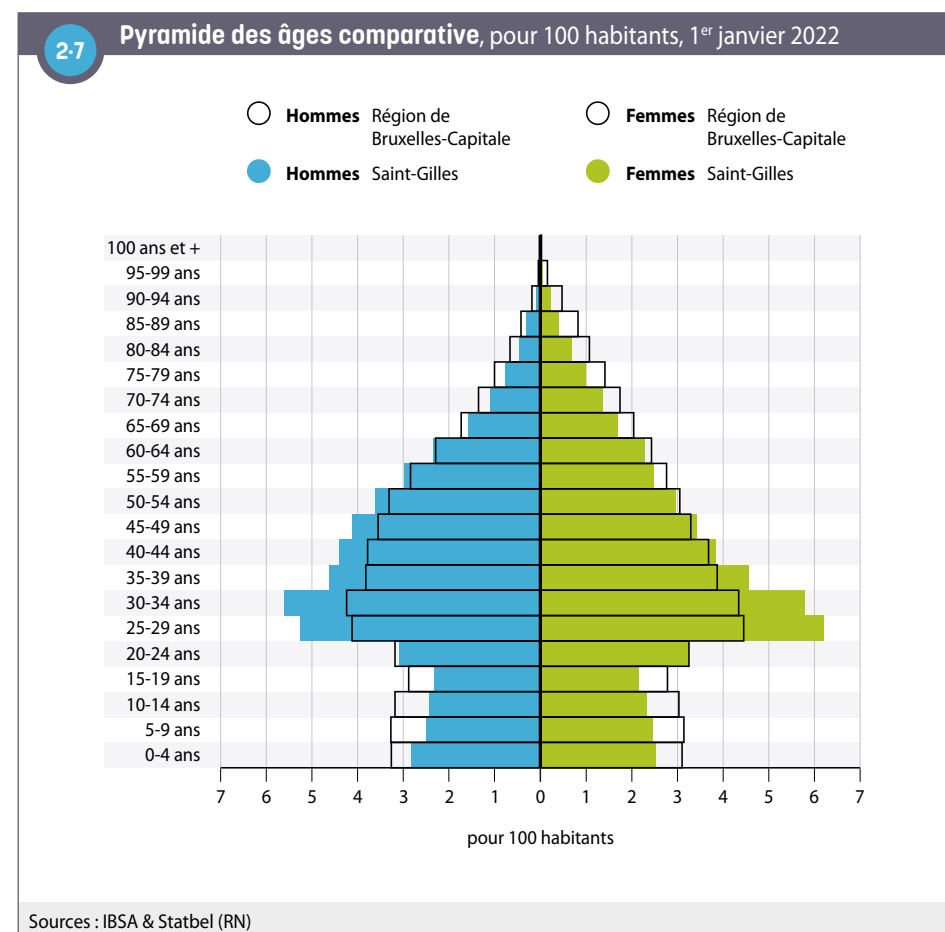
2-5	Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022							
	Saint-Gilles				Région de Bruxelles-Capitale			
	01/01/2012		01/01/2022		01/01/2012		01/01/2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	10 011	20,2	8 629	17,7	255 118	22,4	273 645	22,4
18 - 64 ans	34 976	70,7	35 470	72,6	730 020	64,1	788 876	64,5
65 ans et plus	4 505	9,1	4 738	9,7	153 716	13,5	160 116	13,1
Total	49 492	100	48 837	100	1 138 854	100	1 222 637	100

Sources : IBSA & Statbel (RN)

2-6	Indicateurs de structure de la population, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022			
	Saint-Gilles		Région de Bruxelles-Capitale	
	01/01/2012	01/01/2022	01/01/2012	01/01/2022
Âge moyen total (années)	35,7	37,4	37,5	37,8
Âge moyen hommes (années)	35,2	37,2	36,1	36,7
Âge moyen femmes (années)	36,1	37,6	38,9	38,8
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	26,5	22,9	33,1	29,2
Rapport de masculinité (%)	100,7	101,4	94,3	96,5

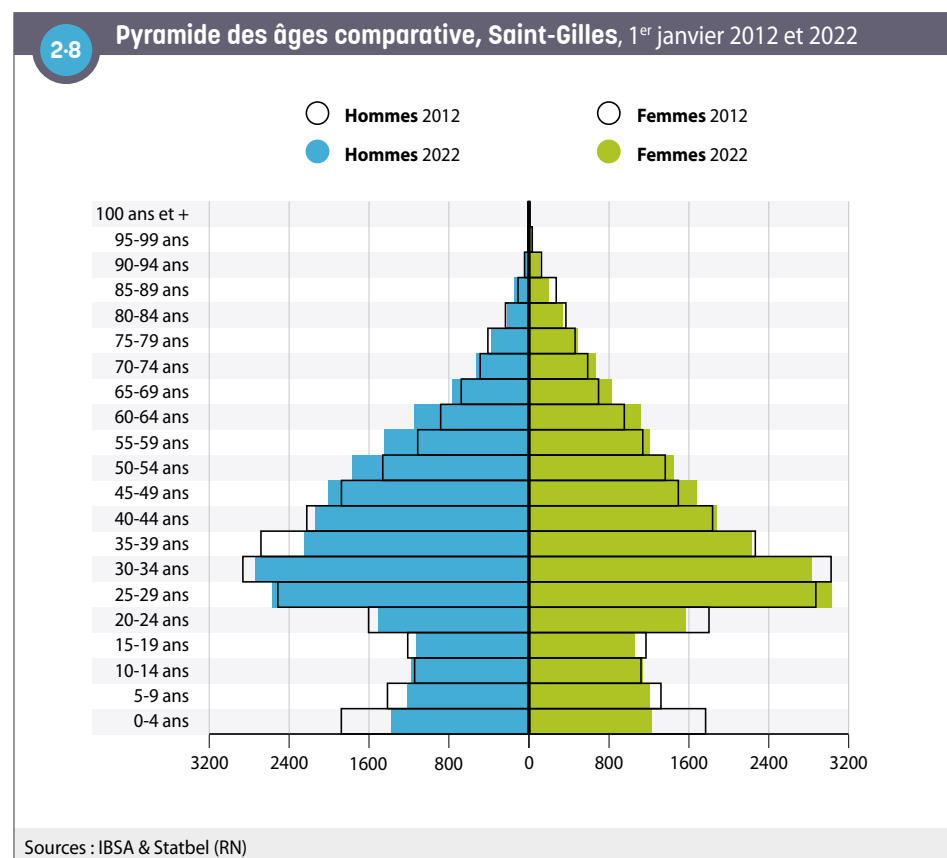
Sources : IBSA & Statbel (RN)

La première pyramide des âges comparative 2-7 illustre le fait que Saint-Gilles, en comparaison avec la Région bruxelloise, se caractérise par une forte surreprésentation des adultes de 25 à 34 ans. Les 35-39 ans sont également surreprésentés, mais dans une moindre mesure. On peut également constater une surreprésentation des hommes entre 40 et 54 ans. À l'inverse, les enfants et les adolescents sont sous-représentés dans toutes les tranches d'âge. Notons que l'indicateur conjoncturel de fécondité à Saint-Gilles est, après Ixelles, l'un des plus bas de la Région (1,2 à Saint-Gilles contre 1,6 dans la Région), ce qui explique la part relativement faible d'enfants malgré la forte présence de femmes en âge de procréer. Les femmes à partir de 55 ans sont quant à elles, sous-représentées dans chacune des tranches d'âge, de même que les hommes à partir de 65 ans.



La commune est en effet attractive pour les jeunes adultes sans enfants et notamment les jeunes travailleurs internationaux, étant donné son parc de logements (nombreuses maisons divisées en appartements de petite taille), son offre socioculturelle, sa proximité avec le centre-ville et sa bonne connectivité en transport public (avec le reste de la Région et en dehors de celle-ci avec la Gare de Bruxelles-Midi).

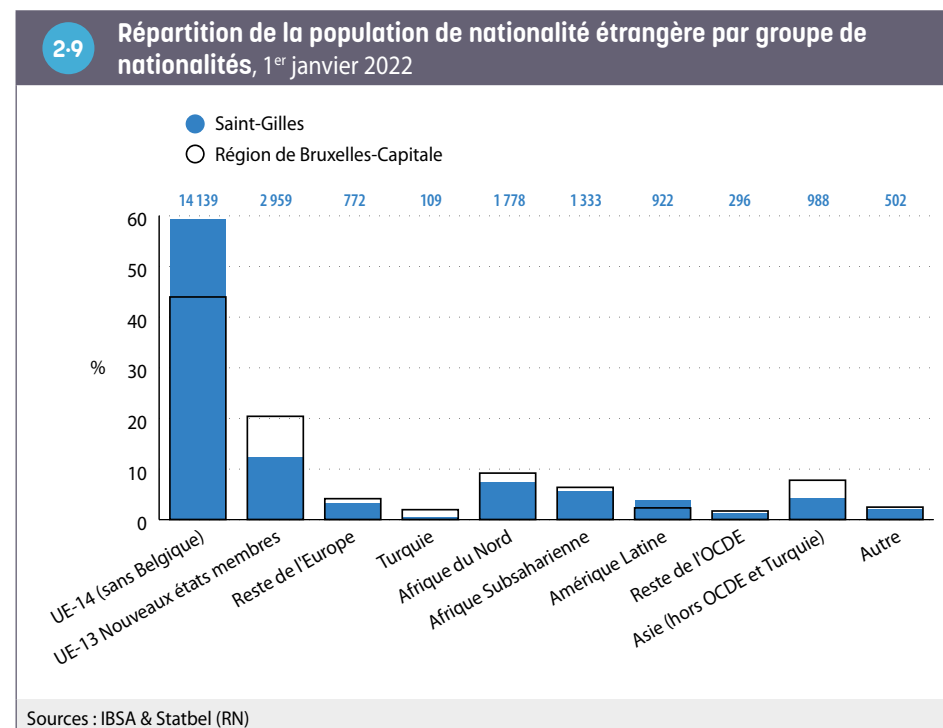
L'évolution de l'allure de la deuxième pyramide des âges entre 2012 et 2022 ^{2.8} indique une nette baisse du nombre de jeunes enfants. Une baisse est également observée dans d'autres catégories d'âge, notamment les 20-24 ans et les trentenaires, en particulier les hommes de 35-39 ans. En revanche, les nombres d'hommes entre 45 et 74 ans et de femmes entre 40 et 79 ans ont augmenté, de même que les jeunes adultes de 25-29 ans.



2.4. NATIONALITÉS

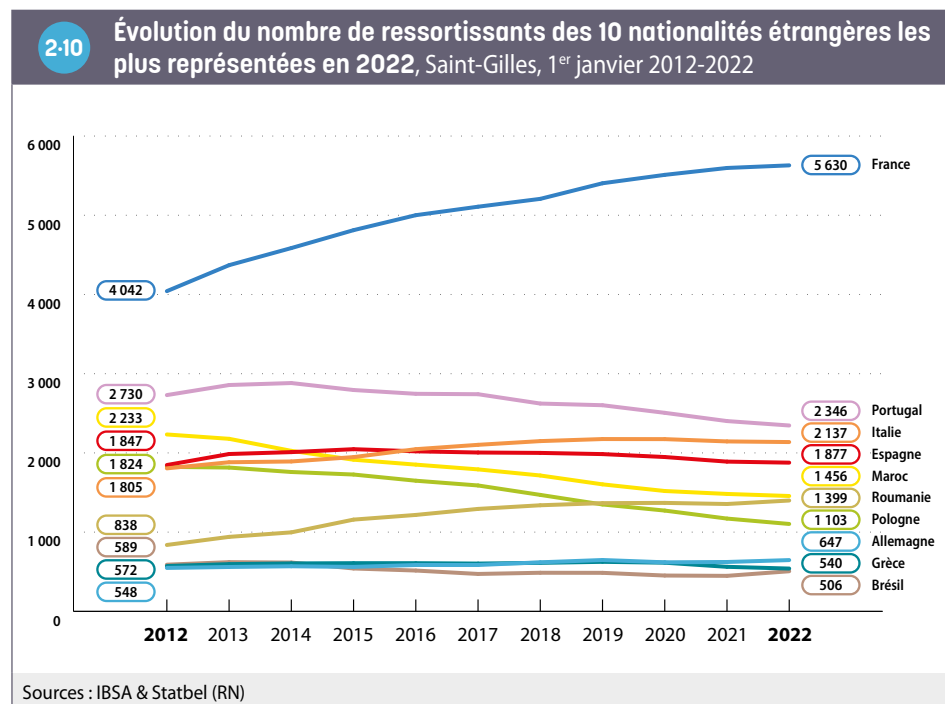
Au 1^{er} janvier 2022, 23 798 personnes, soit 49 % de la population saint-gilloise, n'ont pas la nationalité belge. Cette proportion, en croissance, est nettement supérieure à celle de la Région (36 %). Avec Etterbeek et Ixelles, Saint-Gilles fait partie des trois communes bruxelloises dans lesquelles la proportion de personnes n'ayant pas la nationalité belge est la plus importante, en lien notamment avec la présence importante de Français. Ces derniers représentent en effet 12 % de la population saint-gilloise.

Parmi les personnes de nationalité étrangère de la commune, 59 % sont ressortissantes de l'UE-14 (hors Belgique), 12 % des nouveaux États membres (UE-13), 7 % d'Afrique du Nord, 6 % d'Afrique Subsaharienne, 4 % d'Amérique Latine et 4 % d'Asie (hors OCDE et Turquie) – entre autres. Les ressortissants de l'UE-14 sont nettement plus représentés au sein de la population étrangère à Saint-Gilles que dans celle de la Région dans son ensemble. Les ressortissants d'Amérique Latine sont également surreprésentés dans la population non-belge de la commune. Les ressortissants de l'UE-13 et d'Asie sont, entre autres, nettement sous-représentés dans la population non-belge de la commune ^{2.9}.

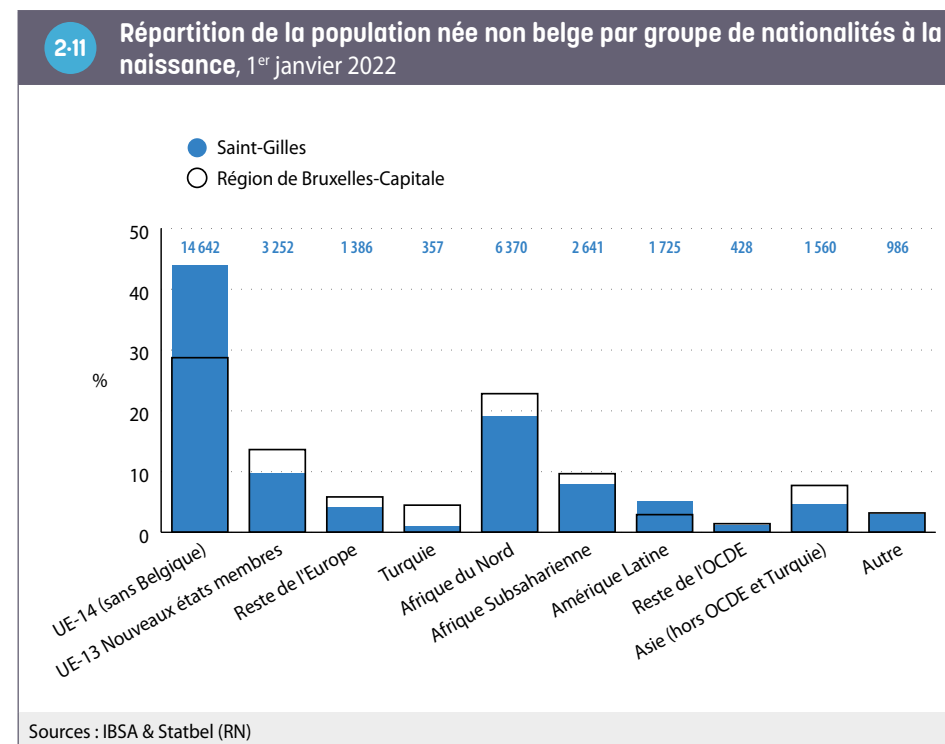


Parmi les personnes qui n'ont pas la nationalité belge, les Français sont de très loin les plus représentés à Saint-Gilles au 1^{er} janvier 2022, suivis des Portugais, des Italiens et des Espagnols **2-10**.

Sur la période 2012-2022, le nombre de Français a augmenté de façon importante. Le nombre d'Italiens et d'Allemands ont augmenté dans une certaine mesure, et le nombre de Roumains également, de façon plus significative. En revanche, les nombres de Portugais, de Marocains, de Polonais et de Brésiliens ont baissé au cours de cette période. Notons que le nombre d'Equatoriens a également fortement baissé au cours des dix dernières années dans la commune (non illustré).



L'analyse de la nationalité actuelle ne rend que partiellement compte de la diversité de la population. Si 49 % des habitants de Saint-Gilles sont de nationalité étrangère actuellement, 68 % avaient une nationalité étrangère à la naissance. Une partie de la population belge de la commune a donc acquis la nationalité après sa naissance. Ainsi, par exemple, il y a près de 4 fois plus d'habitants de Saint-Gilles nés avec une nationalité d'Afrique du Nord (6 370 personnes) qu'il n'y a de personnes avec la nationalité correspondante (1 778 personnes) **2-11**.

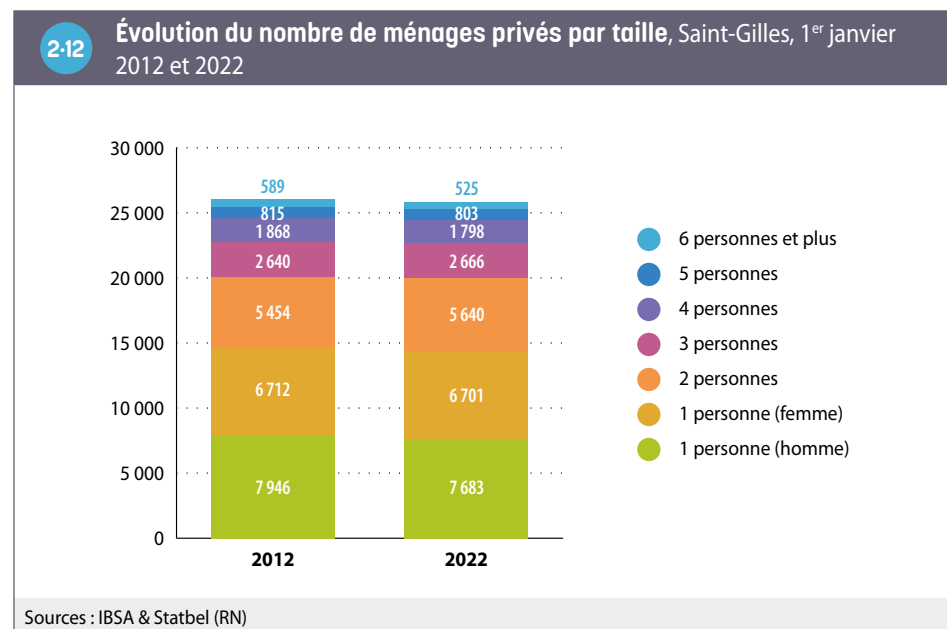


2.5. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2022, Saint-Gilles compte 25 816 ménages privés, soit 208 ménages de moins qu'en 2012.

En 2022, 55 % des ménages sont composés d'une seule personne (la moitié sont des femmes, l'autre moitié des hommes), 22 % de deux personnes, 10 % de trois personnes et 12 % de minimum quatre personnes. Entre 2012 et 2022, seuls les ménages de 2 et 3 personnes ont (légèrement) augmenté. Les autres catégories de ménages ont diminué en nombre. Le nombre de ménages de très grande taille (6 personnes et plus) a quant à lui nettement diminué (-11 %), alors qu'il a augmenté dans le reste de la Région. De façon générale, la baisse du nombre de grands ménages (4 personnes et plus) à Saint-Gilles est assez singulière dans la Région⁶ 2-12.

La taille moyenne des ménages privés est moins importante à Saint-Gilles (1,87) qu'en Région bruxelloise (2,15). Après Ixelles et Etterbeek, c'est la commune bruxelloise où la taille moyenne des ménages privée est la plus petite, étant donnée la proportion importante de personnes isolées.



6 Saint-Gilles est la seule commune où le nombre de ménages de 4 personnes a diminué et elle est une des deux seules communes où le nombre de ménages de 5 personnes a diminué.

Les personnes isolées sont surreprésentées à Saint-Gilles (55 % des ménages, contre 47 % à l'échelle régionale). C'est l'inverse pour les couples avec enfants, sous-représentés par rapport à la situation régionale (16 % des ménages saint-gillois contre 23 % dans la Région) 2-13. Les familles monoparentales et les couples sans enfants sont légèrement moins présents qu'à l'échelle régionale. La proportion des ménages se trouvant dans la catégorie «autres» est, quant à elle, plus importante que dans la Région. Il peut s'agir de colocations, ou d'autres types de ménages comme des ménages constitués de plus de deux générations. Après Saint-Josse, c'est à Saint-Gilles que la part de ménages dans la catégorie «autres» est la plus importante en Région bruxelloise.

2-13 Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2022

	Saint-Gilles		Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	14 306	55,4	263 886	46,8
Couples sans enfant	3 351	13,0	81 344	14,4
Couples avec enfant(s)	4 069	15,8	131 805	23,4
Familles monoparentales	2 593	10,0	65 482	11,6
Autres	1 497	5,8	21 365	3,8
Total	25 816	100	563 882	100

Sources : IBSA & Statbel (RN)

3. PETITE ENFANCE

3.1. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES

En 2019, sur la base ici des [Bulletins statistiques de naissances](#) (incluant les naissances non inscrites au Registre de population mais pas celles qui ont eu lieu à l'étranger), 663 enfants sont nés dans un ménage saint-gillois. Le [taux de natalité](#) s'établit cette année-là à 13 ‰. Cette valeur est légèrement inférieure à la moyenne régionale (14 ‰). C'est à Koekelberg que ce taux est le plus élevé, et à Watermael-Boitsfort qu'il est le plus faible au sein de la Région bruxelloise

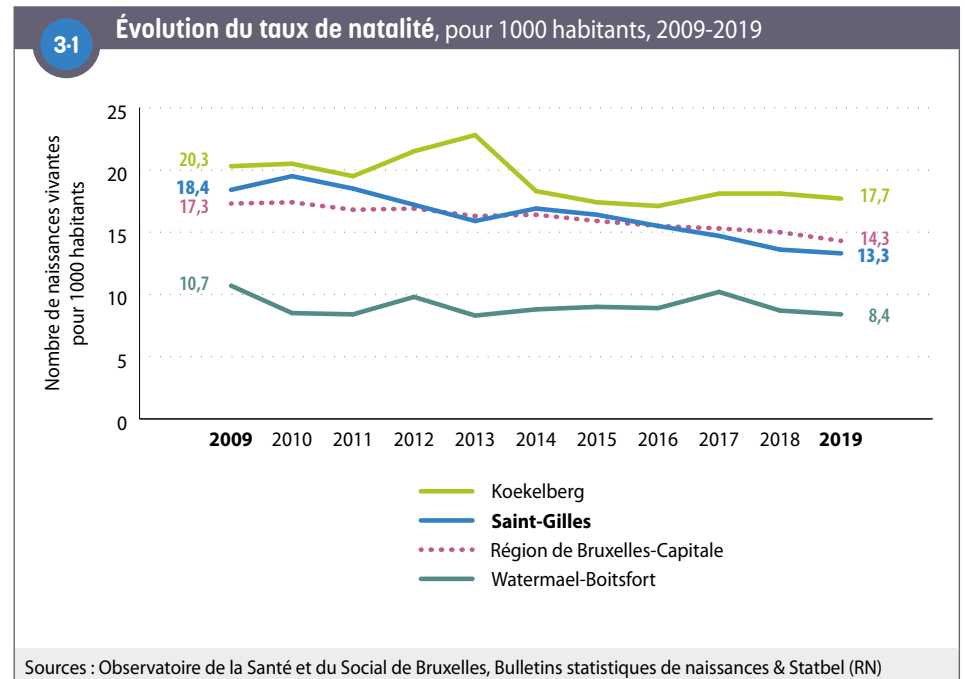
3.1.

Le [taux de natalité](#) dépend, pour une population donnée :

- de la tendance des femmes en âge de faire des enfants à en avoir (mesuré par l'[indicateur conjoncturel de fécondité](#)) ;
- de la part de ces femmes dans l'ensemble de la population.

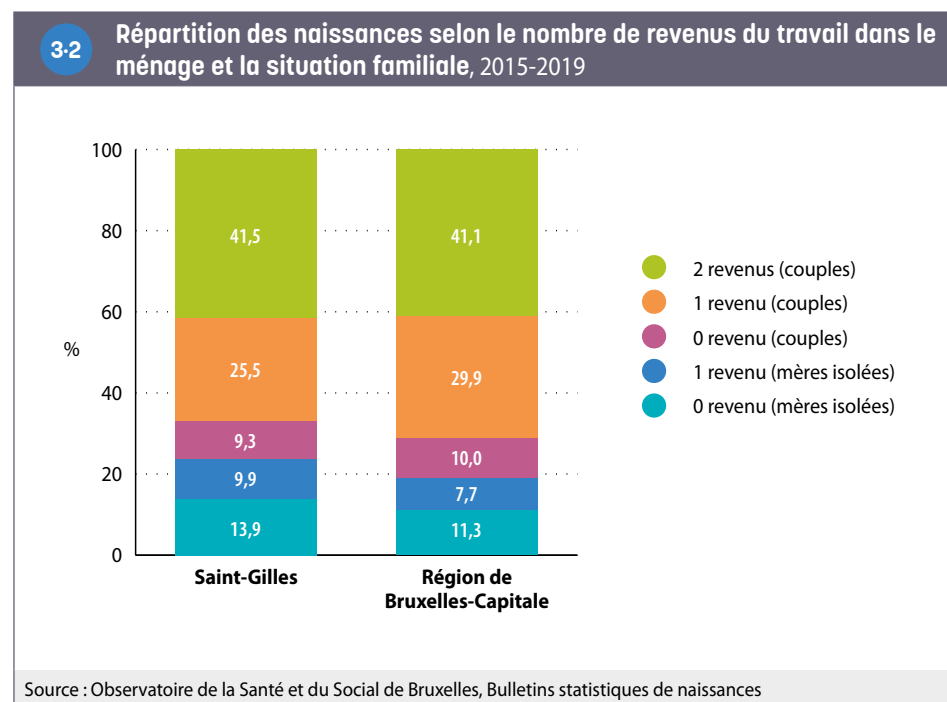
À Saint-Gilles, la part des femmes en âge de procréer dans la population est plus élevée que dans la Région. Ainsi, le taux de natalité plus bas qu'en moyenne s'explique uniquement par un [indicateur conjoncturel de fécondité](#) plus bas que dans la Région. Pour rappel, c'est la deuxième commune bruxelloise - après Ixelles - où cet indicateur est le plus bas (1,2 contre 1,6 dans la Région).

Comme dans les autres communes en moyenne, le taux de natalité est en baisse à Saint-Gilles : il était de 18 ‰ en 2009, soit un taux qui était alors supérieur à celui de la Région. Ainsi, la baisse du taux de natalité est plus marquée à Saint-Gilles qu'à l'échelle bruxelloise.



À Saint-Gilles, près d'une naissance sur quatre (24 %) survient dans un ménage composé d'une femme seule, soit une proportion supérieure à celle de la Région (19 %). Pour 14 % des naissances, la mère, en plus d'être seule, est par ailleurs sans revenus du travail **3-2**.

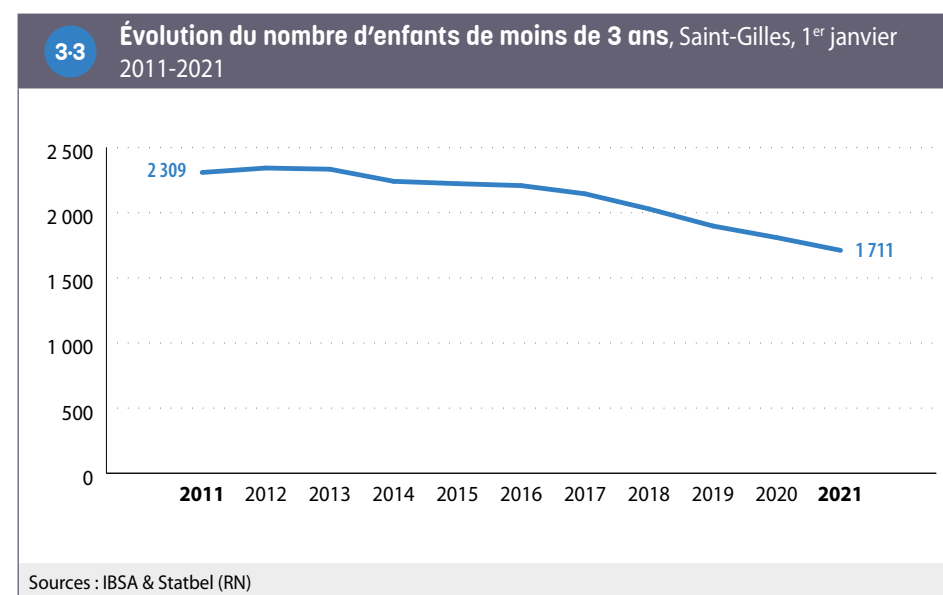
Plus globalement, 23 % des naissances dans la commune surviennent dans un ménage (monoparental ou composé d'un couple) sans revenus du travail, une part très importante, supérieure encore à celle de la Région bruxelloise (21 %).



Par ailleurs, 61 % des femmes saint-gilloises ayant accouché entre 2015 et 2019 sont de nationalité étrangère, une proportion bien supérieure à celle observée à l'échelle de la Région (53 %). La nationalité française est la première nationalité des femmes non-belges de la commune qui ont accouché en 2019 (11 % de l'ensemble des naissances), suivie par les nationalités marocaine (9 %), italienne (4 %) et roumaine (4 %).

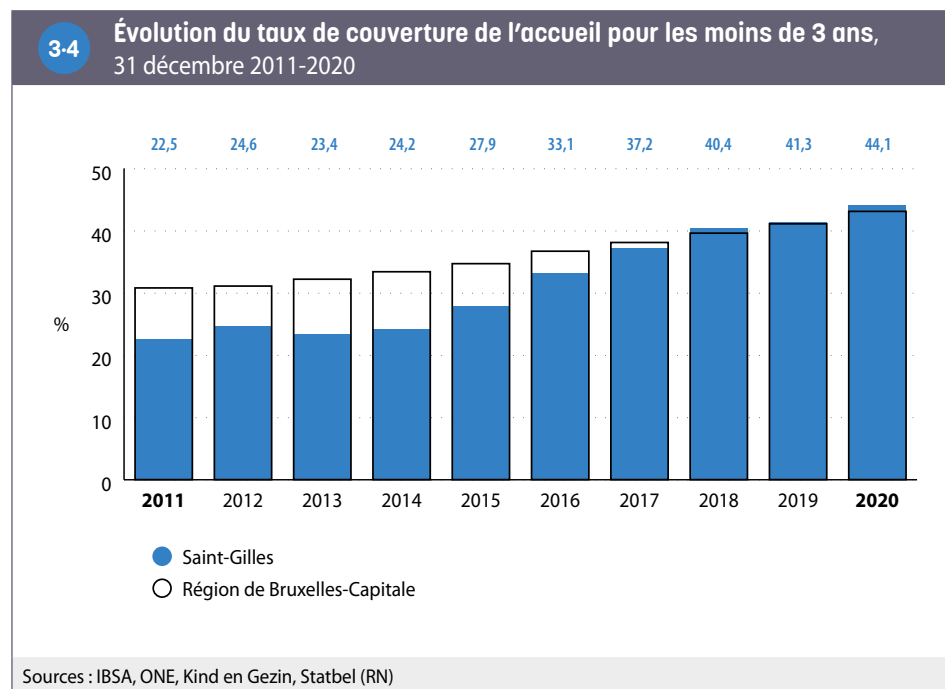
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2021, Saint-Gilles compte 1 711 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 3,5 % de la population totale (contre 3,9 % en Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a baissé de façon notable dans la commune **3-3**. Cette tendance à la baisse du nombre d'enfants de cet âge s'observe de manière générale à l'échelle de la Région bruxelloise, mais est nettement plus marquée à Saint-Gilles (-26 % entre 2011 et 2021 à Saint-Gilles, contre -9 % en Région bruxelloise). C'est la commune bruxelloise où ce nombre a le plus fortement diminué.



3.3. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Au 31 décembre 2020, le **taux de couverture de l'accueil** pour les enfants de moins de 3 ans est de 44 % à Saint-Gilles, soit plus de 4 places pour 10 enfants de cet âge. Ce taux est équivalent à celui de la Région bruxelloise. Il a augmenté de façon importante dans la commune au cours des 10 dernières années, à la fois du fait d'une augmentation du nombre de places et de la baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans **3-4**.



Les milieux d'accueil de Saint-Gilles comptent 755 places au 31 décembre 2020 **3-5**. Il s'agit exclusivement de places dans des milieux d'accueil collectif. Les milieux d'accueil de type familial (gardiennes) sont de manière générale, relativement peu développés dans la Région, et ils sont totalement absents à Saint-Gilles.

Certaines de ces places sont réservées (ou avec priorité) à certaines catégories d'enfants, par exemple aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions (entre autres du personnel qui n'habite pas forcément en Région bruxelloise) ou aux résidents de la commune. À Saint-Gilles, elles sont relativement peu nombreuses. En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants, le taux de couverture (2020) varie peu et passe de 44 % à 41 % dans la commune.

Par contre, si l'on ne retient que les places totalement accessibles, car non réservées et également proposées à un tarif fonction des revenus des parents, le taux de couverture passe à 24 % à Saint-Gilles (soit un peu moins d'une place pour quatre enfants de moins de 3 ans), un pourcentage légèrement inférieur à la moyenne bruxelloise (26 %). Ainsi, à Saint-Gilles, 55 % de l'ensemble des places sont non réservées et proposées à un tarif qui est fonction des revenus des parents. Cette proportion est inférieure à celle de la Région (60 %).

3-5 Offre d'accueil et accessibilité de l'offre, 31 décembre 2015 et 2020

	Saint-Gilles		Région de Bruxelles-Capitale	
	2015	2020	2015	2020
Nombre total de places en milieu d'accueil	616	755	18 576	20 643
dont				
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	609	755	17 992	20 111
Nombre de places en milieu d'accueil familial	7	0	584	532
dont				
Nombre de places réservées ou avec priorité	47	47	2 691	2 754
Nombre de places accessibles à tous	569	708	15 885	17 889
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	27,9	44,1	34,7	43,1
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous pour 100 enfants de moins de 3 ans	25,8	41,4	29,7	37,4
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous et tarif selon le revenu pour 100 enfants de moins de 3 ans	15,2	24,1	20,1	25,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	54,5	54,6	58,1	60,1

Sources : IBSA, ONE, Kind en Gezin, Statbel (RN)

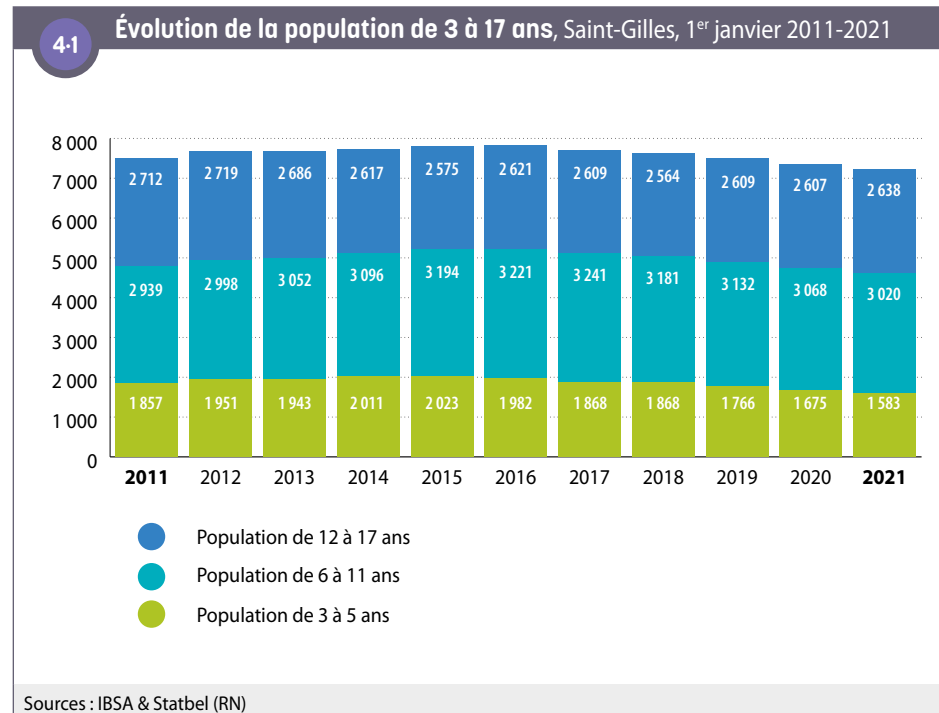
4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2011 et 2021, le nombre total d'enfants de 3-17 ans a augmenté jusqu'en 2016 à Saint-Gilles, diminué ensuite ⁴⁻¹. Les enfants de 3 à 17 ans peuvent être séparés en trois groupes d'âges concernés par l'enseignement maternel (3 à 5 ans), primaire (6 à 11 ans) et secondaire (12 à 17 ans). Sur l'ensemble de la période 2011-2021, le nombre d'enfants de 3 à 5 ans a diminué de façon significative (-15 %) à Saint-Gilles tandis que le nombre de 6 à 11 ans a légèrement augmenté (+3 %) et le nombre de 12 à 17 ans a légèrement baissé (-3 %).

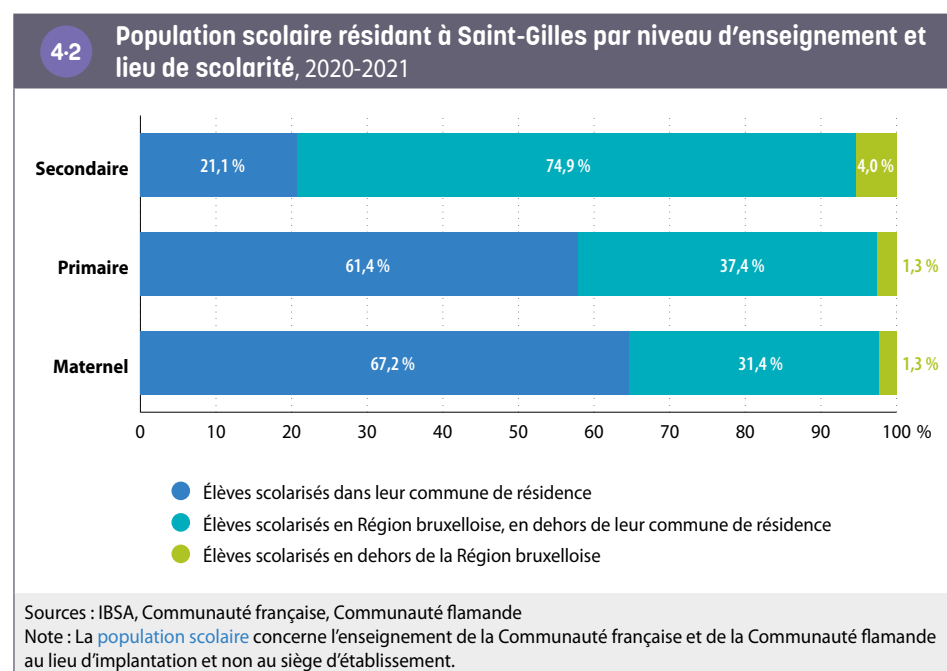
Les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 3 %, 6 % et 5 % de la population totale en 2021. Les parts des 3 à 5 ans et des 12 à 17 ans ont légèrement baissé par rapport à 2011.

Notons que les chiffres de la figure ⁴⁻¹ sont basés sur la [population officielle](#). De ce fait, certains enfants (dont les parents sont inscrits au [Registre d'attente](#) ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de [population scolaire](#). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. Ceci explique qu'il peut exister des différences entre les données relatives à la population officielle et la population scolaire (cf. point suivant).



4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, respectivement 1 739, 3 039 et 3 001 enfants résidant à Saint-Gilles sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)⁷. Parmi les élèves inscrits en maternel, 67 % fréquentent une école implantée à Saint-Gilles, contre 61 % parmi les élèves inscrits en primaire et 21 % en secondaire (4-2).



Si une part des élèves résidant dans la commune suivent donc leur scolarité en dehors de celle-ci, des mouvements inverses existent également. En effet, 32 % des élèves scolarisés en maternelle dans la commune résident ailleurs. C'est aussi le cas pour 41 % des élèves scolarisés dans une école primaire de la commune et pour 77 % de ceux scolarisés dans une école secondaire.

⁷ Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

La répartition des élèves saint-gillois selon la filière est similaire à celle de la Région : 33 % des élèves du secondaire suivent la filière générale, 16 % la filière technique et 11,5 % la filière professionnelle. Les parts d'élèves dans l'enseignement spécialisé (4,9 % des élèves de primaire et 3,6 % dans le secondaire) sont également proches de celles de la Région (4-3).

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2020-2021

	Saint-Gilles		Région de Bruxelles-Capitale
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement maternel			
Maternel ordinaire	1 732	99,6	99,2
Maternel spécialisé	7	0,4	0,8
Maternel total	1 739	100	100
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	2 890	95,1	95,6
Primaire spécialisé	149	4,9	4,4
Primaire total	3 039	100	100
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	943	31,4	32,1
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degré (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	986	32,9	33,5
<i>Technique</i>	480	16,0	16,4
<i>Artistique</i>	19	0,6	0,5
<i>Professionnel</i>	345	11,5	11,3
<i>Alternance</i>	47	1,6	1,6
Secondaire spécialisé	107	3,6	3,5
Secondaire DASPA et OKAN	74	2,5	1,1
Secondaire total	3 001	100	100

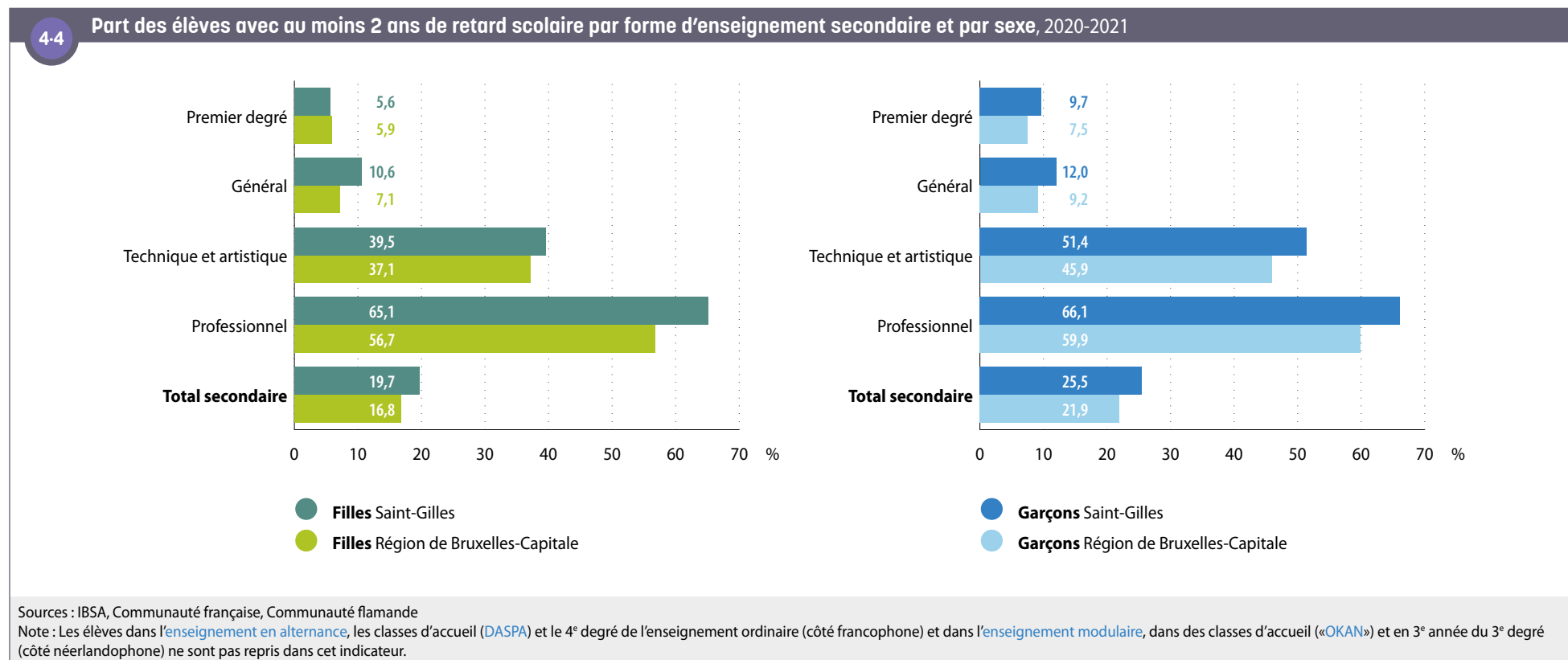
Sources : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

4.3. RETARD SCOLAIRE

Le retard scolaire (d'au moins deux ans) dans l'enseignement secondaire parmi les élèves résidant à Saint-Gilles concerne 25 % des garçons et 20 % des filles⁸. Ces parts sont supérieures à celles de la Région (respectivement 22 % et 17 %).

La proportion d'élèves en retard scolaire est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Saint-Gilles qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. De manière globale, les garçons présentent des taux de retard scolaire plus importants que les filles.

Si l'on établit une distinction par filière et par degré, on constate que les parts des élèves en retard sont systématiquement plus élevées à Saint-Gilles que dans la Région (à l'exception des filles dans le premier degré) ⁴⁻⁴.



8 Il s'agit du retard scolaire des adolescents résidant à Saint-Gilles, quel que soit leur lieu de scolarisation.

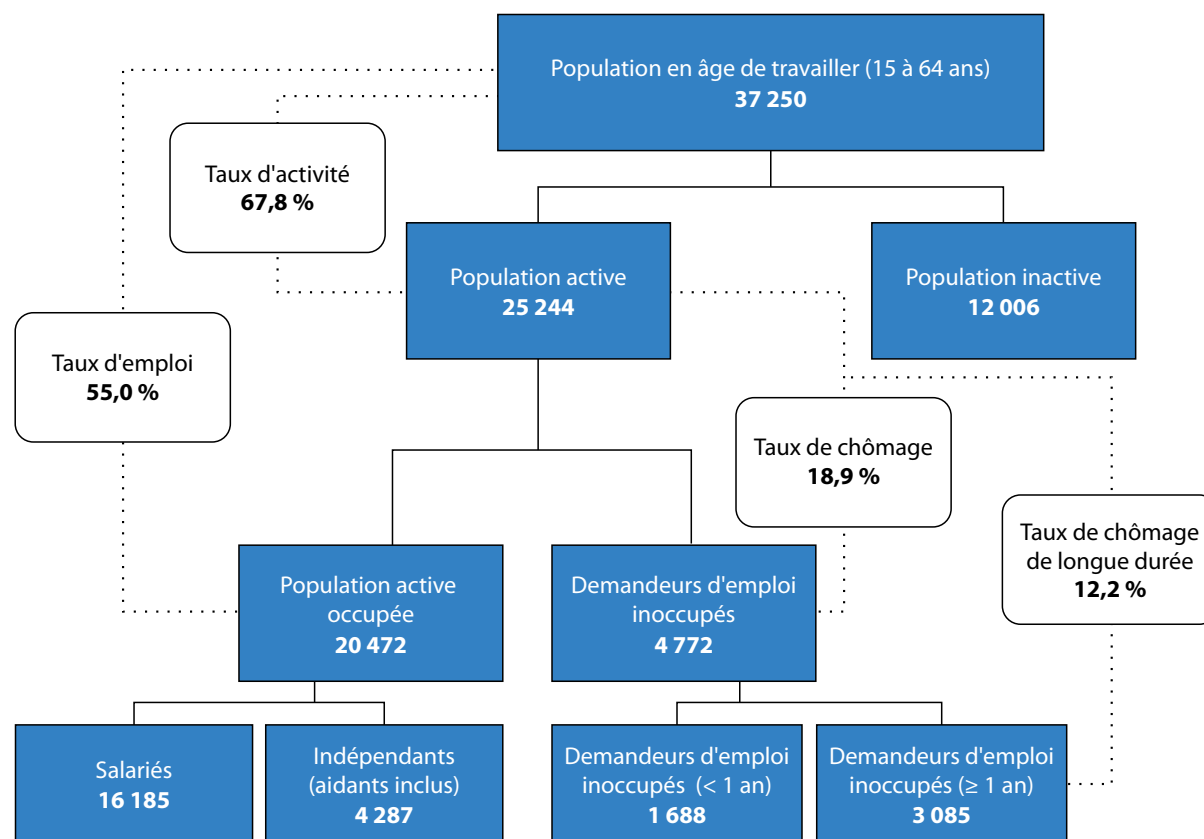
5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5-1

Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Saint-Gilles, moyenne annuelle 2019

5.1. POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2019, 25 244 habitants de Saint-Gilles, soit un peu plus de deux tiers des 37 250 personnes en âge de travailler (15-64 ans), sont actifs sur le marché du travail à Saint-Gilles. Parmi eux, 81 % sont en emploi et 19 % sont inscrits auprès d'Actiris comme « demandeur d'emploi inoccupé(e) » (DEI). Parmi ces personnes au chômage, six sur dix le sont depuis au moins un an ⁵⁻¹.



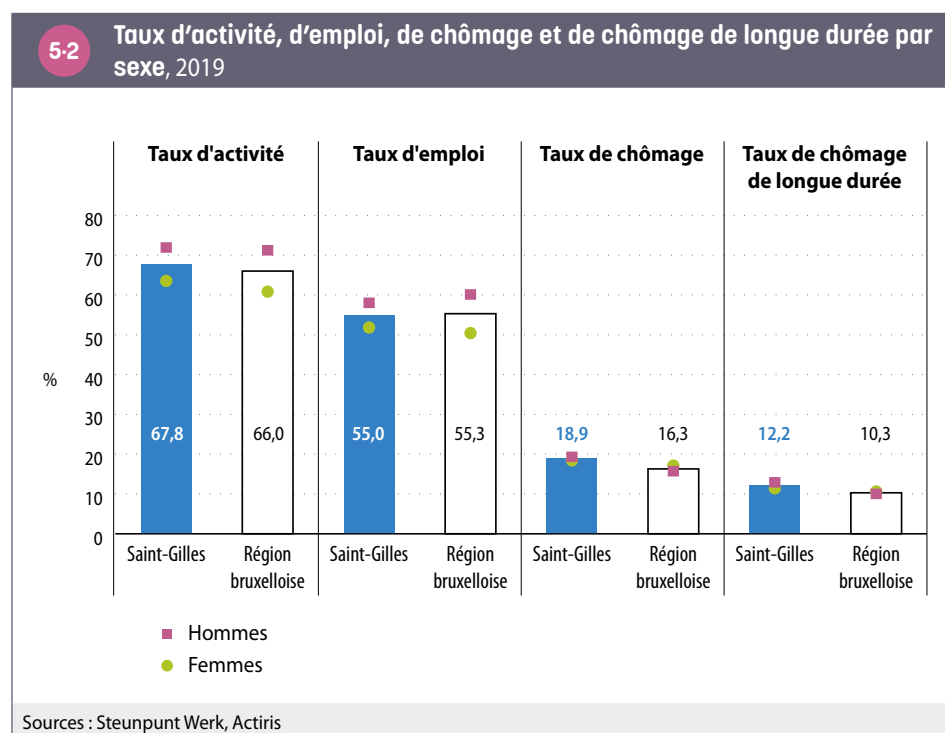
Sources : Steunpunt Werk, Actiris

Note : La population en âge de travailler est la moyenne de la population en âge de travailler au 1^{er} janvier 2019 et celle au 1^{er} janvier 2020.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** (15-64 ans) est un peu plus élevé à Saint-Gilles qu'en Région bruxelloise, avec une différence plus marquée pour les femmes. Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** (total et de longue durée⁹) est plus élevé à Saint-Gilles qu'au niveau de la Région, pour les deux sexes mais de façon un peu plus marquée pour les hommes. Enfin, le **taux d'emploi** des hommes est plus bas à Saint-Gilles que dans la Région, tandis que le taux d'emploi des femmes y est légèrement supérieur.

De manière générale, les **inégalités de genre** en termes de taux d'activité et d'emploi sont un peu moins marquées à Saint-Gilles qu'à l'échelle régionale **5.2**.



Le **taux d'activité** des jeunes (15-24 ans) résidant à Saint-Gilles est plus élevé qu'au niveau régional, ce qui pourrait témoigner d'une moindre propension des jeunes saint-gillois à poursuivre des études supérieures. Les taux d'activité tant des 25-49 ans que des 50-64 ans sont proches de ceux de la Région. Pour les jeunes adultes de Saint-Gilles qui se présentent sur le marché du travail (**population active** de 15-24 ans), l'accès à l'emploi est tout aussi difficile qu'en moyenne régionale : leur **taux de chômage** atteint 23 %, soit près d'un jeune sur 4. Les taux de chômage des 25-49 ans et des 50-64 ans sont importants également, et plus élevés qu'à l'échelle régionale. En particulier, le taux de chômage des 50-64 ans atteint 23 % (contre 18 % dans la Région). Si le **taux d'emploi** des jeunes adultes est légèrement plus élevé à Saint-Gilles qu'à l'échelle régionale (du fait de leur taux d'activité plus élevé), ceux des 25-49 ans et des 50-64 ans y sont inférieurs **5.3**.

5.3 Principaux indicateurs de la population en âge de travailler (15-64 ans) par groupe d'âge, 2019

	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Saint-Gilles	Région de Bruxelles-Capitale	Saint-Gilles	Région de Bruxelles-Capitale	Saint-Gilles	Région de Bruxelles-Capitale
15 - 24 ans	27,9	25,1	21,5	19,2	23,1	23,6
25 - 49 ans	76,3	77,0	63,1	65,3	17,4	15,1
50 - 64 ans	69,0	69,2	53,3	57,0	22,8	17,6
Total	67,8	66,0	55,0	55,3	18,9	16,3

Source : Steunpunt Werk

Concernant l'évolution du **taux d'activité** et du **taux d'emploi**, la rupture de série est à souligner sur la figure **5.4** : à partir de 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi, ce qui fait augmenter le taux d'activité et le taux d'emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le taux d'emploi et le taux d'activité sont sous-estimés et le taux de chômage, surestimé. On remarque qu'à Saint-Gilles, la prise en compte des personnes qui travaillent dans ces institutions a un impact non négligeable. En effet, 1 434 résidents de la commune travaillent dans des institutions européennes et internationales en 2021¹⁰, soit 7 % des actifs occupés (et 6 % du total des actifs).

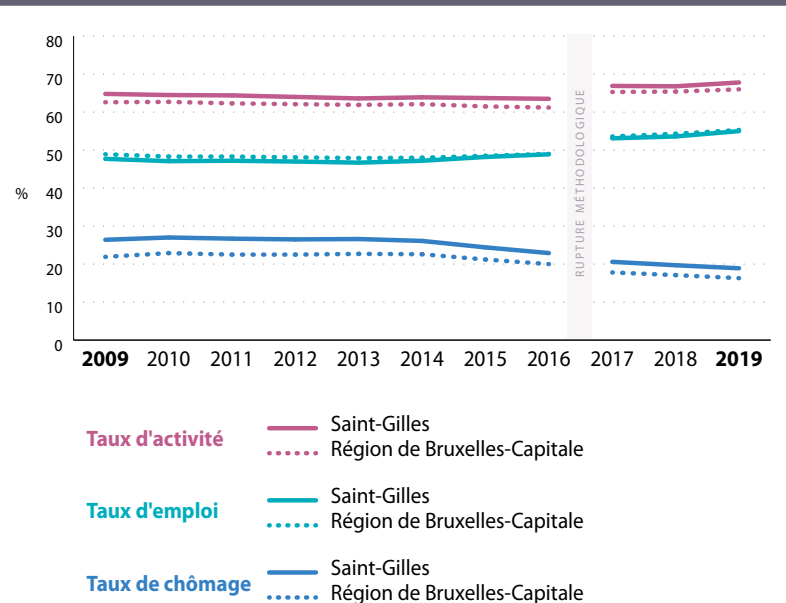
Outre cette rupture de série, les taux d'emploi et d'activité ont très légèrement augmenté dans la commune entre 2017 et 2019.

9 Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

10 Source: IBSA. Ces employés ne comprennent pas le personnel militaire et les employés sous contrat belge (soumis aux cotisations de l'ONSS).

Hormis l'effet de la rupture de série sur le **taux de chômage** (cf. supra), celui-ci a baissé à partir de 2015 à Saint-Gilles comme en Région bruxelloise. Cette baisse s'explique par différents facteurs, notamment une amélioration de l'activité économique à l'échelle du pays et certaines mesures en faveur de l'emploi mises en place dans la Région. Mais cette baisse s'explique également par des changements de réglementations relatifs au durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion (mesures fédérales). Cela explique en partie une baisse plus marquée du chômage parmi les jeunes. En effet, à partir de 2015, les allocations d'insertion sont limitées à trois ans ; d'autres conditions plus restrictives (en termes d'âge, de diplôme, de temps d'attente) ont également été introduites. Cette plus grande restriction aux allocations de l'ONEM s'est répercutée en partie au niveau des inscriptions chez Actiris (pas d'inscription ou radiation).

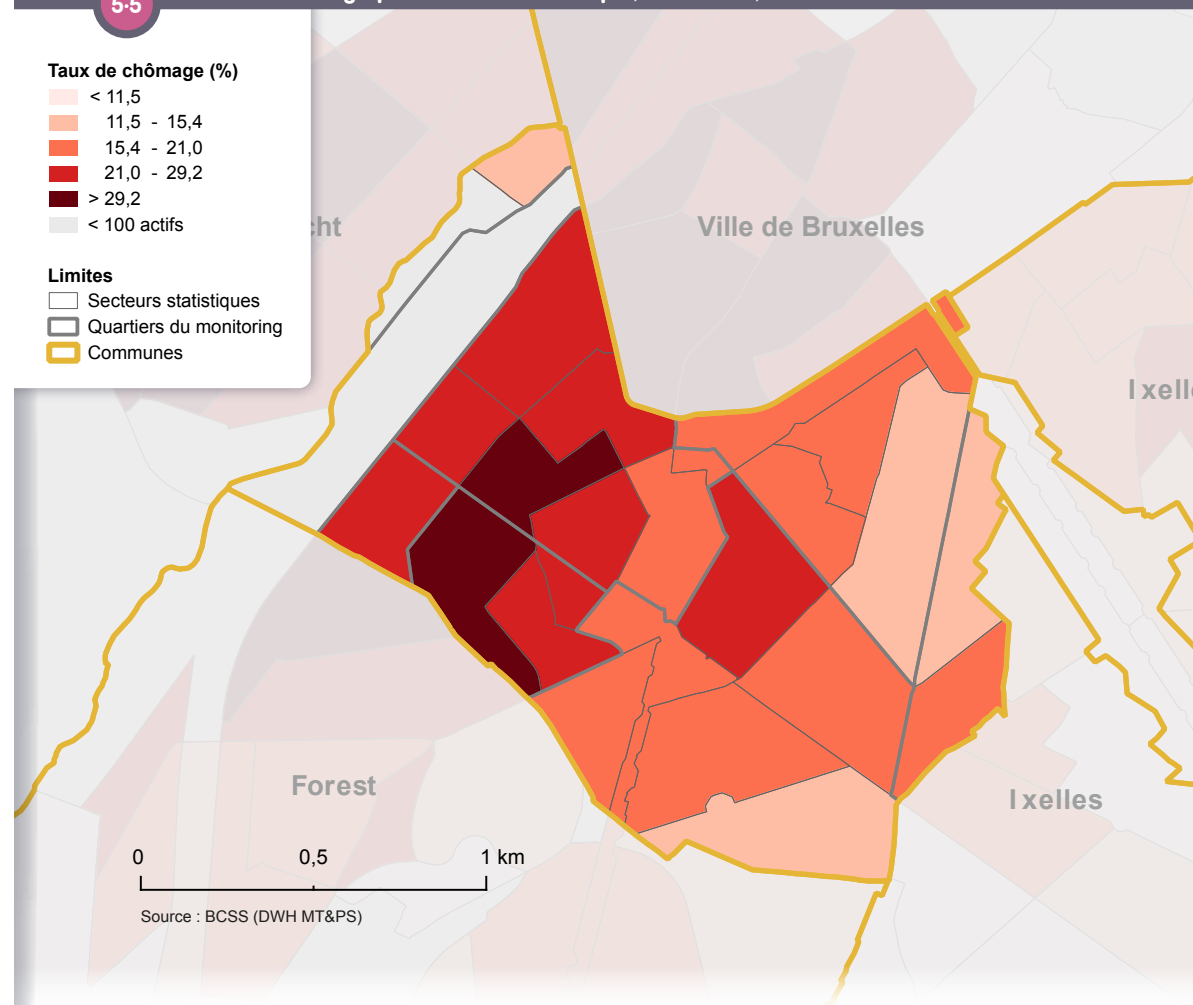
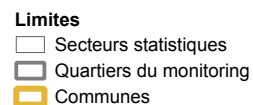
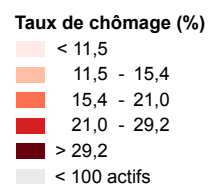
5-4 Évolution du taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité, moyennes annuelles 2009-2019



Source : Steunpunt Werk
 Note : Depuis 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le **taux d'emploi** et le **taux d'activité** sont sous-estimés et le **taux de chômage**, surestimé.

5-5

Taux de chômage par secteur statistique, Saint-Gilles, 2018



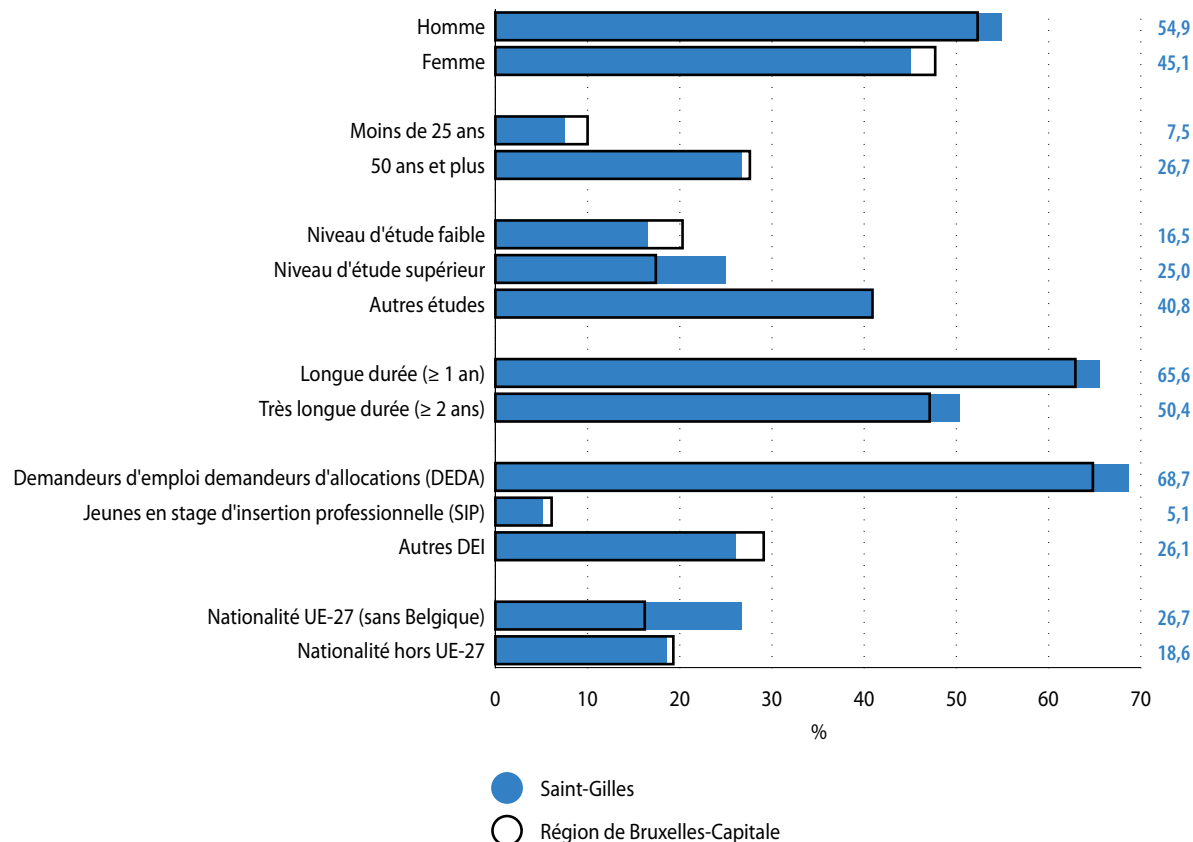
Les **taux de chômage** varient, dans une certaine mesure, sur le territoire communal **5-5**. Ils sont globalement plus élevés dans le «bas» de Saint-Gilles que dans le «haut». En effet, ils sont pour la plupart compris entre 21 % et 29 % dans les **secteurs** qui composent les **quartiers** Porte de Hal et Bosnie et dans le secteur de l'av. du Roi, ainsi que dans le secteur de la rue de Parme. Ils dépassent légèrement les 29 % dans les secteurs Régies et Place Bethléem. Dans les autres secteurs, les taux de chômage sont compris entre 15 % et 21 %, sauf dans 4 secteurs où ils sont plus bas (entre 11 % et 15 %) : il s'agit des secteurs de la rue Faider, de la rue Capouillet et de la Prison (dans le «haut» de Saint-Gilles) et également du secteur Jamar (à proximité de la Gare de Bruxelles-Midi).

5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)** – inscrits chez Actiris – diffère à Saint-Gilles et au niveau de la Région **5-6**. L'une des différences se situe en termes de niveau de diplôme : proportionnellement, on recense à Saint-Gilles plus de DEI avec un diplôme de l'enseignement supérieur qu'à l'échelle de la Région bruxelloise, à l'inverse des DEI faiblement scolarisés. La proportion de DEI dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique («Autres études») est équivalente à Saint-Gilles et dans la Région. Les DEI de nationalité européenne (UE-27) sont également fortement surreprésentés, à l'inverse surtout des Belges et, dans une moindre mesure des ressortissants hors UE-27. En outre, en comparaison avec la situation régionale, les hommes sont proportionnellement plus présentes au sein des DEI saint-gillois. Par ailleurs, le chômage est plus fréquemment de longue durée à Saint-Gilles qu'en moyenne bruxelloise.

5-6

Répartition des demandeurs d'emploi inoccupés selon diverses caractéristiques (% du nombre total de DEI), 2021



Source : Actiris ; calculs IBSA

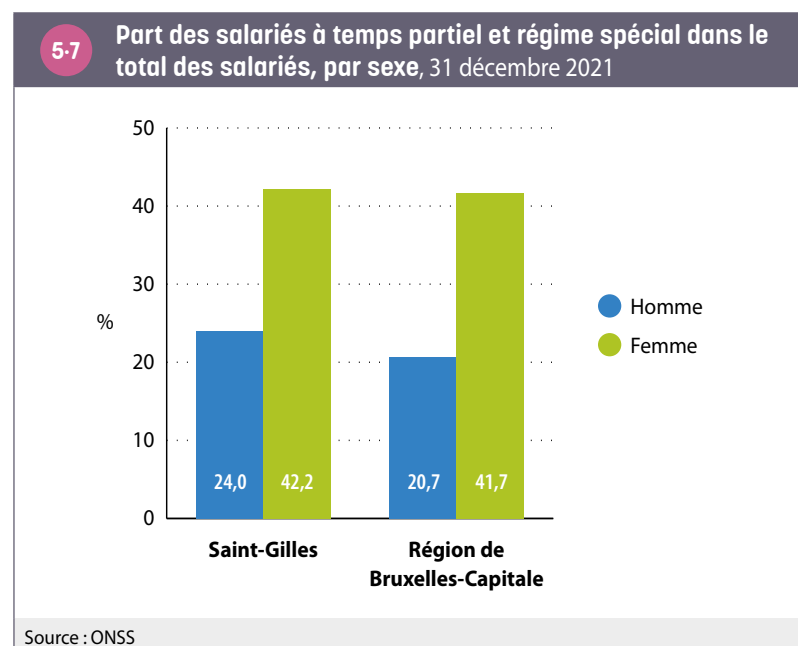
Note : La catégorie «autres études» regroupe les DEI qui disposent d'un diplôme non reconnu en Belgique. Il s'agit des diplômes obtenus dans des écoles situées dans un pays étranger, quel que soit le niveau d'études.

5.4. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS SAINT-GILLOIS

En 2019, 16 185 résidents saint-gillois sont salariés. Parmi eux, 13 % travaillent dans leur commune de résidence et 87 %, en dehors de celle-ci¹¹. Contrairement au chapitre suivant («Activité économique»), où il est question des salariés travaillant à Saint-Gilles, le présent chapitre porte sur les salariés qui résident à Saint-Gilles.

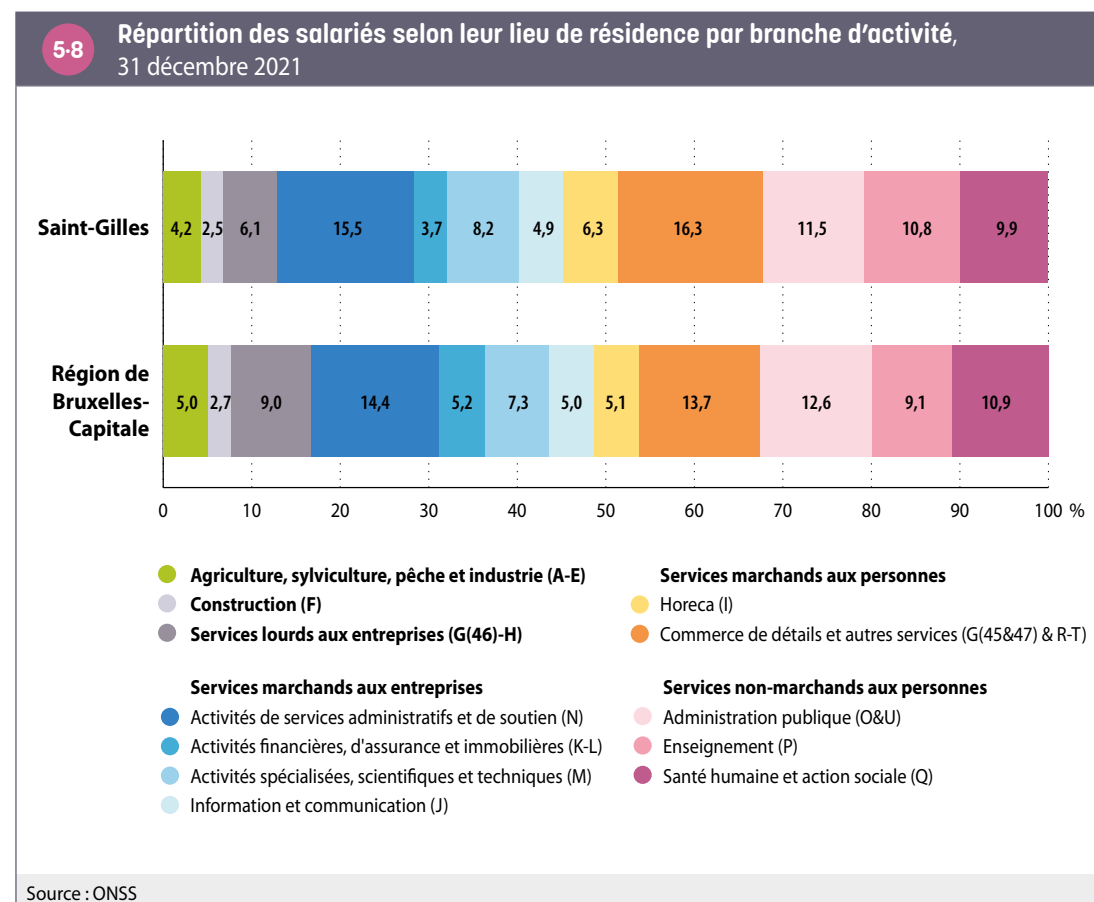
Salariés à temps partiel

De manière générale, à Saint-Gilles comme à l'échelle régionale, le travail à temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. En effet, 42 % des femmes salariées saint-gilloises sont à temps partiel, contre 24 % chez les hommes salariés saint-gillois. La proportion de temps partiel chez les hommes est plus élevée à Saint-Gilles qu'en Région bruxelloise **5.7**.



Les branches d'activités des salariés saint-gillois

La répartition des salariés saint-gillois par branche d'activité ne s'écarte pas fortement de la moyenne régionale. On note toutefois que les salariés de Saint-Gilles sont proportionnellement un peu plus représentés dans le secteur du **commerce de détails et autres services**, de l'Horeca, de l'enseignement, des activités de **services administratifs et de soutien** et des activités spécialisées, techniques et scientifiques. À l'inverse, les salariés saint-gillois sont, toujours en comparaison avec la répartition régionale, relativement moins présents dans, entre autres, le secteur des activités financières, d'assurance et immobilières, celui des **services lourds aux entreprises** et de l'industrie **5.8**.



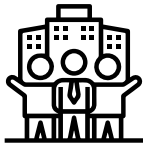
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6-1

Portrait-robot de l'activité économique à Saint-Gilles, 2019



5 073
sièges sociaux
assujettis à la TVA



1 636
unités locales
d'établissement



35 177
salariés



4 442
indépendants



203
emplois dans les institutions
internationales

6.1. SITUATION GÉNÉRALE

Sur le territoire saint-gillois, en 2019, on dénombre 5 073 **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA et 1 636 **unités d'établissements** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS)¹². Ces établissements accueillent 35 177 salariés (qui travaillent dans la commune, quel que soit leur lieu de résidence). Par ailleurs, 4 442 indépendants exercent leur activité à Saint-Gilles¹³ 6-1. Enfin, 203 emplois sont liés aux institutions européennes et internationales sur le territoire de Saint-Gilles.

6.2. LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES DE SAINT-GILLES

Au regard de l'ensemble de la Région bruxelloise, les emplois situés à Saint-Gilles ont les caractéristiques suivantes 6-2 :

- la part d'indépendants y est moins élevée (11 % des actifs occupés à Saint-Gilles sont indépendants, contre 13 % dans la Région);
- les fonctionnaires sont, en proportion, nettement plus nombreux que dans l'ensemble de la Région bruxelloise, à l'inverse des ouvriers et des employés; en effet, 35 % des salariés qui travaillent à Saint-Gilles sont fonctionnaires, contre 18 % dans la Région, soit deux fois plus. La proportion très importante de fonctionnaires s'explique notamment par la présence de certains ministères (situés entre autres Place Victor Horta), le Service fédéral des Pensions (situé dans la Tour du Midi) ainsi que de la SNCB.

12 Le nombre de **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

- La part des hommes et des femmes parmi les salariés est quasiment équivalente dans la commune, alors que les femmes sont légèrement majoritaires dans la Région.

6-2

Caractéristiques des travailleurs, au lieu de travail, 2019

	Saint-Gilles	Région de Bruxelles-Capitale
Part des indépendants parmi les travailleurs	11,2 %	13,2 %
Répartition de l'emploi salarié selon le statut		
Part des ouvriers	14,3 %	20,1 %
Part des employés	51,1 %	61,9 %
Part des fonctionnaires	34,6 %	17,9 %
Répartition homme-femme parmi les salariés		
Part des femmes	50,2 %	51,2 %
Part des hommes	49,8 %	48,8 %
Sources : Steunpunt Werk, ONSS ; calculs IBSA Note : les données relatives au statut et au sexe concernent les salariés tels que les compte l'ONSS.		

Au niveau des caractéristiques du tissu d'entreprises à Saint-Gilles, la commune accueille, en proportion du nombre d'habitants, plus d'entreprises que l'ensemble de la Région bruxelloise, qu'il s'agisse de **sièges sociaux** ou d'**unités d'établissement**. La différence est particulièrement marquée concernant le nombre de sièges sociaux : on compte 104,5 sièges sociaux pour 1 000 habitants à Saint-Gilles, contre 93 pour 1 000 dans la Région. La proximité de la gare du Midi et

13 Une entreprise peut être reliée à une personne morale (les SA, SPRL, coopératives) ou à une personne physique (un indépendant). Un **siège social** correspond à l'établissement central d'une entreprise (l'unique si elle a 1 établissement, le lieu duquel le bilan annuel est émis si elle en a plusieurs). Les statistiques comptabilisent le nombre d'entreprises qui ont un numéro de TVA. Toutes les entreprises n'ont pas de numéro de TVA, comme les professions libérales par exemple. Le nombre d'**indépendants** correspond au nombre d'inscrits à l'INASTI. Ici, tous les indépendants sont, en principe, renseignés, y compris les aidants.

de l'Avenue Louise fait de Saint-Gilles un lieu privilégié d'installation de sièges sociaux.

Par ailleurs, l'indicateur de la dynamique entrepreneuriale, qui évalue la différence entre la création et la cessation d'entreprises sur une année, est supérieur à Saint-Gilles par rapport à la Région bruxelloise dans son ensemble

6-3.

Les entreprises de très grande taille (plus de 200 salariées) sont proportionnellement plus présentes à Saint-Gilles. Ceci peut aussi être mis en lien avec la présence d'importants employeurs tels que la SNCB, du Service fédéral des Pensions, d'administrations régionales comme Hub.Brussels ou de sièges de secrétariat sociaux, etc.

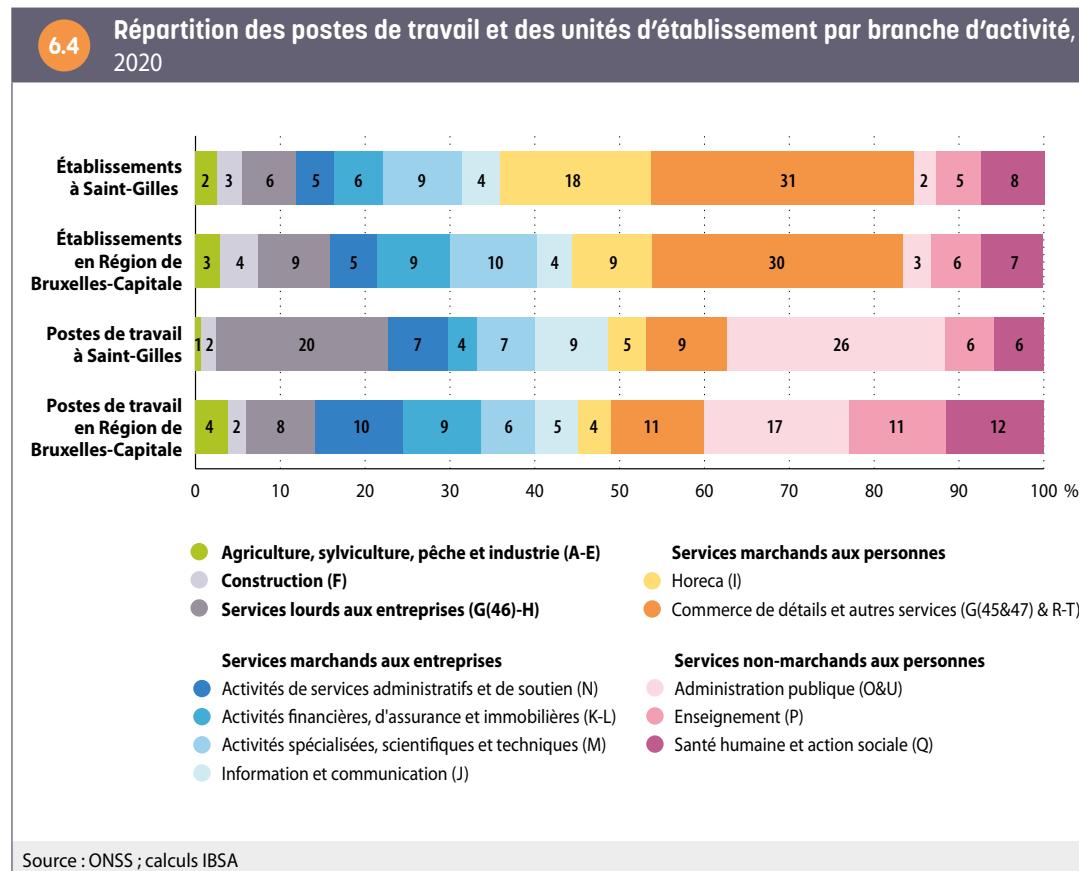
6.3 Caractéristiques du tissu d'entreprises, 2020		
	Saint-Gilles	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de sièges sociaux pour 1 000 habitants	104,5	92,9
Nombre d'établissements pour 1 000 habitants	32,6	30,9
Indicateur de la dynamique entrepreneuriale	3,5 %	2,9 %
Part des établissements de 1 à 4 salariés	64,3 %	64,8 %
Part des établissements de 5 à 9 salariés	15,1 %	14,6 %
Part des établissements de 10 à 49 salariés	14,9 %	15,6 %
Part des établissements de 50 à 199 salariés	3,5 %	3,7 %
Part des établissements de plus de 200 salariés	2,2 %	1,3 %

Sources : ONSS, Statbel, IBSA ; calculs IBSA

Les spécificités sectorielles de la commune, en comparaison avec la Région dans son ensemble, sont les suivantes 6-4 :

- le secteur de l'administration publique est surreprésenté et constitue le premier secteur en termes de nombre de postes à Saint-Gilles. Il y a relativement peu d'établissements mais il s'agit d'administrations fédérales ou régionales de grande taille (par exemple, l'ONSS, Hub.Brussels, Régie fédérale des bâtiments...).
- Le deuxième secteur, surreprésenté également (en comparaison avec la Région), est celui des services lourds aux entreprises. Plus précisément, ce sont les activités relatives à la branche « transports ferroviaires de voyageurs » qui expliquent ce poids important, notamment du fait de la présence de la SNCB et d'Infrabel.

- Enfin, le secteur de l'information et des communications est lui aussi surreprésenté en termes de nombre de postes, notamment du fait de plusieurs entreprises installées dans des bureaux partagés tels que le Village Partenaire de Saint-Gilles.
- En termes de nombre d'établissements, les secteurs surreprésentés à Saint-Gilles sont l'Horeca et le commerce de détails et autres services, du fait de la présence de noyaux commerciaux parmi les plus importants de la Région bruxelloise¹⁴ (Haut de la Ville, Saint-Gilles, Bara...).
- D'autres secteurs sont au contraire sous-représentés en termes de postes de travail dans la commune, notamment celui des activités financières, d'assurance et immobilières, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale, et de l'industrie.



14 Voir Hub.Brussels, ULB, Perspective.brussels. 2019. Le commerce bruxellois en chiffres – Structuration du paysage commercial. Bruxelles : Hub.Brussels, 40 p. https://hub.brussels/app/uploads/2019/07/Structuration_du_paysage_commercial_bruxellois_SDC3_hubbrussels.pdf

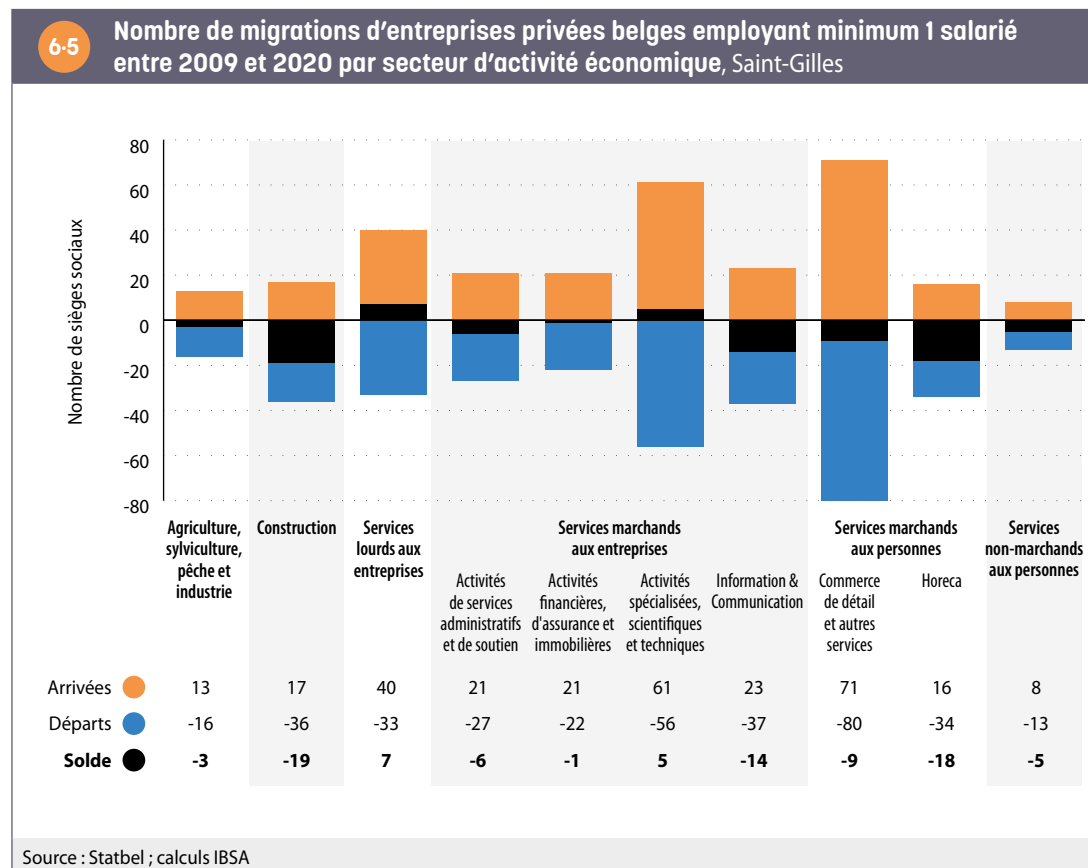
6.3. MIGRATIONS D'ENTREPRISES

Entre 2009 et 2020, comme dans le cas des autres communes bruxelloises, le **solde migratoire d'entreprises** de Saint-Gilles est négatif (-63 entreprises, soit -7 pour 1 000). Saint-Gilles a perdu des entreprises du fait des migrations des **sièges sociaux** des entreprises privées belges employant minimum un salarié¹⁵ ; 291 entreprises se sont installées à Saint-Gilles alors que 354 ont quitté la commune sur la période 2009-2020.

Les soldes migratoires d'entreprises de Saint-Gilles sont négatifs dans la grande majorité des secteurs d'activité. Les soldes les plus négatifs concernent le secteur de la construction, de l'Horeca et de l'information et la communication. Ils sont en revanche légèrement positifs pour deux secteurs : les **services lourds aux entreprises** et les activités spécialisées, scientifiques et techniques **6.5**.

Si on distingue les migrations des entreprises de Saint-Gilles en fonction de la région d'origine ou de destination (toujours pour la période 2009-2020), la commune connaît à la fois :

- un solde migratoire négatif vis-à-vis des migrations en provenance ou à destination de la Flandre ou de la Wallonie (-18 entreprises, soit -2 pour 1000 entreprises) ;
- un solde migratoire négatif vis-à-vis des 18 autres communes bruxelloises (-45 entreprises, soit -5 pour 1000 entreprises).



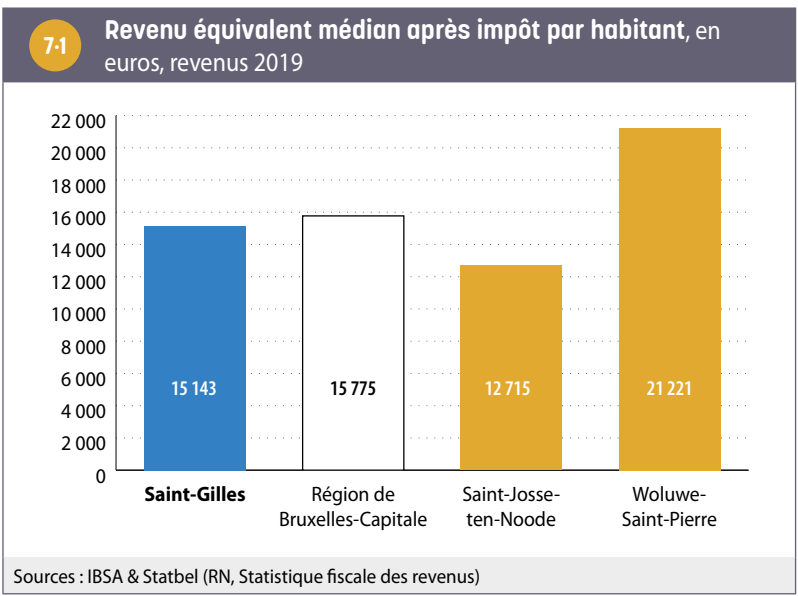
¹⁵ L'analyse des migrations repose sur les déplacements intercommunaux des **sièges sociaux** des entreprises privées belges, employant au minimum un salarié, sur la période 2009-2020 (voir Focus de l'IBSA n°54 et 55 pour plus de détails méthodologiques).

7.

REVENUS

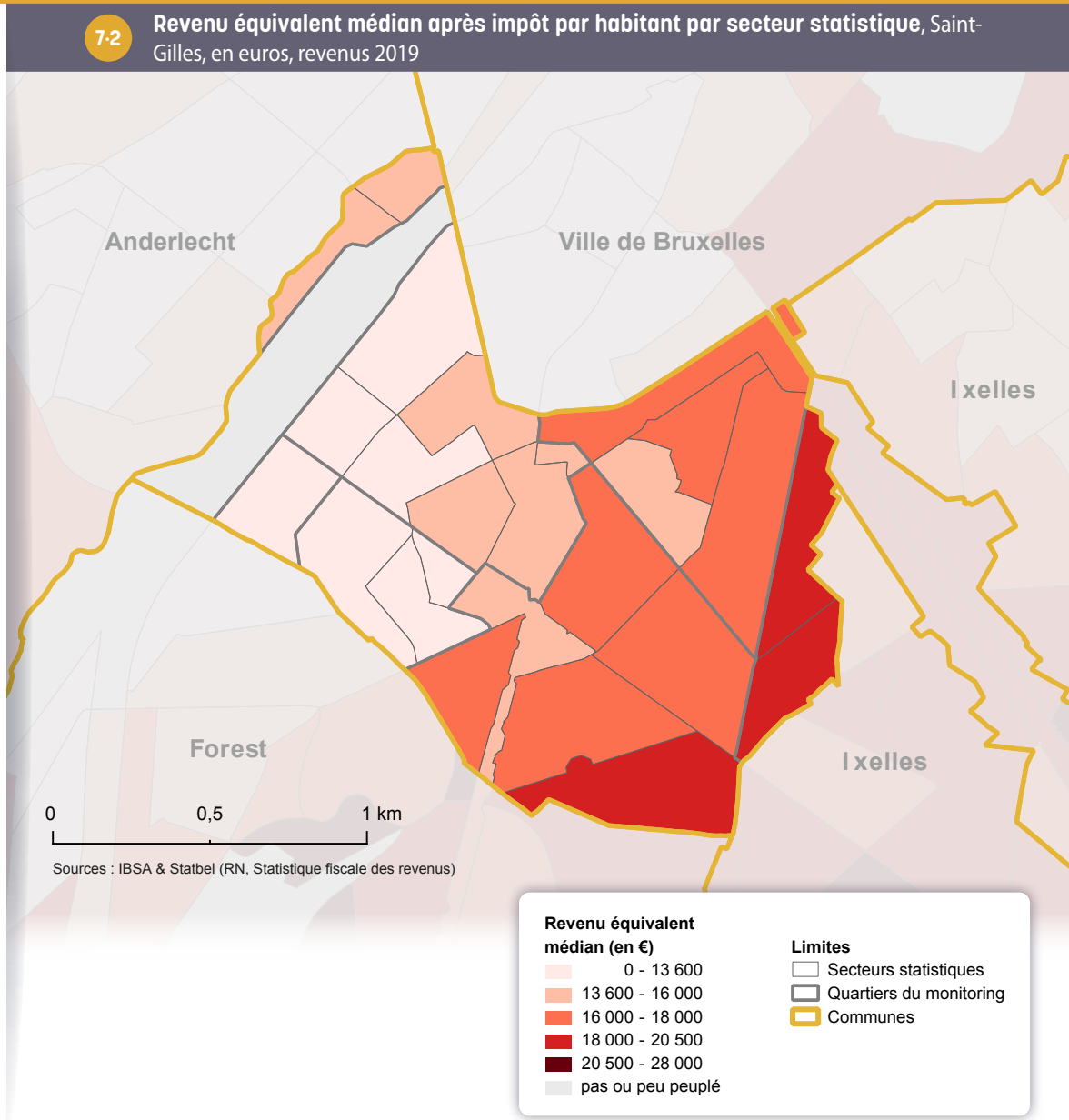
7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le **revenu équivalent médian par habitant après impôt**¹⁶ s'élève à 15 143 euros à Saint-Gilles pour l'année 2019, soit 4 % en-dessous de la médiane bruxelloise. C'est dans la commune de Saint-Josse que ce revenu est le plus faible et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé **7-1**.



Les **revenus équivalents médians après impôt** varient sur le territoire saint-gillois **7-2**. Saint-Gilles est une commune de **première couronne** se situant à cheval entre le **croissant pauvre** au nord-ouest d'une part, et la première couronne orientale au sud-est (dont la réalité socioéconomique se rapproche

16 Dans ce chapitre, les termes «revenu médian» ou «revenu équivalent médian» sont utilisés aléatoirement pour désigner «revenu équivalent médian par habitant après impôt».



de celle d'Ixelles et Etterbeek) d'autre part. En effet, à Saint-Gilles, les revenus médians sont faibles dans le bas de la commune (à proximité d'Anderlecht) et ils augmentent graduellement à mesure que l'on se dirige vers le haut de la commune (à proximité d'Ixelles) : les revenus médians les plus bas (moins de 13 600 euros) s'observent dans les **secteurs** des **quartiers** de la Porte de Hal et Bosnie ainsi que dans le secteur Av. du Roi, ils sont relativement faibles (entre 13 600 et 16 000 euros) dans les secteurs à proximité du Parvis de Saint-Gilles, atteignent des niveaux « moyens » (entre 16 000 et 18 000 euros) entre l'Hôtel de Ville et l'av. de la Toison d'Or et sont plus élevés (entre 18 000 et 20 500 euros) à proximité de la Prison de Saint-Gilles **7.2**. Aucun secteur n'indique de niveaux de revenus médians supérieurs à 20 000 euros le plus élevé atteint (19 000 euros dans le secteur de la Prison de Saint-Gilles).

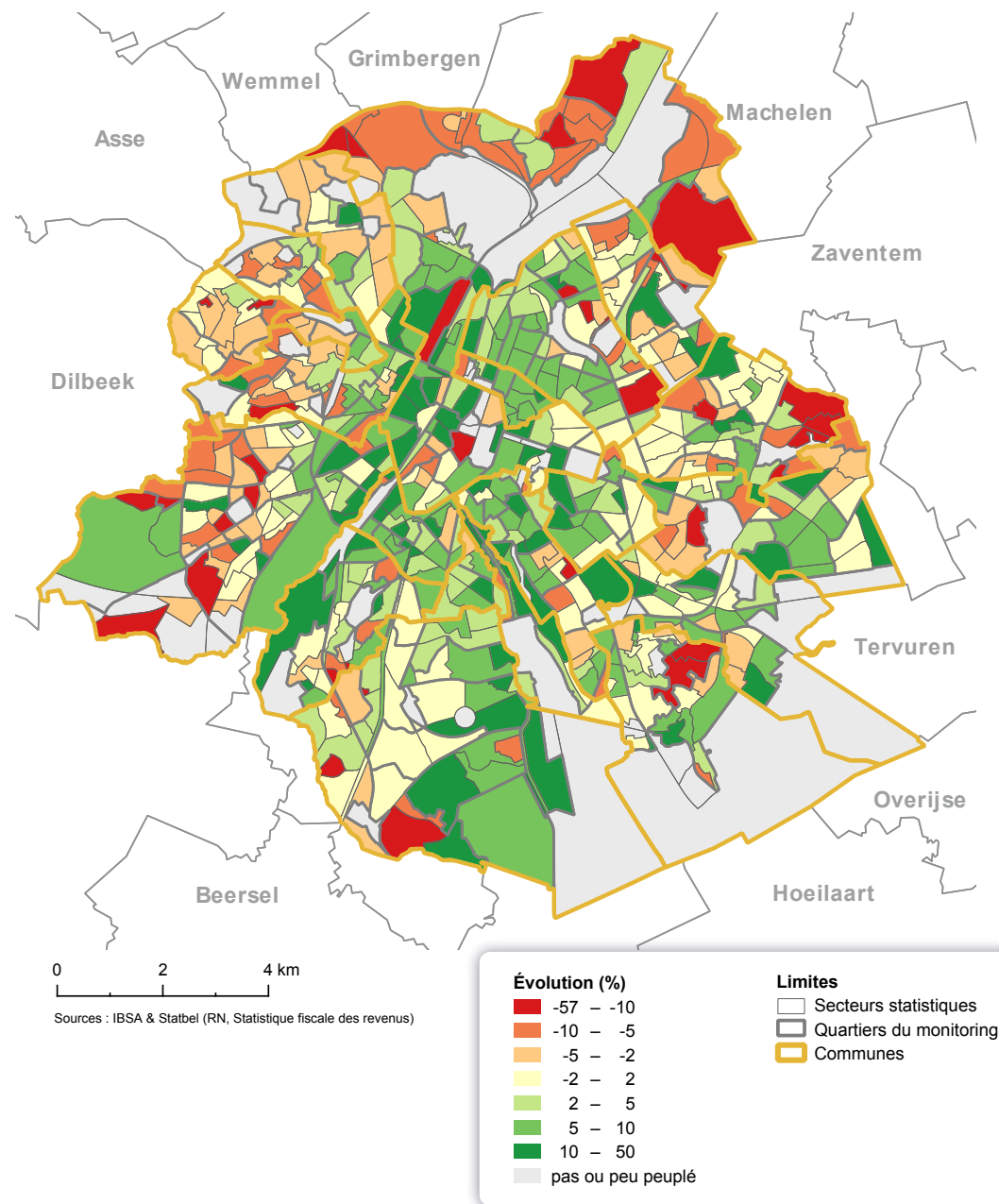
La carte **7.3** représente l'évolution des revenus en termes réels¹⁷ par **secteur statistique** entre 2009 et 2019 en Région bruxelloise. De manière générale, le **revenu équivalent médian** augmente en **première couronne** urbaine (dont Saint-Gilles fait partie) en particulier le long du canal au niveau du croissant pauvre (bien que cela reste une des zones les plus précarisées de la Capitale). Il augmente également dans de nombreux secteurs aisés notamment dans le quadrant sud-est de la **deuxième couronne**. À l'inverse, le revenu médian diminue dans de nombreux **secteurs statistiques** de deuxième couronne, en particulier dans le nord-ouest de la région, mais également dans bon nombre de secteurs constitués de logements sociaux¹⁸.

Le revenu médian augmente sur l'ensemble du territoire saint-gillois, à l'exception du **secteur statistique** Rue Capouillet (légère baisse). Les secteurs statistiques où le revenu médian a augmenté le plus sont ceux de Jamar, Rue d'Angleterre, Rue de Danemark, Rue Dethy, Rue du Métal et Barrière.

Les évolutions de revenus au sein d'un **secteur statistique** / **quartier** peuvent être à la fois la conséquence de l'évolution des revenus des habitants restés sur place tout au long de cette période, mais aussi des mouvements de population (migrations, naissances et décès) et de l'évolution de leurs caractéristiques.

7.3

Évolution du revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Région de Bruxelles-Capitale, en %, revenus 2009-2019



17 Il s'agit de l'évolution des revenus réels ou à prix constants, c'est-à-dire dont les effets de l'inflation ont été neutralisés.

18 Pour plus d'information sur ces évolutions, voir IBSA (2021).

Le degré d'**inégalité** de revenus, mesuré par le **coefficient de Gini**, est très légèrement plus élevé à Saint-Gilles qu'en moyenne dans les 19 communes **7.4**. Cela n'était pas le cas il y a quelques années (cf. Zoom sur les communes 2016).

7.4 Coefficient de Gini sur base du revenu équivalent par personne, revenus 2019		
	Saint-Gilles	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable équivalent par personne	0,42	0,41
Coefficient de Gini - Revenu équivalent après impôt par personne	0,34	0,33

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

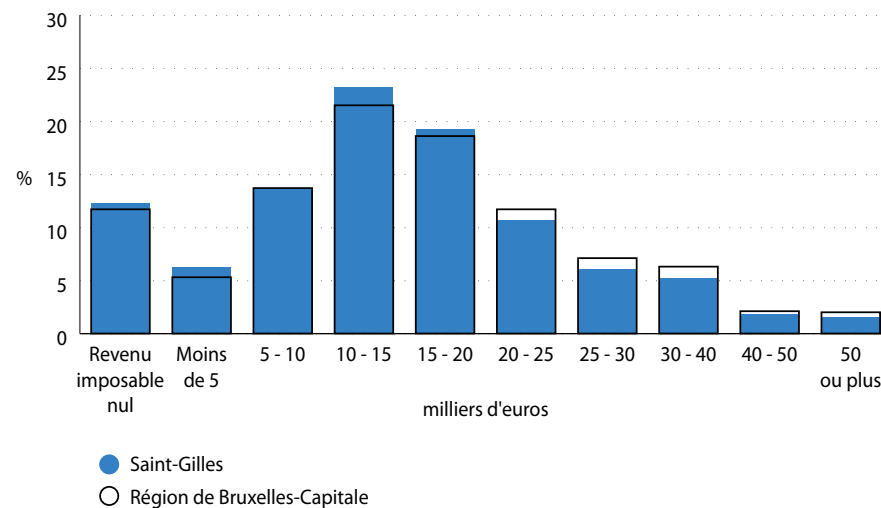
Les personnes avec des **revenus équivalents après impôt** compris entre 10 000 et 20 000 euros sont surreprésentées par rapport à l'échelle régionale. Les personnes dont les revenus sont supérieurs à 20 000 euros sont sous-représentées dans les différentes classes, surtout entre 20 000 euros et 40 000 euros. La sous-représentation est moins marquée pour les classes de revenus élevés **7.5**.

La part de la population vivant dans un ménage avec un revenu total net imposable nul à Saint-Gilles est très légèrement plus élevée qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir de bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (par exemple le revenu d'intégration sociale et les allocations aux personnes handicapées), mais aussi de fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, etc.

Les différentes catégories de contribuables mentionnés au paragraphe précédent peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus équivalents très bas (inférieurs à 5 000 euros) alors que, pour certains, leurs revenus effectifs sont en réalité plus élevés. Les personnes dans cette classe de revenus sont également surreprésentées à Saint-Gilles. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donnés les biais inhérents à la **statistique fiscale** (cf. glossaire).

7.5

Distribution de la population selon le revenu équivalent après impôt, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.

Si l'on s'intéresse aux revenus imposables déclarés individuellement par les contribuables, on observe qu'à Saint-Gilles comme dans le reste de la Région bruxelloise, le revenu imposable médian des femmes est globalement inférieur à celui des hommes **7.6**. C'est le cas pour tous les types de ménages, sauf dans le cas des personnes isolées ; à Saint-Gilles comme à l'échelle de la Région, les femmes isolées indiquent un revenu imposable médian supérieur à leurs homologues masculins. Les revenus médians à Saint-Gilles sont inférieurs à ceux de la Région quels que soient le sexe et le type de ménage.

7.6 Revenu imposable médian des déclarants par sexe et par position dans le ménage, en euros, revenus 2019

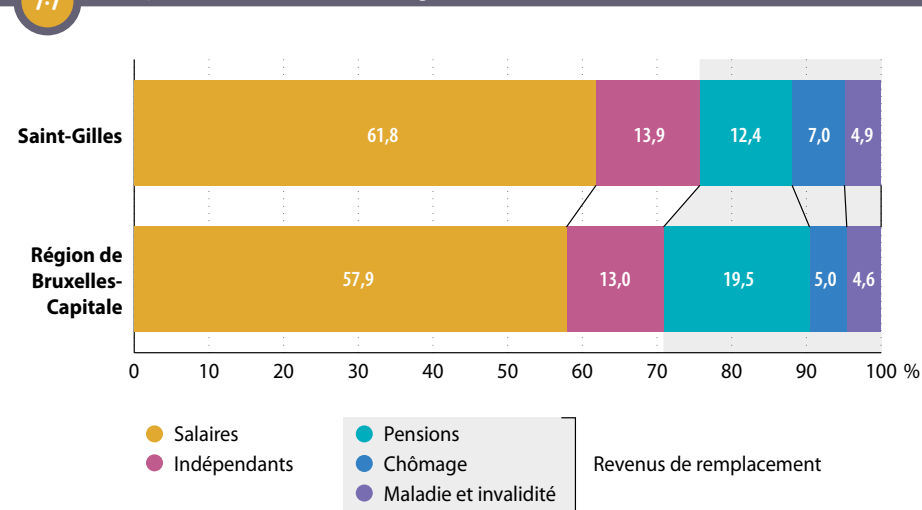
	Saint-Gilles			Région de Bruxelles-Capitale		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Individu isolé	16 074	17 207	16 614	18 090	19 182	18 753
Individu en couple sans enfant	20 002	16 552	18 436	23 208	18 087	21 060
Individu en couple avec enfant(s)	21 539	16 014	19 384	23 438	17 525	21 052
Parent famille monoparentale	18 376	16 714	17 080	21 221	18 032	18 495
Total	18 735	16 782	17 678	21 751	18 408	19 886

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : • Seuls les déclarants âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2019 sont repris dans ce tableau.
 • Les déclarants avec un revenu imposable (corrige du quotient conjugal) nul ou négatif ont été écartés avant de calculer le revenu médian.
 • La ligne "Total" ne reprend que les déclarants avec les types de position dans le ménage présentés dans ce tableau. Les revenus des membres des ménages collectifs, les enfants, les autres membres d'un ménage ou les individus appartenant à d'autres types de ménages ne sont pas pris en compte pour le calcul des médianes dans cette ligne "Total".

L'analyse de la source des revenus fiscaux (avant impôt) en 2019 indique que la part des revenus issus du travail salarié est plus importante à Saint-Gilles qu'à l'échelle régionale (62 % contre 58 %). La part des revenus issus des allocations de chômage est également plus importante à Saint-Gilles (7 % contre 5 % dans la Région). À l'inverse, la part des revenus des pensions est moins importante à Saint-Gilles qu'à l'échelle de la Région (12 % contre 19,5 %), en lien avec la proportion moins importante de personnes âgées dans la commune, mais également, avec probablement des montants de pensions moyens (qui incluent la GRAPA) plus bas, cf. infra **7.7**.

7.7 Composantes du revenu net globalisé, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (Statistique fiscale des revenus)

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations à l'impôt des personnes physiques.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu faible**, proche voire parfois inférieur au **seuil de risque de pauvreté**.

Parmi la population d'âge actif (18-64 ans), 11 % perçoivent une allocation de chômage, 5 % une indemnité d'invalidité, 7 % un **revenu d'intégration sociale (RIS)** ou **équivalent (ERIS)** et 2 % une allocation aux personnes handicapées. Parmi les jeunes de 18-24 ans, la proportion de personnes percevant le RIS (ou ERIS) atteint 16 %, soit plus d'un jeune adulte sur six.

Par ailleurs, la part de personnes âgées de 65 ans et plus percevant la GRAPA atteint 21 %, contre 13 % pour la Région bruxelloise. C'est la deuxième commune bruxelloise, après Saint-Josse, où cette part est la plus élevée. Les personnes âgées de Saint-Gilles présentent un profil socioéconomique en moyenne plus souvent défavorisé en comparaison avec la situation régionale. La différence entre Saint-Gilles et la Région concernant la part de bénéficiaires d'une aide sociale est plus marquée pour les anciennes générations par rapport aux générations plus jeunes. Par ailleurs, 10 % des personnes âgées à Saint-Gilles vivent avec une allocation aux personnes handicapées, contre 6 % dans la Région **7-8**.

7-8

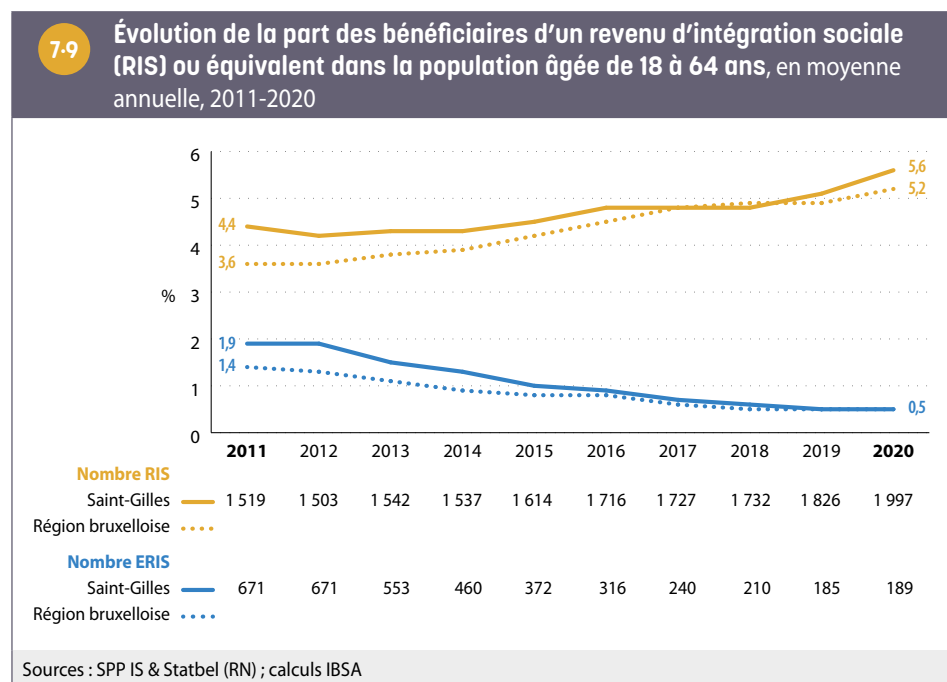
Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, janvier 2011 et 2021

	Saint-Gilles			Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre (2021)	% (2011)	% (2021)	% (2011)	% (2021)
Population âgée de 18 à 24 ans	3 940	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	630	9,6	16,0	9,1	15,4
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	114	8,0	2,9	7,9	2,5
Population âgée de 18 à 64 ans	35 572	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	2 355	6,3	6,6	5,0	6,0
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	3 759	15,6	10,6	13,2	8,5
Indemnités d'invalidité (2)	1 742	2,6	4,9	3,4	5,1
Allocations aux personnes handicapées (2)	631	1,7	1,8	1,8	2,0
Population âgée de 65 ans et plus	4 672	100	100	100	100
Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)	1 001	17,6	21,4	9,3	12,7
Allocations aux personnes handicapées (2)	472	9,7	10,1	6,0	6,4

Sources : SPP IS, ONEM, INAMI, SPF Sécurité sociale - DGPH, SFP, Statbel (RN) ; calculs IBSA
 (1) Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
 (2) Données pour le mois de décembre 2010 et décembre 2020.

L'évolution de la part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale (RIS)** dans la population d'âge actif (18-64 ans) indique une augmentation entre 2011 et 2020, à Saint-Gilles comme en Région bruxelloise **7.9**. Néanmoins, à Saint-Gilles, une stagnation a été enregistrée entre 2011 et 2014. Le pourcentage de bénéficiaires du RIS a ensuite augmenté en 2015 et 2016¹⁹, pour après connaître à nouveau une relative stagnation, et réaugmenter en fin de période, notamment dans le cadre de la crise du Covid-19.

Le nombre et la part de bénéficiaires de l'**équivalent au revenu d'intégration sociale** ont diminué durant la période 2011-2020 (avant la guerre en Ukraine), à l'instar de la situation régionale. Cette tendance peut s'expliquer par des baisses de flux migratoires et par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration. Cela a impliqué sur cette période une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière. Une partie de ces populations sont également dirigées vers des milieux d'accueil. Soulignons que ces chiffres datent d'avant la guerre en Ukraine et l'arrivée de réfugiés en provenance de ce pays, les réfugiés ukrainiens en protection temporaire ayant droit (sous les conditions requises) à l'ERIS.



¹⁹ Cette augmentation en 2015 et 2016 est probablement en partie due aux réformes relatives aux allocations d'insertion de l'ONEM limitées désormais à 3 ans et ayant résulté en de nombreuses exclusions du droit à ces allocations. Une partie de ces personnes se sont tournées vers le CPAS.

7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2021, 13 206 personnes ont droit à une intervention majorée à Saint-Gilles en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 26,8 % de la population. Il s'agit d'un pourcentage élevé, équivalent à celui de la Région dans son ensemble (26,5 %). Les pourcentages de BIM par groupe d'âge sont similaires à Saint-Gilles et à l'échelle de la Région pour chaque groupe d'âge en dessous de 65 ans. En revanche, la moitié (50 %) des personnes de 65 ans et plus ont le statut BIM à Saint-Gilles, contre un tiers en Région bruxelloise (33 %). Les situations de pauvreté et de précarité sont donc nettement plus fréquentes au sein des personnes âgées saint-gilloises qu'au sein des personnes âgées à l'échelle régionale **7.10**.

7.10 Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2021

Classe d'âge	Saint-Gilles			Région de Bruxelles-Capitale					
	Nombre de bénéficiaires ⁽¹⁾	Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population		Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population					
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	1 528	1 434	2 962	33,1	33,1	33,1	32,7	32,7	32,7
18 - 24 ans	607	608	1 215	32,2	29,6	30,8	31,8	31,7	31,8
25 - 64 ans	3 183	3 505	6 688	19,7	22,7	21,1	19,4	23,8	21,6
65 ans et plus	962	1 379	2 341	46,9	52,6	50,1	30,6	35,3	33,4
Total	6 280	6 926	13 206	25,4	28,3	26,8	24,8	28,2	26,5

Sources : IBSA, BCSS (DWH MT&PS), Statbel (RN)
(1) Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS POUR LES FINANCES COMMUNALES

Le budget ordinaire de la commune concerne l'ensemble des recettes et des dépenses récurrentes et habituelles. Les recettes et les dépenses relatives aux investissements ne sont pas récurrentes. Elles sont considérées séparément, dans le budget dit «extraordinaire».

De 2015 à 2019, Saint-Gilles a enregistré un excédent sur le budget ordinaire, lorsque ses recettes étaient supérieures à ses dépenses. Cependant, en 2020, la crise du COVID-19 a induit une augmentation rapide des dépenses et une baisse des recettes. Par conséquent, le service ordinaire affichait un solde négatif cette année-là. Le résultat cumulé est resté cependant positif.

Les recettes et les dépenses d'une commune dépendent dans une large mesure de sa population. Ainsi, afin de pouvoir comparer les communes, les recettes et les dépenses, mais aussi la dette et les investissements, sont exprimés **par habitant**.

Dans les comptes 2015-2020, les recettes et les dépenses ordinaires par habitant sont en moyenne plus élevées à Saint-Gilles que pour l'ensemble des 19 communes bruxelloises. En revanche, l'endettement moyen et les dépenses d'investissement moyennes par habitant de la commune sont inférieurs à ceux des 19 communes réunies **8-1**.

8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2015-2020	Saint-Gilles	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	2 097	1 922
Dépenses ordinaires en euros par habitant	2 053	1 886
Dette en euros par habitant	1 098	1 463
Dépenses d'investissements en euros par habitant	170	292

Sources : SPRB - BPL & Statbel (RN) ; calculs IBSA

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

L'ensemble des **fonds et dotations**²⁰ constitue la principale source de **recettes** de Saint-Gilles. La part de cette source est supérieure à celle des 19 communes réunies (45 % pour Saint-Gilles, contre 38 % pour l'ensemble des 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). La dotation générale aux communes représente 21 % des recettes de la commune de Saint-Gilles, tandis que les autres fonds et dotations représentent 24 % **8-2**. Ramenée au nombre d'habitants, la dotation générale de Saint-Gilles est parmi les plus élevées des 19 communes au cours de la période 2015-2020 (elle compense les faibles recettes propres de la commune). Le même constat se pose pour les autres fonds et dotations de Saint-Gilles.

Les centimes additionnels sur le **précompte immobilier**²¹ constituent la deuxième plus grande source de recettes pour Saint-Gilles. Leur part dans les recettes ordinaires est inférieure à celle des 19 communes réunies (21 % des recettes ordinaires à Saint-Gilles, contre 29 % pour les 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). Ramenées au nombre d'habitants, les recettes communales issues du précompte immobilier sont inférieures à celles des 19 communes bruxelloises, bien que le pourcentage des centimes additionnels sur la taxe communale avoisine la moyenne régionale et que la densité de bureaux soit élevée. La commune compte cependant de nombreux bâtiments publics exonérés du précompte immobilier.

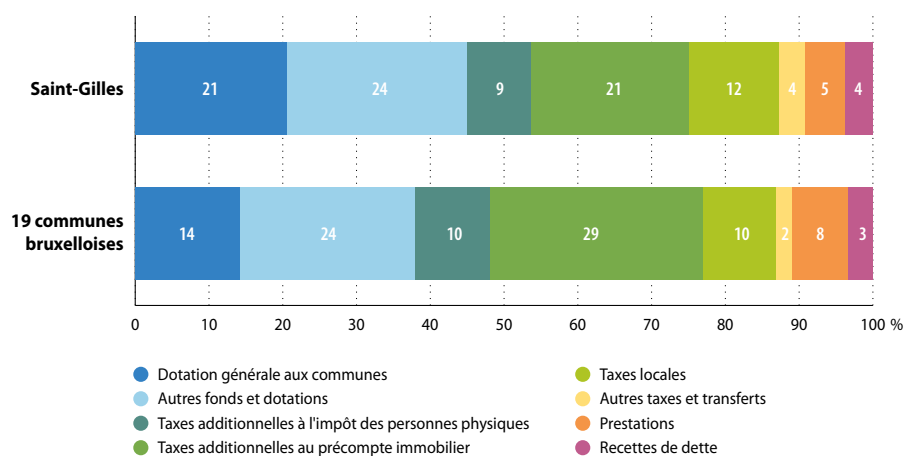
Les recettes provenant de la **taxe communale** (12 %) et des centimes additionnels sur l'**impôt des personnes physiques**²² (9 %) constituent les troisième et quatrième sources de revenus de la commune. Comme les recettes issues du précompte immobilier, les recettes de l'impôt des personnes physiques par habitant à Saint-Gilles sont également inférieures à celles de l'ensemble des 19 communes. En effet, le revenu médian de la commune est inférieur au revenu régional (voir chapitre **7**, Revenus), tandis que le taux de l'impôt des personnes physiques à Saint-Gilles est conforme à la moyenne de la Région.

²⁰ Dotation générale aux communes (DGC) : montant alloué par la Région de Bruxelles-Capitale pour assurer le financement général. Autres fonds et dotations : montants alloués à des fins spécifiques.

²¹ Impôt sur les biens immobiliers, tels que les logements et les terrains.

²² Impôt sur le revenu des particuliers, tel que les salaires et les prestations.

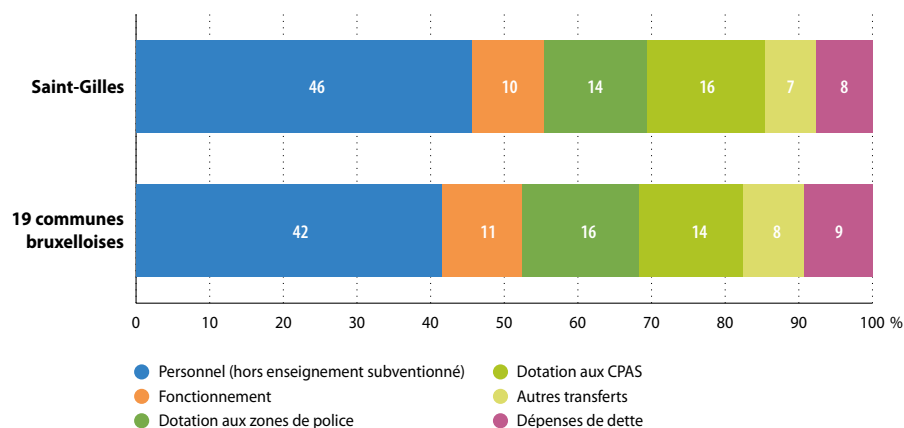
8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Remarques : • Les prestations font référence aux recettes liées à la fourniture de biens et services par la commune (par exemple, les revenus locatifs d'un bâtiment).
• Les recettes de dette comprennent principalement les dividendes perçus par les communes de la part des intercommunales, ainsi que les intérêts de crédit.

8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



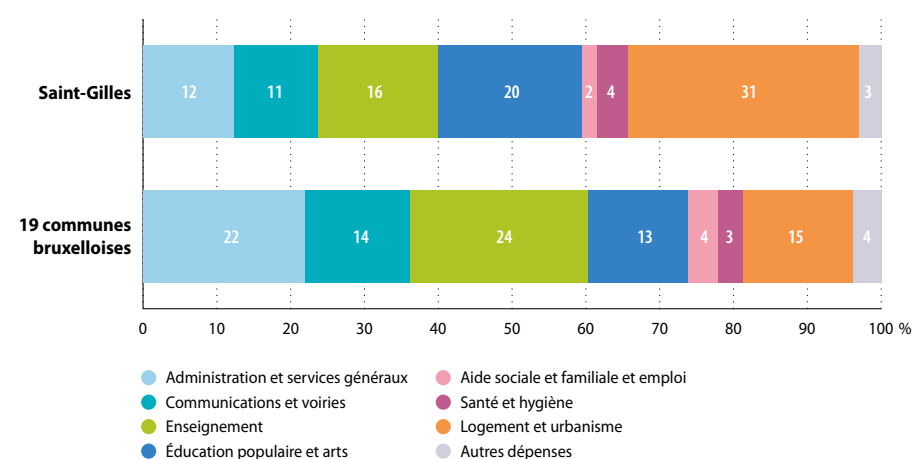
Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Comme dans les autres communes, les frais de personnel constituent la principale **dépense** de la commune de Saint-Gilles. Au cours de la période 2015-2020, une moyenne de 46 % des dépenses ordinaires a été consacrée aux frais de personnel de l'administration communale, contre 42 % pour les 19 communes **8-3**. En termes relatifs, la dotation au CPAS est un peu plus élevée à Saint-Gilles que dans les 19 communes réunies, contrairement aux dépenses de fonctionnement, aux dépenses de la dette, à la dotation à la zone de police et aux autres transferts (tirés vers le haut pour les 19 communes par la ville de Bruxelles).

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** fluctuent considérablement d'une année à l'autre. On constate toutefois que les domaines du logement et de l'urbanisme (31 %), et de l'éducation populaire et des arts (20 %) ont représenté une part importante des investissements à Saint-Gilles au cours de la période 2015-2020. En termes relatifs, l'enseignement représente une part moins grande des investissements à Saint-Gilles pendant cette période (16 % contre 24 % pour les 19 communes), de même que l'administration et les services généraux (12 % contre 22 % pour les 19 communes) **8-4**.

8-4 Répartition des dépenses d'investissement par fonction, moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

9. LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2021, 7 501 bâtiments (5 873 résidentiels et 1 628 non résidentiels) et 27 152 logements sont recensés à Saint-Gilles, dont 1 119 logements sociaux.

À l'heure de la présente rédaction, nous ne disposons pas de données récentes sur le montant des loyers à l'échelle des communes. Les dernières données disponibles relatives au montant des loyers à l'échelle communale datent de 2018 ; à ce moment-là, le loyer moyen était de 729 euros à Saint-Gilles, contre 739 euros à l'échelle régionale²³. De manière générale dans la Région, le montant du loyer, de même que celui des charges (énergies et eau) pèsent lourd dans le budget de nombreux ménages bruxellois. C'est l'une des premières causes de surendettement des ménages²⁴.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI RÉSIDENTIEL

Maisons 2 façades et immeubles à appartements composent le bâti résidentiel de la commune. En effet, à Saint-Gilles, parmi les 5 873 bâtiments résidentiels, 71 % sont des maisons deux façades²⁵ et 29 % des immeubles à appartements (contre respectivement 64 % et 23 % en Région bruxelloise). Les maisons 3 et 4 façades sont absentes dans la commune **9.1**.

9.1 Répartition des bâtiments résidentiels par type (nature cadastrale), 2021				
	Maisons 2 façades	Maisons 3 façades	Maisons 4 façades	Immeubles à appartements
Saint-Gilles	71 %	0,3 %	0,0 %	29 %
Région de Bruxelles-Capitale	64 %	9 %	4 %	23 %

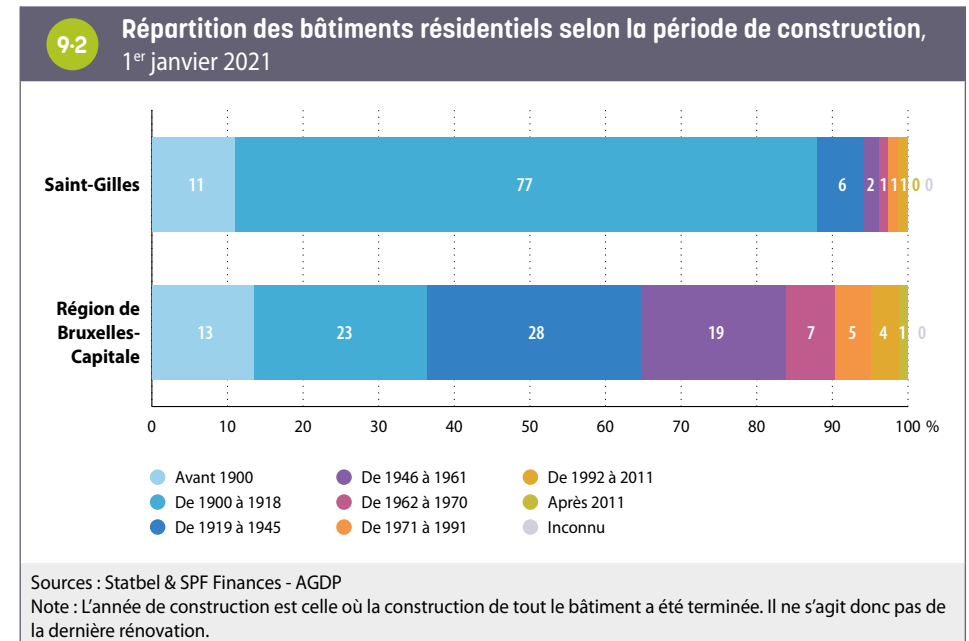
Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

23 SLRB, Observatoire des loyers, enquête 2018 <https://slrb-bghm.brussels/sites/default/files/media/publication/documents/slrbs-obsloyer-enquete2018-fr-web.pdf>. À noter que la taille des logements est plus petite à Saint-Gilles qu'en moyenne régionale. Il faut aussi souligner qu'il s'agit des loyers moyens effectivement payés par les locataires en 2018, il ne s'agit donc pas des loyers demandés pour les nouveaux baux ou les nouvelles annonces. Les loyers sur cette base sont nettement inférieurs aux loyers moyens des logements proposés à la location via Immoweb et autres.

24 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020).

25 Certains de ces bâtiments, identifiés comme maisons au niveau du bâti, sont parfois divisés en plusieurs logements.

Saint-Gilles fait partie de la **première couronne** urbaine, ce qui implique une part importante de bâtiments anciens. En considérant l'ensemble du territoire communal de Saint-Gilles, les bâtiments résidentiels anciens – construits entre 1900 et 1918 – sont largement majoritaires et constituent 77 % du parc, soit plus de trois fois plus qu'au niveau régional (où ces bâtiments représentent 23 % du parc). C'est la commune bruxelloise où la part de bâtiments résidentiels construits entre 1900 et 1918 est la plus élevée **9.2**.



Sur la base du Censur 2011, les logements de petite taille sont surreprésentés à Saint-Gilles par rapport à la situation régionale : 12 % des logements comptent 1 à 2 pièces (une proportion deux fois plus importante qu'à l'échelle de la Région) et 22 % des logements comptent 3 pièces (contre 14 % pour la Région). Les logements de grande taille et en particulier, de très grande taille, sont quant à eux sous-représentés : les logements de 9 pièces et plus représentent 3,7 % du parc, soit près de deux fois moins qu'à l'échelle régionale (cf. Zoom sur les communes, édition 2016).

Les locataires sont plus présents qu'à l'échelle régionale: trois quarts des logements à Saint-Gilles sont occupés par des locataires, une proportion nettement plus élevée qu'à l'échelle régionale (Census 2011). La part des logements occupés par leur propriétaire est donc nettement inférieure (26 %) à celle de la Région bruxelloise (39 %).

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUTRES LOGEMENTS À FINALITÉ SOCIALE

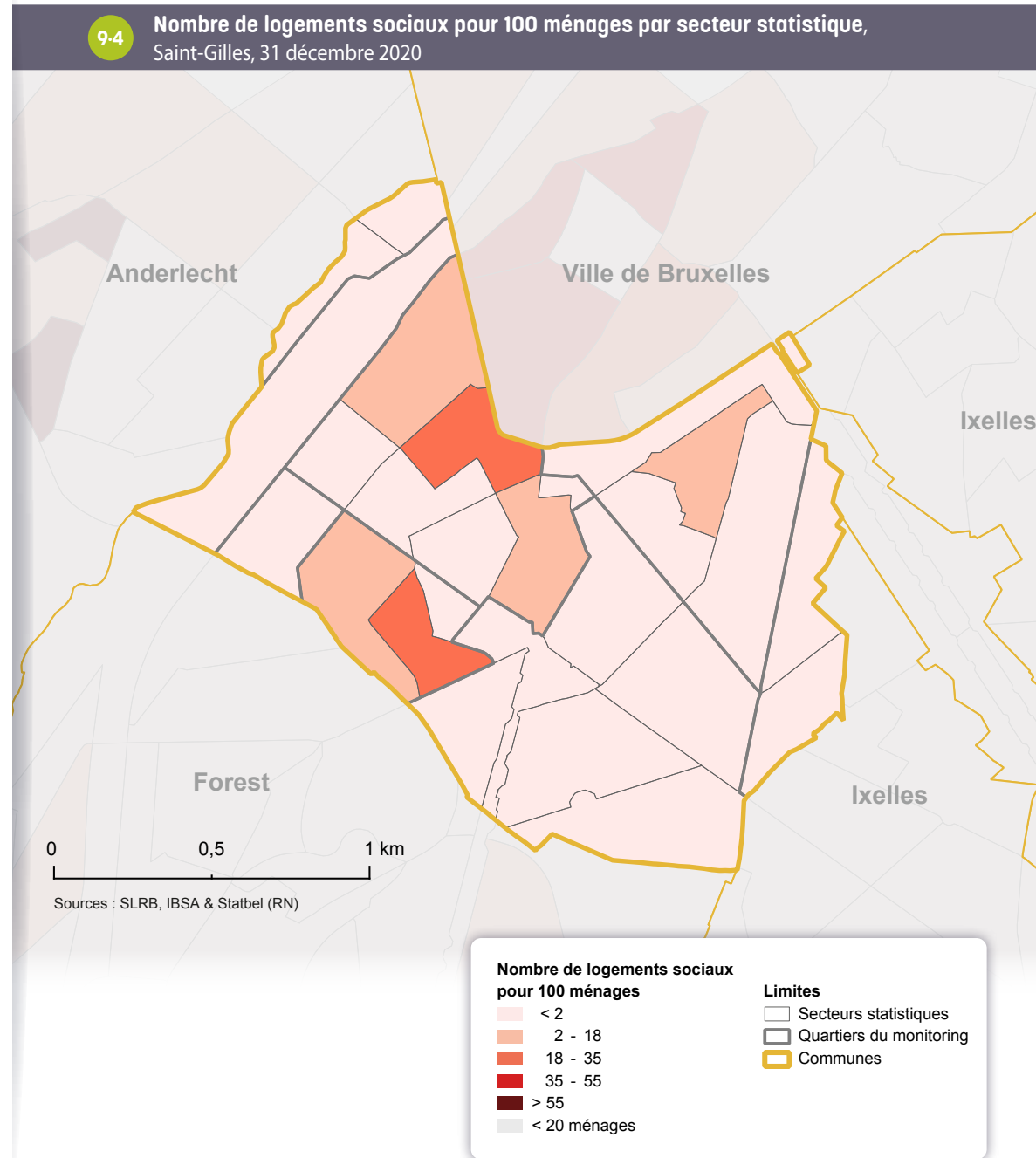
Au 31 décembre 2020, Saint-Gilles compte 1 119 logements sociaux, soit 35 de plus qu'en décembre 2010. Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est plus bas à Saint-Gilles (4,3 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7,2 pour 100 ménages) **9-3**.

En 2022, 1 908 ménages résidant à Saint-Gilles (1 947 en ajoutant les demandes de logements modérés et moyens), soit 7 % des ménages de la commune, sont par ailleurs inscrits sur la liste d'attente pour accéder à un logement social en Région bruxelloise²⁶.

9-3 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2020		
	Saint-Gilles	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de logements sociaux	1 119	40 089
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	4,3	7,2
Sources : SLRB, Statbel (RN) ; calculs IBSA		

Le secteur Fontainas au niveau de la Porte de Hal regroupe un tiers des logements sociaux de la commune. Ce secteur est également composé de 32 logements sociaux pour 100 ménages. Le secteur rue Crick comptabilise également un peu moins d'un tiers des logements sociaux de Saint-Gilles, et il se compose de 22 logements sociaux pour 100 ménages. Les autres secteurs où l'on retrouve des logements sociaux (mais dans de moindres proportions) sont les secteurs Régies, rue d'Angleterre, Parvis et rue d'Ecosse **9-4**.

²⁶ Sources : SLRB et Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles. Nombre de ménages sur liste d'attente au 8/6/2022, avant radiation.



Outre les logements sociaux, il existe d'autres «**logements à finalité sociale**». Cette catégorie de logements englobe le logement social, mais également d'autres «*logements produits ou encadrés dans le cadre d'une politique publique régionale, que ce soit au niveau de la fixation du loyer ou des conditions d'acquisition et/ou de revente des biens*»²⁷. Les critères d'accès ou le caractère social permanent ou non de ces logements diffèrent toutefois au sein de cette large catégorie.

Concernant le **parc locatif**, outre les logements sociaux loués par les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), il existe un certain nombre d'autres **logements publics** potentiellement à caractère social (logements communaux, du CPAS, du Fonds du logement et, plus rarement, de la Régie foncière régionale). Comme dans le cas du logement social, la durée de la finalité sociale est permanente. Ceux-ci sont au nombre de 1 057 à Saint-Gilles²⁸. Saint-Gilles est la commune avec le plus de logements de ce type pour 100 ménages (4,1), loin devant la moyenne régionale (1,3). Il faut toutefois noter que, de manière générale en Région bruxelloise, une partie de ces logements sont loués à des prix proches du marché privé (et sont donc réservés à la classe moyenne).

Par ailleurs, un certain nombre de logements appartenant à des propriétaires privés sont gérés par des **agences immobilières sociales** (AIS) à des loyers inférieurs aux prix du marché, à destination de ménages à bas revenus. Le loyer que paie le locataire est notamment défini en fonction du loyer qui a été convenu avec le propriétaire du logement. Par ailleurs, contrairement aux logements publics, la finalité sociale de ces logements n'est pas permanente. Elle dépend de la volonté du propriétaire privé. La durée minimale d'un contrat avec une AIS est de 3 ans. À Saint-Gilles, 364 logements sont loués via des AIS au 30/09/2019.

Enfin, au niveau de l'**acquisitif**, il existe également différents dispositifs visant à rendre l'achat d'un logement plus accessible. Certains dispositifs publics visent à produire des logements et à les vendre à un prix inférieur au marché²⁹, d'autres visent à rendre l'accès au crédit plus facile, afin de permettre l'achat sur le marché privé³⁰. Au total, on dénombre 203 logements acquisitifs à finalité sociale à Saint-Gilles³¹ 9-5.

9-5

Nombre de logements à finalité sociale (hormis les logements sociaux), locatifs et acquisitifs, 2019 et 2020

	Locatifs		Acquisitifs
	Logements publics (hors logements sociaux)	Logements privés (AIS)	
Saint-Gilles	1 057	364	203
Région de Bruxelles-Capitale	7 526	6 962	11 079

Sources : Fonds du logement, Citydev, urban.brussels/DRU, CLTB, Bruxelles-Logement, Régie Foncière régionale

27 Perspective.brussels (2021).

28 921 logements communaux (commune et CPAS, hors logements libres) au 31/12/2019 et 136 logements du Fonds du logement au 01/01/2019.

29 Il s'agit par exemple des logements vendus par le Fonds du Logement, par Citydev ou dans le cadre de contrats de quartiers.

30 Il s'agit par exemple des prêts accordés par le Fonds du Logement.

31 Il s'agit ici : des logements vendus par le Fonds du Logement au 31/12/2020, des logements issus des Contrats de quartiers durables au 31/12/2020, des logements Citydev vendus depuis 2010 et des prêts actifs du Fonds du Logement au 31/12/2019

9.3. PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, le prix de l'immobilier est plus élevé à Saint-Gilles qu'à l'échelle de la Région Bruxelloise. En 2021, les prix médians des ventes d'appartements et des maisons sont respectivement de 281 000 et de 480 000 euros dans la commune, contre 240 000 euros et 455 000 euros pour la Région ⁹⁻⁶.

Entre 2011 et 2021, les prix de vente médians des appartements et des maisons corrigés de l'inflation ont augmenté de façon très importante à Saint-Gilles, encore beaucoup plus qu'en général dans la Région. En effet, les prix de vente des appartements et des maisons ont augmenté de respectivement +43 % et +28 % dans la commune, contre +22 % et +18 % dans la Région. C'est à Saint-Gilles que le prix des appartements a augmenté le plus au cours des dix dernières années en Région bruxelloise.

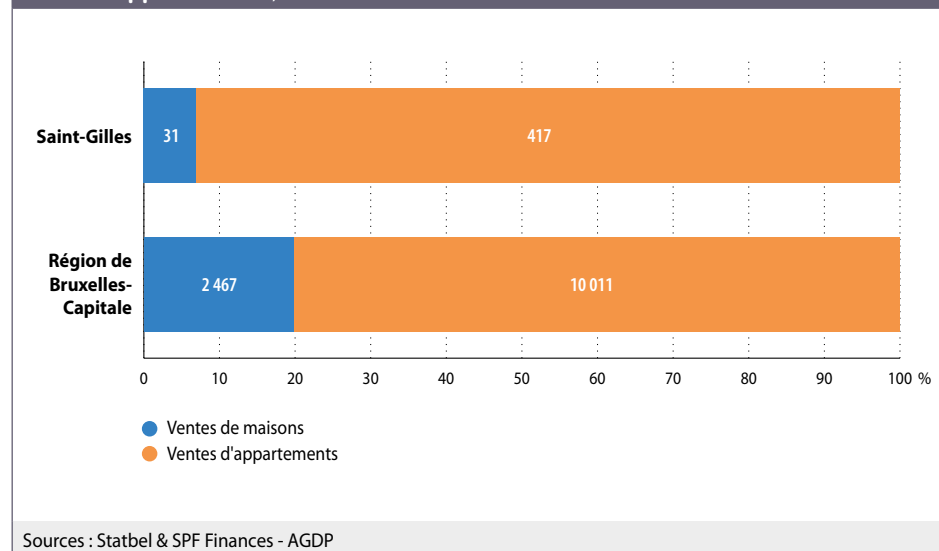
9-6 Prix de ventes immobilières (en euros de 2021) et nombre de transactions, 2011 et 2021

	Saint-Gilles		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2021	2011	2021
Maisons deux et trois façades				
Prix médian	374 000 €	480 000 €	385 000 €	455 000 €
Nombre de transactions	38	31	2 115	2 317
Appartements				
Prix médian	196 000 €	281 000 €	196 000 €	240 000 €
Nombre de transactions	303	417	8 276	10 011
Nombre total de transactions pour 100 ménages¹	1,35	1,74	1,98	2,23

Sources : Statbel (RN) & SPF Finances (AGDP) ; calculs IBSA
(1) Cet indicateur inclut également les ventes immobilières des maisons 4 façades.

En 2021, à Saint-Gilles, 93 % des ventes immobilières concernent des appartements et 7 % des ventes de maisons, contre 80 % et 20 % en Région bruxelloise ⁹⁻⁷.

9-7 Nombre total et répartition des ventes immobilières entre maisons et appartements, 2021



10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

10.1. MOBILITÉ

Motorisation des ménages

À Saint-Gilles, on dénombre 0,4 voiture par ménage. Il s'agit d'une valeur inférieure à la moyenne régionale (0,6). Ce taux de motorisation place Saint-Gilles en deuxième position des communes les moins motorisées, juste après Saint-Josse (0,39). Il est le plus élevé à Woluwe-Saint-Pierre (0,95 voiture par ménage). Globalement, le niveau de motorisation des ménages dépend d'un ensemble de facteurs, dont le revenu du ménage, la composition et l'âge de ses membres (entre autres la présence d'enfant(s) dans le ménage), la densité locale de services (commerces, etc.), l'existence d'alternatives à la mobilité motorisée privée³².

À Saint-Gilles, 69 % des ménages n'ont pas de voitures, ce qui est bien supérieur à la moyenne régionale (52 %), 26,5 % des ménages possèdent une seule voiture (contre 38 % en Région bruxelloise), et 5 % en possèdent au moins deux (contre 10 % dans la Région) ¹⁰⁻¹.

10-1 Motorisation des ménages, 2019				
			Saint-Gilles	Région de Bruxelles-Capitale
Part des ménages avec ...	0 voiture	%	68,7	52,3
	1 voiture	%	26,5	37,7
	2 voitures ou plus	%	4,8	10,0
Voitures par ménage	Taux		0,4	0,6
Part des ménages avec une voiture de société	%		5,2	7,7

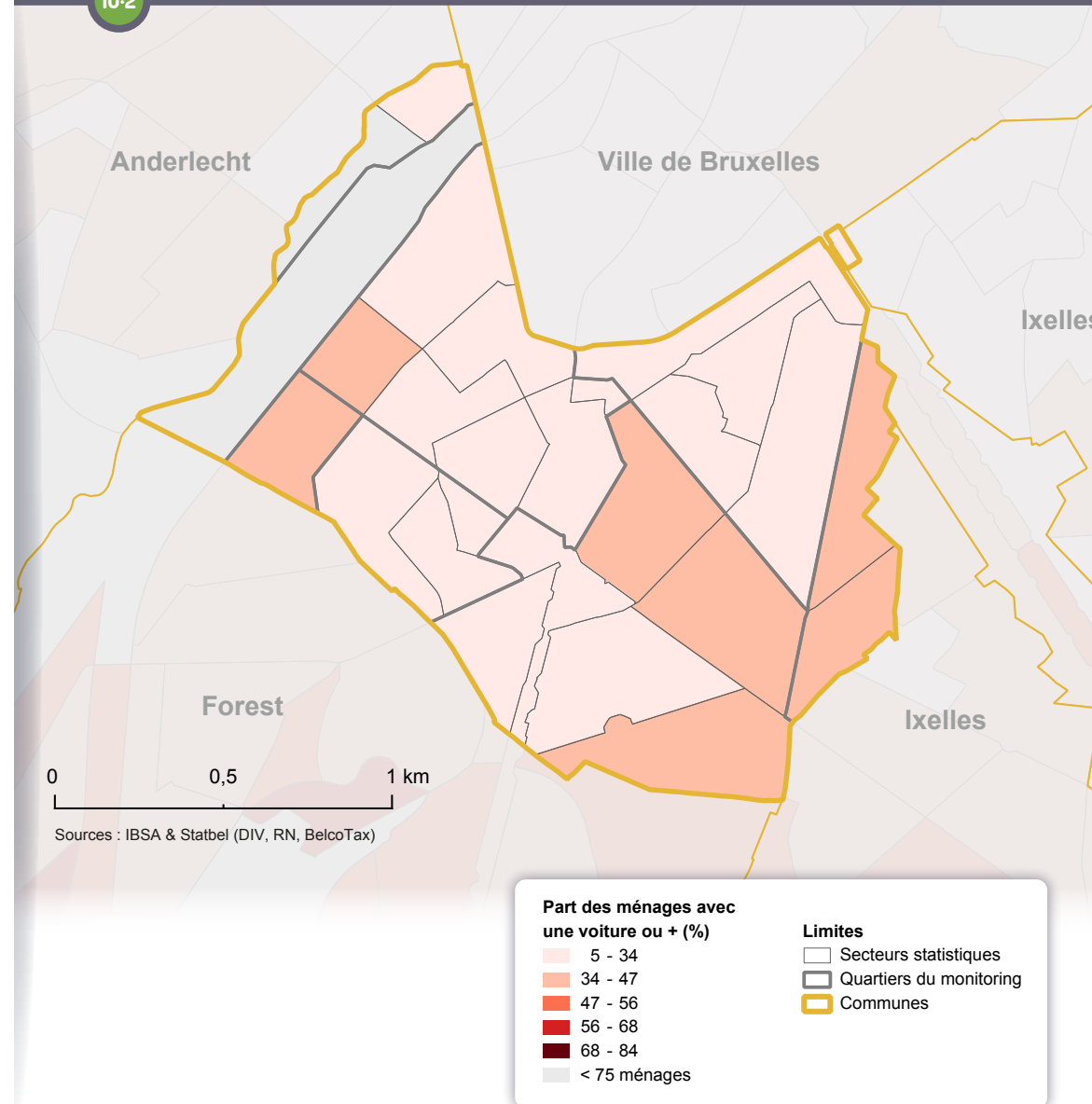
Source : Statbel ; calculs IBSA

La part de ménages motorisés varie très peu au sein de la commune ¹⁰⁻². Les taux de motorisation sont bas dans tous les secteurs, et à peine plus élevés notamment à proximité de la Gare de Bruxelles-Midi et à proximité d'Ixelles.

32 Voir IBSA (2019).

10-2

Part des ménages motorisés par secteur statistique, Saint-Gilles, 2019



La part de ménages disposant d'une voiture de société à Saint-Gilles est inférieure à ce que l'on observe à l'échelle régionale (5 % contre 8 %) ¹⁰⁻¹. C'est à Woluwe-Saint-Pierre que la part des ménages disposant d'une voiture de société est la plus élevée (16 %). La plus faible est observée à Saint-Josse (2,6 %).

De manière générale, la probabilité de disposer d'une voiture de société augmente avec le niveau de salaire du travailleur. En Belgique, 64 % des travailleurs les mieux rémunérés (décile supérieur³³) bénéficient d'une voiture de société, ce qui est beaucoup moins le cas des travailleurs moins bien rémunérés (May *et al.*, 2019).

Voitures partagées

Les premières voitures partagées Cambio ont été mises en service en 2003. De façon générale, l'offre Cambio (mesurée en nombre d'emplacements) a augmenté de façon importante jusqu'en 2017, et s'est relativement stabilisée depuis (Parking.Brussels 2020). L'offre est inégalement répartie au sein de la Région, et se concentre dans le centre et dans les communes de [première couronne](#), particulièrement à l'est.

Saint-Gilles est relativement bien équipée en termes d'offre de voitures Cambio. En 2021, on y dénombre 41 emplacements, soit un emplacement pour 1 200 habitants, contre un pour 1 886 habitants pour l'ensemble de la Région. Ixelles est la commune la plus équipée, avec un emplacement pour 1 094 habitants, contre un pour 7 172 habitants à Anderlecht, commune la moins bien équipée ¹⁰⁻³.

En 2021, chaque véhicule partagé a été réservé 421 fois en moyenne à Saint-Gilles, contre 439 fois en moyenne dans la Région.

		10-3 Offre et demande en voitures partagées Cambio, 2021			
		Saint-Gilles	Région de Bruxelles-Capitale	Ixelles (min en terme d'hab./empl.)	Anderlecht (max en termes d'hab./empl.)
Offre / Emplacements	Emplacements	41	647	80	17
	Habitants par emplacement	1 200	1 886	1 094	7 172
Demande / Réservations	Réservations	17 243	284 252	27 350	7 502
	Réservations par emplacement	421	439	342	441

Source : parking.brussels

33 Soit les 10 % des salariés les mieux rémunérés.

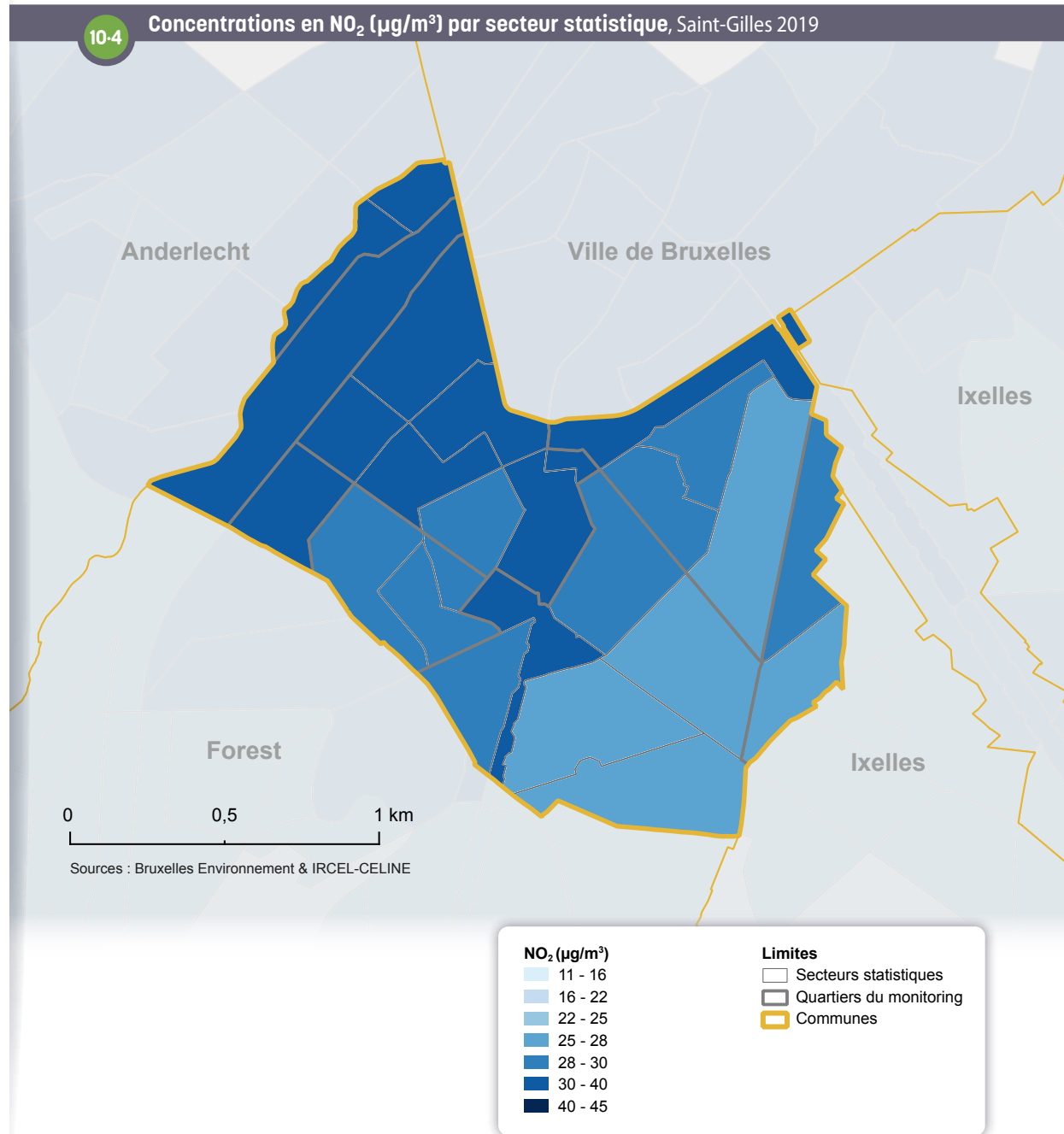
10.2. ENVIRONNEMENT

Pollution atmosphérique

Le dioxyde d'azote (NO_2) est un gaz nocif pour la santé humaine. On considère ainsi qu'en Région bruxelloise, de l'ordre de 4,7 % de la mortalité est attribuable à la pollution au NO_2 , soit près de 400 décès par an (Andrieu *et al.*, 2020). Les sources principales de pollution de l'air extérieur (tous polluants confondus) sont liées au trafic routier, au chauffage des bâtiments, à la production d'énergie et à l'incinération des déchets. Concernant spécifiquement le NO_2 , on considère que, en Région bruxelloise, 44 % des concentrations seraient liées au trafic routier, et que 45 % seraient dues à une contribution externe à la Région (Bruxelles Environnement, 2022).

En Région bruxelloise, en 2021, les **concentrations moyennes annuelles en NO_2** relevées dans les différentes stations de mesure de la qualité de l'air sont inférieures aux valeurs guides de l'UE ($40 \mu\text{g}/\text{m}^3$), mais systématiquement supérieures au seuil recommandé depuis 2021 par l'OMS ($10 \mu\text{g}/\text{m}^3$) (Bruxelles Environnement, 2022).

La **concentration en NO_2** est inégalement répartie en Région bruxelloise, certains secteurs étant jusqu'à quatre fois plus pollués que d'autres (Andrieux *et al.*, 2020). Saint-Gilles, en tant que commune centrale et densément peuplée, est fortement exposée au NO_2 . Globalement, les concentrations sont les plus élevées dans le bas de la commune (dans les environs de Gare de Bruxelles Midi, av. Fonsny...) et le long de la petite ceinture et des grands axes (chaussée de Waterloo, chaussée d'Alsemberg), et un peu moins élevées dans le haut (du côté de la frontière avec Ixelles) **10-4**.



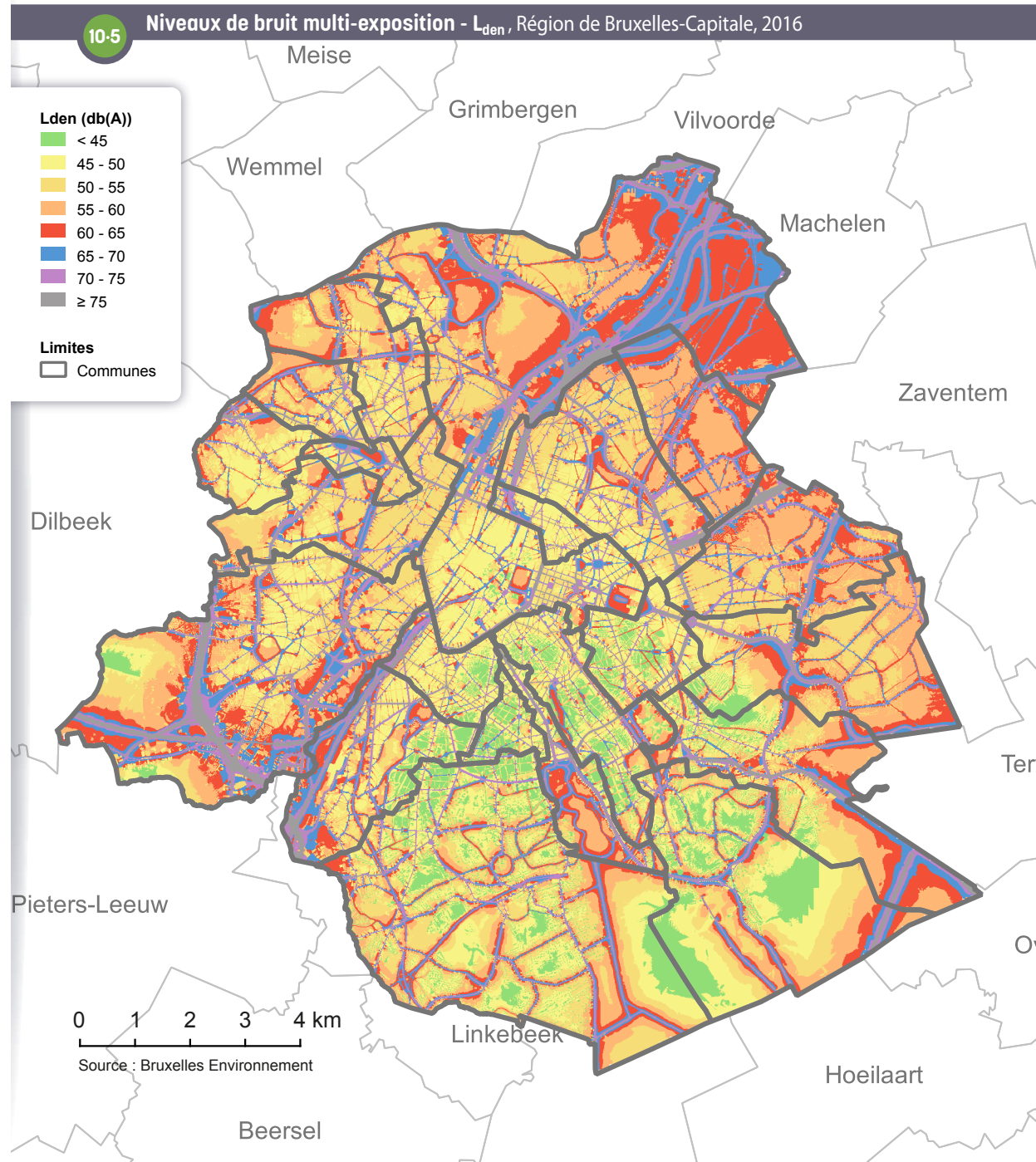
Pollution sonore

Les effets de la pollution sonore sont multiples : on distingue ainsi les effets auditifs (pertes auditives, acouphènes etc.) et les effets non-auditifs (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, petit poids de naissance et prématurité, troubles cognitifs chez les enfants, effets sur la santé mentale etc.). On estime que «le bruit environnemental lié au transport routier seul est responsable en Région bruxelloise de la perte de plus de 10 103 années de vie en bonne santé par an» (Andrieux et al., 2020).

En Région bruxelloise, environ 70 % de la population est exposée à des niveaux sonores moyens sur 24h liés au trafic routier supérieurs aux valeurs guides fixées par l'OMS (53 décibels - dB) (idem).

La carte des niveaux de bruit ¹⁰⁻⁵ est construite en prenant en considération la combinaison estimée des bruits émis par différents modes de transports (routier, aérien et ferroviaire). Il s'agit ici de la situation moyenne sur 24h. Cette carte ne tient pas compte des bruits par exemple relatifs à la densité de la population, aux bruits du voisinage ou celui relatif de la présence de cafés/bars.

Selon cette approche, c'est essentiellement les environs de la Gare de Bruxelles-Midi qui sont soumis à un niveau de bruit très élevé (trafic ferroviaire). Certaines rues ou routes impliquent également un trafic routier générateur de bruit, notamment aux abords de la petite ceinture de Bruxelles, mais également par exemple l'Av. du Roi ou encore au niveau de la Barrière.

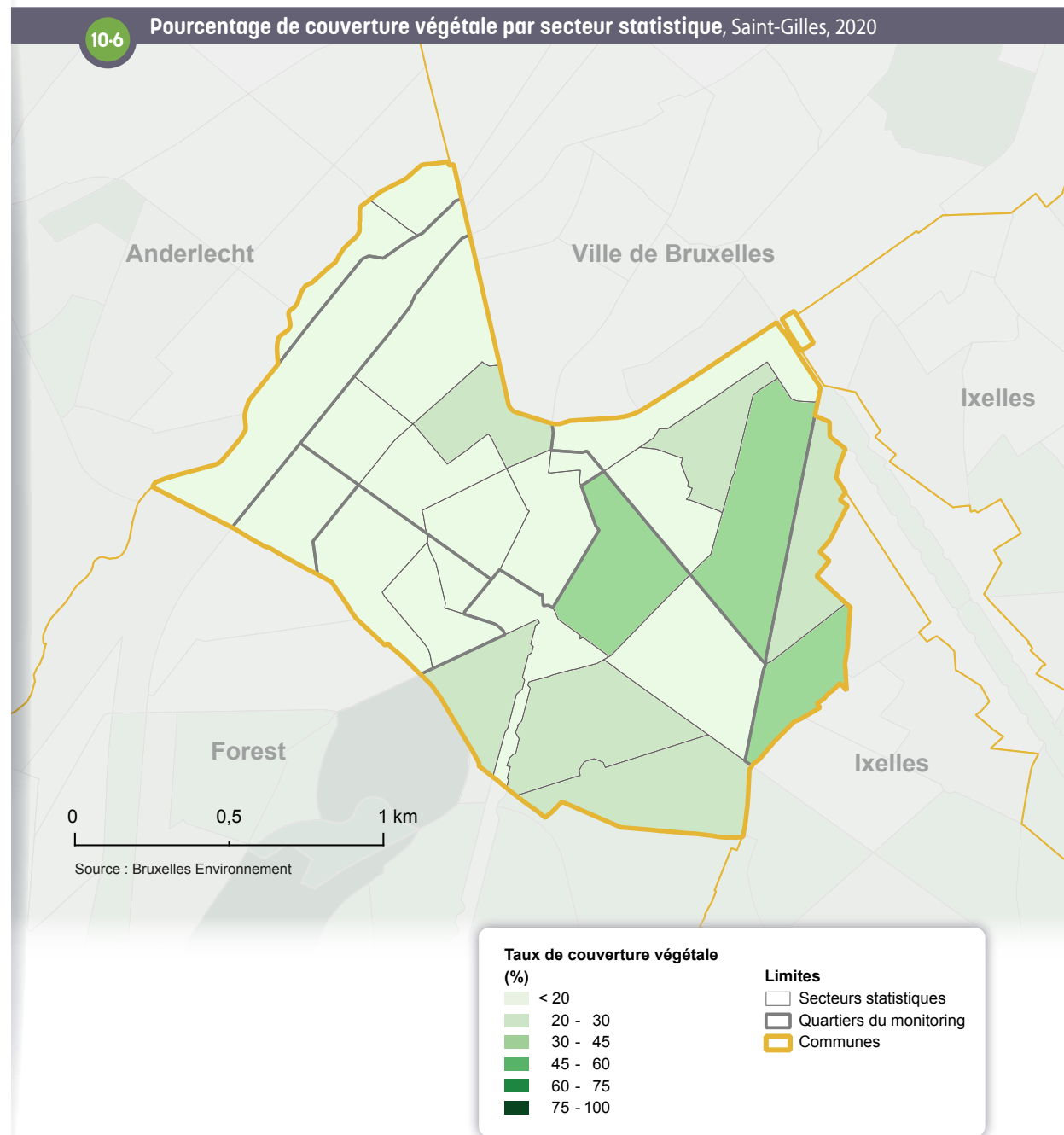


Espaces verts

Outre leur rôle sur la préservation de la faune et de la flore, les espaces verts sont aussi des éléments qui améliorent la qualité de vie et la santé. La présence d'espaces verts est ainsi associée à une meilleure humeur, une restauration des capacités d'attention, à une réduction du stress. De façon moins directe, la présence d'espaces verts contribue à encourager l'activité physique, à améliorer la qualité de l'air, à réduire l'exposition au bruit et aux zones de chaleurs, et contribue donc à réduire le risque de développer certaines maladies (Andrieu *et al.*, 2020). Au-delà de ces effets sur la santé, les espaces verts sont aussi des lieux de rencontre qui peuvent améliorer la cohésion sociale.

Saint-Gilles est la commune *la moins verte* de la Région bruxelloise. En comparaison avec la Région dans son ensemble (qui inclut une partie de la Forêt de Soignes), seul 19 % du territoire communal est sous couverture végétale (contre 52 % dans la Région) et 13 % sous couverture arborée (contre 33 % pour l'ensemble de la région) ¹⁰⁻⁷.

La couverture végétale est globalement faible sur l'ensemble du territoire saint-gillois, mais est tout particulièrement faible dans le bas de la commune. Sur la carte, les espaces un peu plus verts correspondent à ceux de la rue de Parme (présence du parc Pierre Paulus), de la rue Capouillet et de la rue de l'Amazone ¹⁰⁻⁶.



À Saint-Gilles, la superficie des espaces verts et récréatifs accessibles au public est quasi nulle, le seul parc existant, le parc Pierre Paulus, étant de taille très réduite. D'autres espaces publics, comme la Place Marie Janson et la Place Morichar, sont nettement plus minéralisés. La part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public n'est que de 1 %, contre 19 % dans la Région. Enfin, 46 % du territoire est carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public à Saint-Gilles, contre 27 % dans la Région. Si cette proportion est nettement plus élevée que dans la Région, elle aurait été encore plus élevée en l'absence des parcs Duden et de Forest (situés sur la commune voisine de Forest) et du Parc de la Porte de Hal (situé sur le territoire de Bruxelles-Ville), qui compensent en partie l'absence d'espaces verts sur Saint-Gilles

10-7.

10-7 Caractéristiques des surfaces vertes			
	Année de référence	Saint-Gilles	Région de Bruxelles-Capitale
Surface de la végétation (km ²)	2020	0,5	85,0
Surface de la couverture arborée (km ²)		0,3	53,6
Part du territoire sous couverture végétale (%)		19	52
Part du territoire sous couverture arborée (%)		13	33
Superficie des espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²)	2021	0,03	30,2
Superficie du territoire où il existe une carence en espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²)		1,2	43,7
Part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		1	19
Part du territoire carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		46	27
Densité des espaces verts et récréatifs accessibles au public par habitant (m ² /hab)		1	25

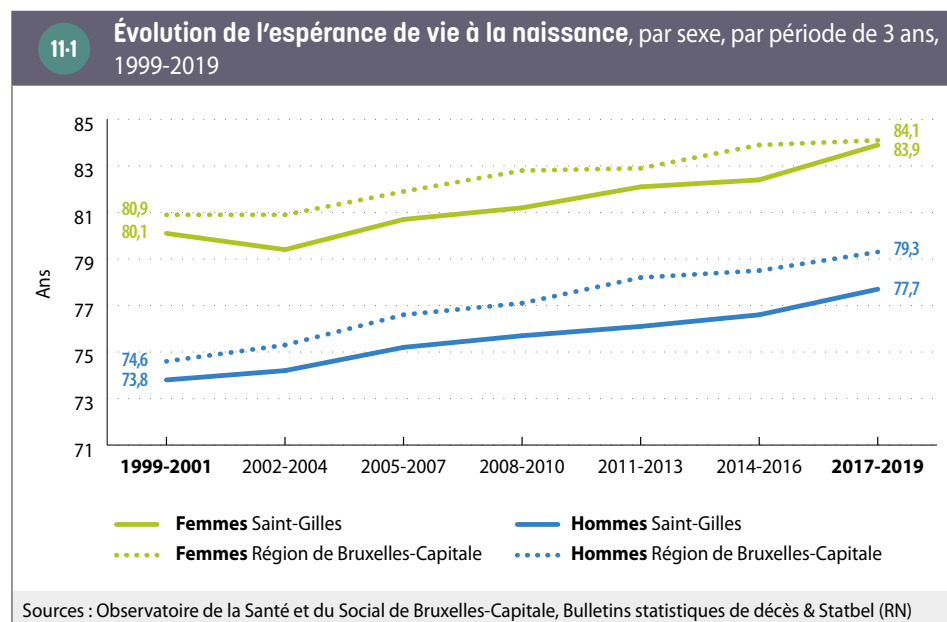
Sources : Bruxelles Environnement, Statbel ; calculs Bruxelles Environnement & IBSA

11. SANTÉ

11.1. ESPÉRANCE DE VIE ET MORTALITÉ

Espérance de vie

Pour la période 2017-2019, l'espérance de vie à la naissance des hommes de Saint-Gilles (77,7 ans) est significativement inférieure à celle de la Région bruxelloise (79,3 ans). Pour les femmes de Saint-Gilles (83,9 ans), il n'y a quasiment plus de différence avec la moyenne régionale (84,1 ans) pour cette période **11-1**. Lors de la période 1999-2016, l'espérance de vie des femmes était inférieure à celle de la Région. Entre 1999 et 2019, l'espérance de vie à la naissance en Région bruxelloise a un peu plus augmenté chez les hommes que chez les femmes. À Saint-Gilles, l'espérance de vie à la naissance a augmenté au même rythme chez les hommes et chez les femmes.



L'espérance de vie un peu plus faible à Saint-Gilles s'explique par la situation socio-économique moins favorable des habitants par rapport à la moyenne régionale. Le revenu médian est plus bas à Saint-Gilles qu'à l'échelle de la Région. La pauvreté et la santé sont étroitement liées. Les facteurs qui entrent en jeu sont d'une part les conditions de vie plus défavorables (logement, situation professionnelle, accès à une alimentation saine, stress dû à la précarité...) et, d'autre part, l'accès plus difficile aux soins de santé³⁴.

La mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Saint-Gilles, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) standardisé pour l'âge est de 576 décès pour 100 000 hommes et de 267 décès pour 100 000 femmes pour la période 2010-2019 **11-2**. Ces chiffres sont, en comparaison avec la Région bruxelloise, plus élevés pour les hommes (488 pour 100 000 hommes) et semblables pour les femmes (272 pour 100 000 femmes).

Le taux de mortalité prématurée standardisé a également considérablement baissé par rapport à la décennie précédente, tant pour les hommes que pour les femmes. Pour la période 2000-2009, le taux de mortalité prématurée standardisé à Saint-Gilles était de 700 pour 100 000 hommes et de 389 pour 100 000 femmes.

Le tableau **11-2** présente les principales causes de décès prématurés. À Saint-Gilles, les trois causes de décès les plus importantes chez les hommes sont les cancers de l'appareil respiratoire (larynx, trachée, poumons ou bronches), les cardiopathies ischémiques et le suicide. Pour les femmes, il s'agit du cancer du sein, des cancers de l'appareil respiratoire et des maladies cérébrovasculaires.

Les principales causes de décès seraient différentes si l'on tenait également compte des personnes âgées de 75 ans ou plus. La pneumonie, la démence et la maladie d'Alzheimer, par exemple, sont d'importantes causes de décès chez les personnes âgées de 75 ans et plus résidant en Région bruxelloise.

34 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2019.

11-2

Taux de mortalité prématurée (< 75 ans) pour les principales causes de décès prématurés, par sexe, 2010-2019

	HOMMES			FEMMES		
	Nombre de décès Saint-Gilles	Taux de mortalité standardisé (1) Saint-Gilles (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)	Nombre de décès Saint-Gilles	Taux de mortalité standardisé (1) Saint-Gilles (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)
Toutes les causes de décès	839	576,5	487,8	406	267,1	272,2
Cancer du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches	109	83,5	55,8	26	17,8	25,3
Cardiopathies ischémiques	75	57,5	43,0	17	13,5	13,0
Suicide (2)	49	20,6	16,3	16	9,4	7,6
Maladies cérébrovasculaires	30	21,1	20,9	22	15,7	11,4
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (y inclus bronchite, asthme, emphysème)	29	24,8	23,5	17	13,0	14,0
Cancer du sein	< 10	-	0,3	40	25,3	24,1
Maladies hépatiques chroniques	31	21,2	16,8	< 10	-	7,6
Abus d'alcool (y compris psychose alcoolique)	25	14,4	6,5	< 10	-	1,8
Cancer du tissu lymphatique	17	12,2	12,4	11	8,1	6,9
Cancer du pancréas	13	9,4	11,4	14	10,7	7,6
Cancer du foie et des voies biliaires	19	12,9	9,3	< 10	-	3,4
Empoisonnements accidentels	16	7,1	3,8	< 10	-	1,4
Diabète	16	12,5	8,2	< 10	-	3,7
Cancer des ovaires	-	-	-	10	6,8	5,5

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès & Statbel (RN)

(1) [Standardisation](#) directe en utilisant la population européenne de référence de 2013.

(2) Le nombre de décès par suicide est sous-estimé : un certain nombre de suicides sont enregistrés comme des événements dont le caractère intentionnel n'est pas défini.

- Classement sur base du nombre total de décès (hommes et femmes) par cause de décès.
- Seules les causes de décès ayant entraîné au moins 10 décès pour l'un ou l'autre sexe sont incluses dans ce tableau. S'il y a moins de 10 cas, les taux de mortalité standardisés ne sont pas présentés.

Pour la plupart des causes de décès, on constate qu'il y a relativement plus d'hommes qui meurent prématurément à Saint-Gilles que dans l'ensemble de la Région. Le cancer du système respiratoire en tant que cause de décès chez les hommes est remarquablement plus fréquent à Saint-Gilles qu'en Région bruxelloise. Les différences socio-économiques dans le comportement tabagique (par exemple, il existe une relation négative entre le niveau d'éducation et le tabagisme³⁵) pourraient contribuer à expliquer ce constat.

35 Pour en savoir plus sur les inégalités sociales de santé à Bruxelles, voir : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

Mortinatalité et mortalité infantile

Les taux de **mortinatalité** et de **mortalité infantile** à Saint-Gilles sur la période de cinq ans de 2015 à 2019 sont assez proches de ceux de la Région **11-3**.

11-3 Mortinatalité et mortalité infantile, 2015-2019			
	Saint-Gilles (1)		Région de Bruxelles-Capitale (2)
	Nombre total de décès	Pour 1 000	Pour 1 000
Mortinatalité (sur le nombre de bébés nés vivants et de mort-nés)	22	5,9	6,2
Mortalité infantile (sur le nombre de bébés nés vivants)	16	4,3	3,5

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Bulletins statistiques de naissances et de décès](#) (1)/(2) Il s'agit des naissances pour lesquelles le lieu de résidence habituel de la mère est situé à (1) Saint-Gilles/ (2) en Région bruxelloise.

11.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Sur la base des données administratives et de remboursement des soins et des médicaments de l'Agence InterMutualiste (AIM)³⁶, nous pouvons estimer la prévalence d'un certain nombre de pathologies et le recours aux soins (préventifs) (voir section 11.3). Il est important de rappeler que ces données portent sur toutes les personnes en Belgique ayant droit à l'assurance maladie obligatoire et en ordre par rapport à celle-ci (appelées ci-après «bénéficiaires»), ces données ne concernent donc pas la totalité de la population officielle inscrite au Registre national³⁷. En outre, une pathologie n'est identifiée que si les patients se rendent chez le médecin pour un diagnostic et/ou achètent (ou peuvent acheter) les médicaments nécessaires, ce qui peut conduire à une sous-estimation de certaines pathologies (Observatoire de la Santé et du Social, 2019).

³⁶ L'AIM rassemble les informations concernant tous les remboursements de soins par les sept mutualités en Belgique.

³⁷ En Région bruxelloise, la population ayant droit à l'assurance maladie obligatoire correspond à 91,6 % de la population inscrite au Registre national. C'est moins que pour l'ensemble du pays (98 %) (Atlas AIM, 2021). La différence entre les deux sources de données est liée, entre autres, à la période de référence utilisée, à la part des travailleurs internationaux bénéficiant d'une assurance privée, à la part d'étrangers et à la part des personnes qui ne sont pas en ordre d'assurance maladie obligatoire. Pour plus de détails, voir <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>. Les personnes non comptabilisées dans la population officielle sont également exclues des analyses, car elles ne sont pas affiliées au régime d'assurance maladie obligatoire (étudiants non domiciliés dans l'une des communes bruxelloises, demandeurs d'asile, étrangers en situation de séjour irrégulier, diplomates et leur famille, etc.).

Maladies chroniques

À Saint-Gilles, on estime que 5 % des bénéficiaires sont diabétiques, 1 % d'entre eux souffrent d'une maladie cardiaque et environ 7 % des bénéficiaires de 50 ans et plus sont atteints d'une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (prévalences non standardisées). Après **standardisation** pour l'âge, il ressort que le diabète est aussi fréquent et la BPCO chez les plus de 50 ans, un peu plus fréquente à Saint-Gilles qu'à l'échelle de la Région. Les maladies cardiaques sont quant à elle légèrement moins fréquentes à Saint-Gilles. La prévalence des maladies cardiaques (tant avant qu'après **standardisation pour l'âge**) à Saint-Gilles est d'ailleurs la plus faible de toutes les communes bruxelloises **11-4**.

11-4 Prévalence de certaines maladies chroniques, 2020			
	Taux de prévalence non standardisé Saint-Gilles (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Saint-Gilles (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (pour 100 000)
Diabète (2)	5 400,0	7 710,4	7 777,1
Maladies cardiaques (3)	622,4	1 056,5	1 244,6
Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) chez les 50 ans et plus (4)	6 598,7	9 883,9	9 258,4

Source : AIM

(1) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.

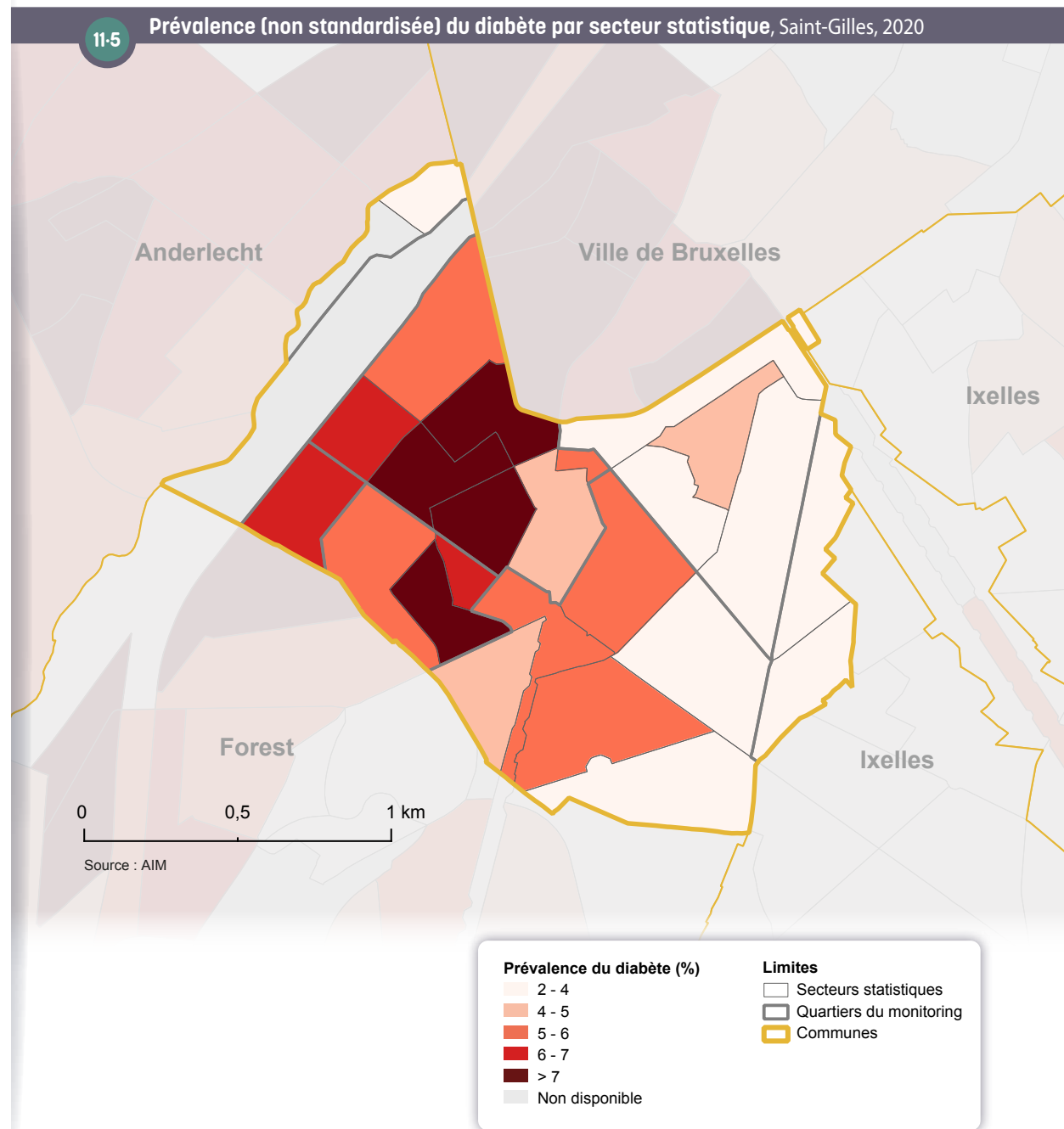
(2) Nous examinons ici les médicaments remboursés pour le diabète. Le diabète peut également survenir pendant la grossesse. Comme il s'agit d'un phénomène temporaire et pas d'une maladie chronique, le diabète gestationnel n'est pas pris en compte ici. Il est important de garder à l'esprit que le diabète est souvent non diagnostiqué (Van der Heyden *et al.*, 2019). Pour les détails méthodologiques concernant cet indicateur, voir Avalosse *et al.*, 2019.

(3) Nous examinons ici un groupe de médicaments typiquement utilisés en cas de décompensation cardiaque, d'angine de poitrine et de trouble du rythme cardiaque. Cela ne couvre pas toutes les maladies cardiovasculaires, mais l'utilisation de ces médicaments est un bon indicateur de maladie cardiaque (voir Avalosse *et al.*, 2019).

(4) Nous considérons ici spécifiquement les médicaments destinés au traitement de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (voir Avalosse *et al.*, 2019). La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie pulmonaire grave et fréquente qui se caractérise par une obstruction progressive des voies respiratoires. Pour cet indicateur, toutes les prévalences sont exprimées pour 100 000 bénéficiaires de l'assurance maladie âgés de 50 ans et plus.

À Saint-Gilles, la prévalence du diabète (non standardisé) varie sur le territoire communal, en fonction de la situation socio-économique des habitants. La prévalence est en effet nettement plus élevée dans la partie ouest de la commune (le bas de Saint-Gilles), où les revenus sont en moyenne plus faibles. Bien que l'âge moyen soit légèrement inférieur dans le bas de Saint-Gilles, cela ne semble pas compenser l'effet des conditions de vie socio-économiques sur la prévalence du diabète ^{11.5}.

Par ailleurs, 8,0 % des bénéficiaires à Saint-Gilles ont le statut « affection chronique » auprès de l'assurance maladie obligatoire³⁸. Après [standardisation pour l'âge](#), cette proportion est similaire à Saint-Gilles (10,7 %) et dans la Région (11,2 %). Il convient de souligner que ce chiffre n'est pas déterminé uniquement par la prévalence des maladies chroniques, mais également par le fait de bénéficier de suffisamment de soins remboursés et par la possibilité pour les personnes d'obtenir ce statut³⁹.



38 Pour en savoir plus sur le statut « affection chronique », consultez le site web de l'INAMI : www.inami.fgov.be.

39 L'obtention du statut « affection chronique » est soumise à diverses conditions. Par exemple, il faut qu'il y ait eu chaque trimestre pendant 2 ans suffisamment de remboursements pour pouvoir bénéficier de ce statut. Selon une étude de l'AIM (Rygaert et al., 2021), l'indicateur ne nous donne qu'une image du « nombre de personnes ayant des dépenses élevées et de longue durée ». Il existe en outre divers obstacles administratifs et autres à l'acquisition de certains droits, comme cela pourrait également être le cas avec ce statut (Observatoire de la Santé et du Social, 2017). Il est donc très probable que ce statut sous-estime le nombre de malades chroniques (tant ceux dont les dépenses de santé sont élevées que ceux dont les dépenses sont faibles).

Incidence du cancer

Le cancer du poumon, le cancer colorectal, le cancer du sein (chez la femme) et le cancer de la prostate (chez l'homme) sont, à l'exclusion des cancers de la peau non-mélanomes, les cancers les plus fréquents en Région bruxelloise ¹¹⁻⁶. Sur la période 2016-2019, l'incidence standardisée du cancer du sein chez les femmes est légèrement plus faible et celle du cancer de la prostate chez les hommes, légèrement plus élevée à Saint-Gilles par rapport à la Région. Pour les autres cancers, les incidences standardisées sont semblables à celles de la Région.

Les cancers de la peau non-mélanomes sont également fréquents. À Saint-Gilles, on estime qu'ils touchent 21,8 hommes sur 100 000 et 20,9 femmes sur 100 000 (non illustré)⁴⁰.

11-6 Taux d'incidence bruts et standardisés du cancer du poumon, du cancer colorectal, du cancer de la prostate (chez l'homme) et du cancer du sein (chez la femme) (1), par sexe, 2016-2019

	Taux d'incidence brut Saint-Gilles (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Saint-Gilles (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Région bruxelloise (par 100 000)
Hommes			
Prostate	81,2	159,6	165,5
Poumons-bronches	77,2	159,2	106,6
Colorectal	49,5	98,7	86,5
Femmes			
Sein	84,7	119,2	185,2
Colorectal	38,9	63,3	58,4
Poumons-bronches	23,9	39,1	50,5

Source : Fondation Registre du Cancer

(1) Le top 3 des cancers les plus fréquents a été déterminé au niveau régional sur base du nombre absolu de cas. Sont présentés, ici pour Saint-Gilles, les chiffres pour les cancers se situant dans ce top 3. Les cancers de la peau non-mélanomes sont exclus, car l'enregistrement de ces cancers, dont la grande majorité ne mettent pas en jeu le pronostic vital, n'est pas complet ni bien harmonisé. Les chiffres doivent donc être interprétés avec prudence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

(2) [Standardisation](#) directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013. La Fondation Registre du Cancer a également calculé, pour ces cancers, les [ratios d'incidence standardisés](#) (SIR: Standardised Incidence Ratio) et leurs intervalles de confiance (95 %), ainsi que l'intervalle de confiance des taux d'incidence standardisés. Ces chiffres sont disponibles dans le glossaire.

40 Voir note 1 du Tableau 11-6.

11.3. PRÉVENTION

Grâce aux soins de santé préventifs, certains problèmes de santé peuvent être évités ou traités à un stade précoce, avec une issue plus favorable.

Au niveau international, il est recommandé d'organiser un dépistage systématique du cancer colorectal et, chez les femmes, du cancer du sein et du col de l'utérus. Un programme de dépistage organisé du cancer du sein («mammotest») pour les femmes de 50 à 69 ans est mis en place en Région bruxelloise depuis juin 2002. Un projet pilote de dépistage du cancer colorectal chez les personnes âgées de 50 à 74 ans a été lancé en Région bruxelloise fin octobre 2018⁴¹. Pour le cancer du col de l'utérus, en revanche, il n'existe pas de programme de dépistage organisé à Bruxelles. À Saint-Gilles, les taux de participation au dépistage de ces différents cancers sont proches de ceux de l'ensemble de la Région **11-7**. La participation pour l'ensemble des programmes de dépistage est cependant faible par rapport aux autres régions et aux objectifs internationaux.

Les habitants de Saint-Gilles se rendent légèrement moins souvent (25 %) chez le dentiste pour une consultation préventive qu'en moyenne dans la Région (27 %). Ces chiffres sont faibles sachant qu'il est recommandé à tout le monde d'effectuer un contrôle annuel. Parmi les plus de 65 ans vivant à domicile, seulement 44 % ont été vaccinés contre la grippe en 2020 à Saint-Gilles (contre 52 % dans la Région), ce qui représente l'un des pourcentages les plus bas parmi les communes bruxelloises. Ce constat peut être mis en lien avec le profil souvent précaire des personnes âgées à Saint-Gilles (cf. chapitre Revenus).

11-7 Dépistage du cancer, soins bucco-dentaires préventifs et vaccination contre la grippe, 2018-2021			
		Saint-Gilles	Région de Bruxelles-Capitale
Dépistage du cancer du sein (femmes de 50 à 69 ans)	Mammotest (période 2018-2019)	9,9 %	10,4 %
	Mammotest et/ou mammographie (période 2018-2019)	46,7 %	51,0 %
Dépistage du cancer du colorectal (50-74 ans)	Colotest (2021) (1)	14,3 % (♂) - 15,5 % (♀)	17,4 % (♂) - 16,7 % (♀)
Dépistage du cancer du col de l'utérus (femmes de 25 à 64 ans)	Frottis (période 2017-2019)	23,5 %	25,1 %
Soins bucco-dentaires préventifs	Au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste (période 2018-2020) (2)	25 %	27,3 %
Vaccination contre la grippe (personnes de 65 ans et plus vivant à domicile)	2020 (3)	44,1 %	52,2 %
Sources : AIM, Bruprev, Statbel (RN) ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale			
(1) Le taux de couverture du dépistage du cancer colorectal devrait être calculé sur une période de 2 ans, ce qui correspond à la durée nécessaire pour inviter l'ensemble de la population cible. Il a été calculé ici sur base d'une seule année, l'année 2021, étant donné que le projet pilote a démarré en 2018, et compte tenu de l'impact que la pandémie de Covid-19 a eu sur le projet.			
(2) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie ayant eu au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles consécutives (année x, année x-1, année x-2).			
(3) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie.			

41 Au moment de la rédaction, le projet pilote est en cours jusqu'à fin 2023.

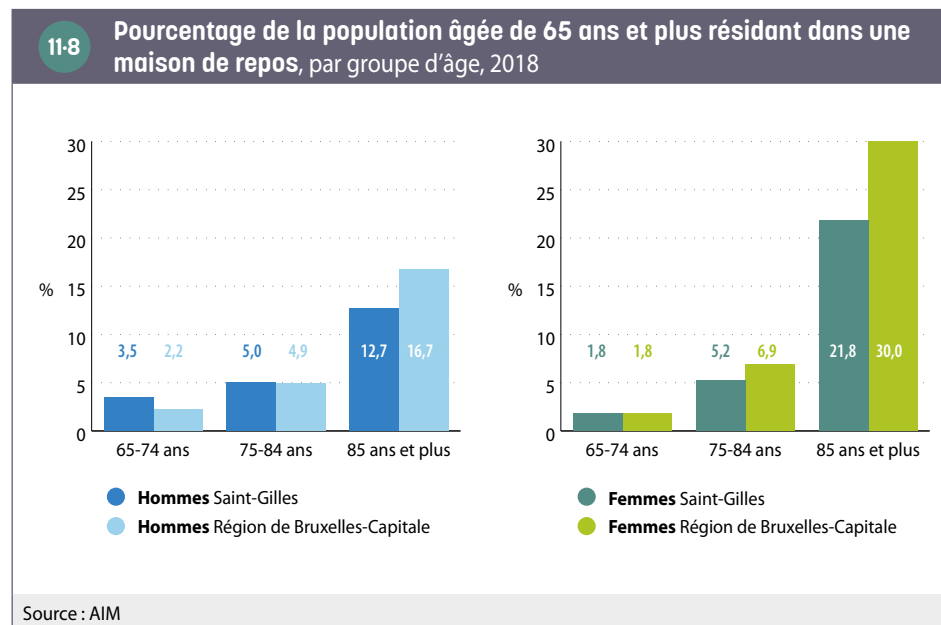
11.4. FOCUS SUR LES PERSONNES ÂGÉES

Résidents des maisons de repos

Au 1^{er} janvier 2022, Saint-Gilles compte 4 maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) sur son territoire, pour un total de 358 lits (dont 145 lits MRS⁴² pour les personnes âgées lourdement dépendantes) (Iriscare, 2022). Cela signifie que 7,6 % des habitants de la commune âgés de 65 ans et plus devraient pouvoir en théorie trouver une place dans une MR(S) dans leur commune. Ce pourcentage est inférieur à la moyenne des 19 communes bruxelloises (8,9 %).

En 2018, 251 habitants de Saint-Gilles âgés de 65 ans et plus (151 femmes et 100 hommes) ont séjourné dans une MR(S), ce qui représente 5,4 % de ce groupe d'âge⁴³. Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 7,7 %. Les habitantes de Saint-Gilles sont plus nombreuses à vivre dans une MR(S) (5,8 %) que les hommes (4,9 %). Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 9,5 % pour l'ensemble des femmes de 65 ans et plus, et de 5 % pour les hommes de 65 ans et plus. Le pourcentage d'habitantes âgées de 65 ans et plus vivant dans une maison de repos à Saint-Gilles est le plus faible de toutes les communes de la Région.

La figure 11-8 donne un aperçu plus détaillé de la répartition par âge des résidents de MR(S) à Saint-Gilles en 2018. Nous observons que la sous-représentation relative des résidents de maisons de repos à Saint-Gilles par rapport à la Région concerne surtout les catégories d'âge plus élevées (les hommes de 85 ans et plus et chez les femmes de 75 ans et plus).



Le pourcentage d'habitants de Saint-Gilles résidant en MR(S) [bénéficiaires de l'intervention majorée \(BIM\)](#) est de 68 % en 2018, le pourcentage le plus élevé de toutes les communes de la Région. Dans la population totale âgée de 65 ans et plus à Saint-Gilles, cette part est de 48 %, ce qui signifie que les bénéficiaires d'une intervention majorée sont clairement surreprésentés dans les MR(S). Pour l'ensemble de la Région, ces pourcentages sont respectivement de 42 % et 33 %.

42 La plupart des maisons de repos sont reconnues comme des maisons de repos et de soins (MRS). Elles bénéficient d'un subside plus élevé pour les personnes âgées nécessitant des soins lourds (lits MRS).

43 Il s'agit de personnes domiciliées à Saint-Gilles et qui résident dans une maison de repos, qu'elle soit ou non située sur la commune de Saint-Gilles. Il ne s'agit donc pas du nombre de résidents des maisons de repos sur la commune de Saint-Gilles, puisqu'elles accueillent également des résidents domiciliés en dehors de Saint-Gilles. Notons que toutefois, la grande majorité des personnes en MR(S) sont domiciliées dans leur MR(S).

GLOSSAIRE

Aide médicale urgente (AMU) : cette aide constitue une intervention dans les frais médicaux urgents (médecin, hôpital, pharmacie, etc.) octroyés par les CPAS pour les personnes en séjour irrégulier en Belgique en cas de problèmes de santé.

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier aux soins de santé des personnes ayant un faible revenu, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès qui surviennent sur le territoire, y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune (par exemple de personnes sans-papiers). En revanche, les Bulletins ne comptabilisent pas les naissances et décès qui ont eu lieu à l'étranger.

Pour plus d'informations : www.vivalis.brussels

Cardiopathie ischémique : la CI, également appelée maladie coronarienne, désigne les problèmes cardiaques causés par un rétrécissement des artères coronaires (athérosclérose), entraînant une réduction de la circulation sanguine et de l'apport en oxygène au muscle cardiaque (ischémie). Les principaux facteurs de risque de la cardiopathie ischémique comprennent des facteurs physiques comme l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le diabète et des facteurs comportementaux tels que le tabagisme, une mauvaise alimentation, l'abus d'alcool et le manque d'exercice.

Pour plus d'informations : www.belgiqueenbonnesante.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Commerce de détails et autres services (G(45 & 47), R, S, T) : ce secteur d'activités regroupe le commerce de détails y compris le commerce de la réparation de véhicules automobiles et de motos, le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, les «autres activités de services» qui incluent notamment les activités des organisations associatives, et les activités des ménages employant du personnel domestique et activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services destinés à leur propre usage.

Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Concentration en NO₂ : il s'agit de la masse de NO₂ (en microgramme, µg) mesurée par unité de volume d'air (en mètre cube, m³). Il ne s'agit donc pas d'une mesure des émissions locales de gaz, mais de la présence locale de ce gaz, quelle que soit son origine.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les [quartiers en première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

DASPA : le Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés est une structure d'enseignement établie au sein d'un établissement scolaire. Il vise l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire dans le système éducatif de la Communauté française, à partir de la troisième année de l'enseignement maternel. Un DASPA est une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans et pendant laquelle l'élève bénéficie notamment d'un enseignement intensif du français.

Pour plus d'informations : www.enseignement.be

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la **première couronne** et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Enseignement en alternance : l'enseignement en alternance combine la formation générale et la pratique professionnelle. Les élèves passent deux jours par semaine en cours et trois jours en entreprise. Cet enseignement est dispensé dans un établissement appelé CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance), en Communauté française, ou un CDO (Centrum voor Deeltijds Onderwijs), en Communauté flamande.

Enseignement modulaire : l'enseignement modulaire est une forme d'enseignement dans laquelle la matière est divisée en cours ou en modules qui peuvent être suivis séparément et pour lesquels un «certificat partiel» est délivré à chaque fois. Ceux qui auront suivi avec succès tous les modules de la formation recevront le diplôme de cette formation.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au **revenu d'intégration sociale** car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit en grande partie de candidats-réfugiés, de personnes en protection temporaire et d'autres personnes de nationalité étrangère qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrites au Registre de population. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance est le nombre d'années qu'un enfant né durant une année donnée peut espérer vivre si les taux de mortalité par âge de la population ayant prévalu au cours de cette année demeurent inchangés durant toute sa vie. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction, mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Incidence : l'incidence correspond au nombre de nouveaux cas d'une maladie diagnostiqués pendant une période déterminée, rapporté au nombre de personnes prises en considération durant la même période (exprimée dans le chapitre Santé en N/100 000).

Indicateur de la dynamique entrepreneuriale : cet indicateur, calculé par l'IBSA, mesure le taux de création nette d'entreprises. Il est calculé comme le ratio entre d'une part, les créations nettes d'entreprises (différence entre les créations et les cessations) et, d'autre part, le nombre

moyen d'entreprises actives sur la période considérée. L'indicateur est calculé à partir des données de Statbel relatives aux mouvements démographiques des entreprises assujetties à la TVA.

Indicateur conjoncturel de fécondité : cet indicateur est la somme des taux de fécondité par âge d'une année/période. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année/période-là.

L_{den} : l'indicateur de niveau de bruit L_{den} (Level day-evening-night) représente le niveau de bruit annuel moyen perçu au cours d'une journée de 24h. Le L_{den} s'exprime de la manière suivante :

$$L_{den} = 10 * \log \frac{1}{24} \left(12 * 10^{\frac{L_{day}}{10}} + 4 * 10^{\frac{L_{evening}+5}{10}} + 8 * 10^{\frac{L_{night}+10}{10}} \right)$$

L'indicateur découpe cette journée en trois périodes, représentées par leurs niveaux sonores correspondants :

- La période du jour L_{day} de 7h à 19h
- La période de soirée L_{evening} de 19h à 23h ; une correction pénalisante de 5 décibels (dB) est ajoutée
- La période de nuit L_{night} de 23h à 7h ; une correction pénalisante de 10 dB est ajoutée

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région de Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Mortalité infantile (taux) : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 enfants nés vivants.

Mortinatalité (taux) : la mortinatalité ou la mortalité foetale correspond au nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement à partir du moment où le fœtus a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

OKAN (Onthaalonderwijs voor anderstalige kinderen) : enseignement d'accueil pour enfants allophones dans l'enseignement néerlandophone. L'enseignement d'accueil pour les nouveaux arrivants allophones est destiné aux élèves qui n'ont pas la nationalité belge ou néerlandaise, qui arrivent en Belgique et qui ne maîtrisent pas suffisamment le néerlandais. L'enseignement d'accueil permet à ces élèves d'apprendre le néerlandais le plus vite possible. Pour plus d'informations : www.onderwijsinbrussel.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (population active inoccupée).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Population scolaire : population des élèves inscrits de manière régulière dans un établissement scolaire. La population scolaire peut différer de la population officielle aux mêmes âges pour plusieurs raisons : les enfants sans titre de séjour peuvent être inscrits dans une école même s'ils ne sont pas inscrits au Registre de la population, certains enfants sont scolarisés à domicile, etc.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930. Les quartiers de **deuxième couronne** se sont urbanisés ensuite.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Ratio d'incidence standardisé (SIR : «Standardised Incidence Ratio»): rapport entre le nombre total de cas dans la commune et le nombre «attendu» de cas dans la commune (obtenu en appliquant le taux d'incidence par groupe d'âge de la Région aux habitants de la commune).

Cet indicateur permet d'estimer si l'incidence dans une commune est statistiquement significativement différente de celle observée pour la Région. La différence est statistiquement significative si la valeur 100 ne se situe pas dans l'intervalle de confiance de 95 %, avec une marge d'erreur de 5 %. Cependant, une valeur de SIR inférieure à 200, même si elle est significative, n'indique qu'une faible différence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

Ratio d'incidence standardisé et intervalles de confiance relatifs à l'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate (chez les hommes) et du sein (chez les femmes), 2016-2019						
	Taux d'incidence standardisé (1) Saint-Gilles (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Saint-Gilles	Taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise	SIR	Intervalle de confiance à 95 % du SIR Saint-Gilles
Hommes						
Poumons-bronches	159,6	[122,3 ; 196,9]	106,6	[101,2 ; 111,9]	148,1	[116,0 ; 180,1]
Prostate	159,2	[122,4 ; 196,0]	165,5	[158,7 ; 172,4]	99,3	[77,2 ; 121,3]
Colorectal	98,7	[68,4 ; 129,0]	86,5	[81,6 ; 91,3]	112,6	[81,4 ; 143,8]
Femmes						
Sein	119,2	[92,8 ; 145,6]	185,2	[179,2 ; 191,2]	63,1	[49,7 ; 76,6]
Colorectal	63,3	[42,9 ; 83,7]	58,4	[55,0 ; 61,8]	107,1	[73,5 ; 140,7]
Poumons-bronches	39,1	[23,1 ; 55,1]	50,5	[47,2 ; 53,7]	75,5	[48,4 ; 111,8]

(1) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.
Source : Fondation Registre du Cancer, 2022

Registre d'attente : registre créée en 1994 dans chaque commune et centralisé au niveau du Registre national, qui reprend l'enregistrement des personnes se déclarant réfugiés ou demandant la reconnaissance du statut de réfugié.

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu équivalent médian par habitant après impôt :

- **Revenu après impôt :** il s'agit du revenu imposable diminué de l'impôt dû. Il est plus proche que le revenu imposable des notions de revenu disponible, de niveau de vie et de pouvoir d'achat.
- **Revenu équivalent par habitant :** chaque habitant se voit attribuer un revenu identique à l'ensemble des membres de son ménage. Ce revenu est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille équivalente. Celle-ci est obtenue à partir d'une échelle d'équivalence qui accorde un poids différent à chaque membre du ménage afin de prendre en compte les économies d'échelle qu'apporte la vie en commun.
- **Revenu médian :** il s'agit du revenu qui se trouve au milieu de la distribution quand on classe les personnes selon leur revenu en ordre croissant. La médiane est moins sensible que la moyenne aux valeurs extrêmes.

Pour plus d'informations, voir la méthodologie sur le site de l'IBSA : <https://ibsa.brussels/themes/revenus-et-depenses-des-menages/statistique-fiscale-des-revenus>

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par Statbel, sur base des caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique et morphologique.

Services administratifs et de soutien (N) : ce secteur d'activités regroupe les services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises ; les services relatifs aux bâtiments, notamment le nettoyage des bâtiments ; les activités liées à l'emploi, notamment celles des agences d'intérim ; les activités de location et les activités d'enquête et de sécurité. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Services lourds aux entreprises (G-46 & H) : ce secteur d'activités reprend le commerce de gros (à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles), ainsi que le secteur des transports et entreposages.

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2021 (revenus de 2020), ce seuil est de 1 287 euros par mois pour une personne isolée, 2 059 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 703 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Siège social : établissement d'une entreprise qui constitue son adresse juridique officielle.

Standardisation (pour l'âge) : les paramètres de santé sont fortement liés à l'âge. La standardisation pour l'âge tient compte des différences de structure d'âge entre la Région et une commune donnée, ce qui permet des comparaisons «à âge égal». La standardisation est obtenue en appliquant les chiffres respectifs observés par groupe d'âge à une population standard. Ces chiffres standardisés diffèrent donc des chiffres «réels» et ne sont utilisés que pour faire abstraction des différences d'âge dans les populations à comparer.

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux (revenu d'intégration sociale, équivalent au revenu d'intégration et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc par repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par

ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Solde migratoire d'entreprises : différence entre le nombre d'entreprises (au sens du [siège social](#)) qui se sont installées sur une commune et le nombre d'entreprises qui ont quitté la commune au cours d'une période analysée.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux d'emploi : pourcentage de la population active occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage (population active inoccupée) dans la [population active](#).

Taux de couverture de l'accueil : nombre de places d'accueil dans la commune rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés dans la commune.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

UE-14 (hors Belgique) : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne avant 2004 (et encore membre de l'Union européenne en 2022), à l'exception de la Belgique, soit : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède.

UE-13 : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne après 2003, soit : Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.

Unités d'établissement : une unité d'établissement est un lieu géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Les unités d'établissement sont par exemple des ateliers, des magasins, des points de vente, des bureaux, des directions, des sièges, des agences ou encore des succursales.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
AIM	Agence InterMutualiste	OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	ONEM	Office National de l'Emploi
BPL	Bruxelles Pouvoirs Locaux	ONP	Office national des Pensions
Bruprev	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein et du côlon	ONSS	Office national de sécurité sociale
COCOM	Commission Communautaire Commune	OMS	Organisation mondiale de la Santé
CPAS	Centre public d'action sociale	PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
DB	Décibels	RN	Registre national
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés	RIS	Revenu d'intégration sociale
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale	SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	SPF	Service public fédéral
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées	SPP	Service public fédéral de programmation
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	SPRB	Service public régional de Bruxelles
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité	UE	Union Européenne
IPP	Impôt des personnes physiques	ULB	Université libre de Bruxelles
MENA	Mineur étranger non accompagné	VUB	Vrije Universiteit Brussel
		WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie

EN SAVOIR PLUS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :

<https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :

www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :

www.vivalis.brussels

BIBLIOGRAPHIE

Andrieux J., Eggen M., Bouland C. (2020), *État des connaissances sur les liens entre environnement et santé en Région de Bruxelles-Capitale*, Centre de Recherche en Santé Environnementale et Santé au Travail (École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles), Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 94 p.

Avalosse H., Maron L., Lona M., et al. (2019), *Inégalités sociales en santé*, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles

Bruxelles Environnement (2022), *Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO₂)*. In *L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux*. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022

Hub.brussels, ULB & Perspective.brussels. 2019. Le commerce bruxellois en chiffres. Structuration du paysage commercial. Bruxelles : Hub.brussels. https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/article_3_-_hub_-_vf_final.pdf

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Quelles entreprises s'installent ou quittent la Région de Bruxelles-Capitale ?*, Focus de l'IBSA n° 55

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA n°54

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Hermia J.-P. et Treutens P.-P. (2021), *Évolution récente des revenus dans les quartiers bruxellois*, Focus de l'IBSA n°41

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Ermans T. (2019), *Les ménages bruxellois et la voiture*, Focus de l'IBSA n°32

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016), *Zoom sur les communes : Saint-Gilles*.

Jaumain S. (Dir.) (2008), *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire et Patrimoine des communes de Belgique*, Bruxelles, Editions Racine, 624 p.

May X., Ermans T. et Hoofman N. (2019), «*Les voitures de société : diagnostics et enjeux d'un régime fiscal*», Brussels Studies [En ligne], Notes de synthèse, n° 133. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/2366> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.2366>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020), *La problématique du surendettement en Région bruxelloise, conséquence et facteur aggravant de situations de pauvreté : présentation et analyse de données issues de quatre services de médiation de dettes et de la Centrale des crédits aux particuliers*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), *Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017), *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Rapport thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Commission communautaire commune, Bruxelles

Parking.Brussels (2020), *Autopartage - Rapport d'évaluation de la couverture régionale 2020*, 16 p.

Perspective.brussels (2021), *Monitoring des projets de logements publics à Bruxelles n°5*, 43 p.

Roberfroid D., Dauvrin M., Keygnaert I., Desomer A., Kerstens B., Camberlin C., Gysen J., Lorant V., Derluyn I. (2015), *Quels soins de santé pour les personnes en séjour irrégulier ?* Synthèse. Health Services Research (HSR). Bruxelles : Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). KCE Reports 257Bs. D/2015/10.273/109.

Rygaert X., Vaes B., Vanoverloop J. et al. (2021), *Maladies chroniques chez les personnes avec le statut affection chronique : leçons d'un couplage entre les données d'Intego et l'Agence InterMutualiste, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles*

Van der Heyden J., Nguyen D., Renard F. et al. (2019), *Enquête de santé 2018*, Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Rapport n° : 2019/14.440/89

Zoom sur les communes : Saint-Gilles

La publication «Zoom sur les communes» de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.vivalis.brussels